

2019

AVIS DE CONVOCATION À
L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION
DE PROCURATIONS PAR
LA DIRECTION



FORTIS



Avis de convocation à notre assemblée annuelle de 2019

Quand

Le 2 mai 2019
10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve)

Où

Holiday Inn St. John's, salon A
180 Portugal Cove Road
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Sujets traités à l'assemblée

1. réception des états financiers consolidés de Fortis Inc. (Fortis) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et des rapports de l'auditeur;
2. élection des administrateurs;
3. nomination de l'auditeur et autorisation des administrateurs à établir les honoraires de l'auditeur;
4. approche consultative visant la rémunération de la haute direction;
5. traitement des autres affaires pouvant être dûment présentées à l'assemblée.

Votre droit de vote

Vous avez le droit d'être convoqué et de voter à l'assemblée des actionnaires si vous détenez des actions ordinaires de Fortis à la fermeture des bureaux le 15 mars 2019. Si vous avez acquis des actions après cette date, vous pouvez demander que votre nom soit inclus sur la liste des actionnaires admissibles au plus tard 10 jours avant l'assemblée, pour autant que vous ayez une preuve de votre propriété d'actions de Fortis.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter EN FAVEUR de toutes les résolutions. Vous pouvez en savoir plus sur ces points dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.

Vote en personne ou par procuration

Si vous souhaitez assister à l'assemblée et exercer les votes afférents à vos actions en personne, vous devrez vous inscrire auprès de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, à votre arrivée. Si vous nommez une autre personne pour agir comme votre fondé de pouvoir ou encore si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), veuillez lire les renseignements à compter de la page 7 de la circulaire.

Nous présenterons une émission en direct de l'assemblée sur notre site Web (www.fortisinc.com) que vous pourrez suivre si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne.

Le conseil d'administration a approuvé le contenu du présent avis et nous a autorisés à envoyer ces renseignements à nos actionnaires, à nos administrateurs et à nos auditeurs.

Au nom du conseil d'administration,

James R. Reid
Vice-président à la direction, chef du contentieux et secrétaire de la société

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Le 15 mars 2019

Message du président du conseil et du président et chef de la direction

Aux actionnaires,

Au nom du conseil et de la direction de Fortis Inc., nous sommes heureux de vous inviter à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2019, le jeudi 2 mai 2019 à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). L'assemblée aura lieu au salon A du Holiday Inn St. John's, au 180 Portugal Cove Road, dès 10 h 30, heure locale.

L'assemblée des actionnaires vous donne l'occasion de voter au sujet de points particuliers et de rencontrer les membres du conseil et de la direction. Nous présenterons également nos résultats pour l'exercice, aborderons nos plans pour l'avenir et répondrons aux questions des actionnaires.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe contient des renseignements importants sur l'assemblée et les points qui y seront traités. Veuillez prendre le temps de la lire avant d'exercer les votes afférents à vos actions.

Cette année, nous vous demandons d'élire 12 administrateurs au conseil. Ils sont tous qualifiés et expérimentés et ils apportent ensemble une solide combinaison de talents et d'expérience au conseil. Vous pouvez en apprendre plus sur chaque candidat à compter de la page 13.

Vous pourrez également donner votre point de vue sur la rémunération de la haute direction grâce à notre vote consultatif annuel sur notre approche concernant la rémunération de la haute direction. Vous pourrez en savoir plus sur la rémunération de la haute direction de Fortis, notamment dans un message du président du comité des ressources humaines, ainsi que dans le commentaire détaillé sur le régime de rémunération et des décisions pour l'exercice à compter de la page 48.

Solide croissance en 2018

Notre stratégie au cours des deux dernières années a été concentrée sur la croissance de nos entreprises réglementées existantes, et nous l'avons exécutée avec succès. Le bénéfice par action ordinaire (BPA) déclaré s'est établi à 2,59 \$, en hausse considérable par rapport à un BPA de 2,32 \$ en 2017, qui a subi l'incidence défavorable de la réforme fiscale aux É.-U.

Nous avons investi 3,2 milliards de dollars dans des programmes d'immobilisations, avons augmenté de 20 % notre programme quinquennal de dépenses en

immobilisations et avons fait considérablement progresser nos efforts de durabilité durant l'année.



Douglas J. Haughey **Barry V. Perry**
Président, conseil d'administration Président et chef de la direction

Création de valeur pour nos actionnaires

Fortis a un long historique de création de valeur pour les actionnaires. Nous sommes l'une des sociétés de services publics à plus faible risque et hautement diversifiée en Amérique du Nord. Nos services publics sont répartis sur le plan géographique à l'échelle de l'Amérique du Nord et sa base tarifaire atteint 26,1 milliards de dollars.

45
années consécutives
d'augmentation annuelle du
dividende pour les
actionnaires de Fortis, l'un des
plus longs records pour une
société canadienne ouverte

Notre rendement total pour les actionnaires (RTA) de 2,8 % pour 2018, a surpassé les indices boursiers pertinents au Canada. Le rendement total annualisé pour les actionnaires au cours des dernières périodes de cinq, 10 et 20 ans s'est établi respectivement à 12,6 %, 10,5 % et 12,4 %.

Pour le quatrième trimestre de 2018, notre dividende a augmenté de 5,9 % pour s'établir à 0,45 \$ par trimestre, marquant ainsi la 45^e année consécutive de hausse des paiements de dividendes sur les actions ordinaires. En 2018, nous avons établi des lignes directrices pour cinq autres années de croissance annuelle moyenne du dividende à 6 %.

Accroissement de notre programme d'immobilisations

En 2018, nous avons établi un nouveau programme quinquennal d'immobilisations de 17,3 milliards de dollars s'étalant entre 2019 et 2023, soit une augmentation de 2,8 milliards de dollars ou 20 % par rapport au programme de l'an dernier, ce qui alimentera la croissance du bénéfice et des dividendes dans le futur. Notre programme d'immobilisations est presque entièrement axé sur nos entreprises réglementées et consiste en une combinaison variée de projets à faible risque pouvant être facilement exécutés.

Rémunération axée sur le rendement

Le conseil et le comité des ressources humaines ont collaboré avec diligence pour s'assurer que la rémunération de la haute direction appuie la stratégie d'entreprise, soit liée au rendement et soit conforme aux intérêts des actionnaires. Dans le cadre de ce processus et à l'appui d'une saine gouvernance, le comité exécute une révision bisannuelle globale du régime de rémunération de la haute direction.

Le comité a effectué un examen bisannuel en 2018 et a mandaté un tiers consultant en rémunération pour obtenir de l'aide dans le cadre de cette démarche. Après une période d'acquisition et d'expansion importante aux E.-U., la stratégie de Fortis s'est désormais tournée vers la croissance interne. Cet examen avait pour but d'assurer que le régime de rémunération est conforme à notre stratégie et à la pratique de l'ensemble du marché. Les résultats de l'examen ont été constructif et de légers rajustements ont été mis en application en 2019.

La composante du rendement de l'entreprise faisant partie de la rémunération incitative a légèrement dépassé la cible en reconnaissance d'une année fructueuse. Vous pouvez en apprendre plus dans la lettre du président du comité des ressources humaines à la page 49, ainsi que dans l'analyse de la rémunération à la page 53.

La durabilité en action

Notre engagement envers des pratiques durables demeure au cœur de nos préoccupations depuis plus de 130 ans de services aux localités en Amérique du Nord. Le fait que nos activités soient concentrées sur la livraison d'énergie aux clients limite notre impact sur l'environnement en comparaison des entreprises axées sur la production d'énergie.

Notre premier rapport sur la durabilité, diffusé en 2018 et pouvant être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com), couvre nos 10 exploitations de services publics et contient des renseignements et des

données sur l'environnement, la gouvernance, les clients, nos gens et notre engagement envers la collectivité. Ce rapport a été produit après la publication de trois rapports en matière d'environnement.

Engagement en matière de diversité et envers la collectivité

Nous poursuivons nos démarches visant à constituer un effectif inclusif et diversifié à la grandeur de nos 10 entreprises de services publics. Nous sommes fiers de notre engagement en matière de mixité des sexes et nous progressons continuellement dans ce domaine. Les femmes comptent pour 42 % de nos administrateurs, 60 % de nos employés au siège social et le tiers de nos cadres dirigeants au sein du groupe d'entreprises de Fortis.

Nous sommes de fiers membres actifs de nos collectivités. En 2018, nous avons consacré quelque 13 millions de dollars à l'appui des priorités et des besoins des collectivités que nous servons.

Relève du leadership

Les efforts que nous déployons pour assurer la planification de la relève ont encore porté fruit en 2018. M^{me} Jocelyn H. Perry, ancienne présidente et chef de la direction de Newfoundland Power, a été nommée vice-présidente directrice et chef des finances le 1^{er} juin 2018, à la suite du départ à la retraite prévu de M. Karl W. Smith. Durant ses trois décennies de services et plus, Karl a occupé plusieurs postes de haute direction, notamment celui de président et chef de la direction de FortisAlberta et de Newfoundland Power. Nous sommes reconnaissants du dévouement dont Karl a fait montre et lui souhaitons une retraite bien méritée.

La transition harmonieuse au niveau de cet important changement à la haute direction, tout autant que les changements fructueux effectués dans l'équipe de haute direction au début de 2018, sont le résultat des efforts continus du conseil et de la direction en matière de relève du leadership.

Nous avons pour stratégie de miser sur notre modèle d'exploitation, l'empreinte de nos services publics, notre expertise en exploitation et notre force financière pour développer des occasions de croissance. Notre stratégie fonctionne.

Élection des administrateurs

Tous les candidats à un poste d'administrateur pour cette année siègent actuellement au conseil de Fortis. Il s'agit de personnes engagées et proactives, et nous apprécions les connaissances et l'expérience considérables dont ils font bénéficier le conseil et les comités du conseil. Le conseil s'est ainsi assuré une forte cohésion et une bonne stabilité, et cela a contribué à d'excellents rapports avec la direction.

Solide engagement envers les actionnaires

En novembre dernier, le conseil a tenu des réunions sur l'engagement des actionnaires à Toronto et à New-York. Les réunions ont été présidées par le président du conseil et les présidents du comité des ressources humaines et de gouvernance ainsi que du comité des mises en candidature y ont assisté. Vous pouvez en apprendre plus sur nos sessions d'engagement du conseil envers les actionnaires et nos communications avec le conseil à la page 47.

Un brillant avenir

Grâce à sa solide direction à un groupe diversifié d'entreprises de services publics réglementés et à son historique d'excellence opérationnelle, Fortis est bien placée pour que 2019 soit une année de succès.

Nous demeurons axés sur l'efficacité dans tout ce que nous faisons pour nos clients, les autorités de réglementation et les localités. Nous remercions nos 8 800 employés pour avoir fait de 2018 une année prospère.

Durant les années à venir, nous continuerons de miser sur notre modèle d'exploitation unique et l'empreinte de nos services publics afin de livrer une valeur aux actionnaires de Fortis. Nous avons plus que jamais confiance dans le potentiel de croissance de votre société.

Nous vous remercions de votre intérêt soutenu à l'endroit de Fortis. Nous vous prions de ne pas oublier d'exercer les votes afférents à vos actions — votre vote est important. Nous serons heureux de vous rencontrer le 2 mai 2019.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Douglas J. Haughey
Président, conseil
d'administration

Barry V. Perry
Président et chef de la
direction



Le 27 novembre 2018, Fortis a ouvert la séance de la Bourse de Toronto (Bourse TSX) pour marquer les 30 années et plus de négociation de ses actions à la Bourse TSX.

À l'intérieur

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour 2019

6 Au sujet de l'assemblée des actionnaires

7 Vote

9 Ce qui sera couvert à l'assemblée

12 Au sujet des administrateurs proposés

25 Renseignements supplémentaires au sujet des administrateurs

30 Gouvernance

31 Nos politiques et pratiques en matière de gouvernance

32 Au sujet du conseil de Fortis

48 Rémunération de la haute direction

49 Message du président du comité des ressources humaines

53 Analyse de la rémunération

53 Stratégie en matière de rémunération

53 Gouvernance relative à la rémunération

59 Conception de la rémunération et processus décisionnel

63 Rémunération de la haute direction en 2018

85 Rendement des actions et coût de la gestion

88 Détails relatifs à la rémunération en 2018

100 Autres renseignements

103 Annexes

Au sujet de l'information prospective

Fortis inclut dans la présente circulaire de l'information prospective au sens prévu par les lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada, ainsi que des déclarations prospectives au sens de la loi intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* (collectivement appelées l'information prospective). L'information prospective incluse dans la présente circulaire reflète les attentes de la direction de Fortis à l'égard de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement et des perspectives et des occasions d'affaires dans le futur. Chaque fois que cela est possible, les termes « anticiper », « croire », « prévoir au budget », « pourrait », « estime », « s'attend à », « projette », « a l'intention de », « peut », « planifie », « cible », y compris à la forme négative, et autres expressions similaires sont utilisés pour désigner l'information prospective et comprennent, notamment, les dépenses en immobilisations prévisionnelles pour la période allant de 2019 à 2023; la croissance annuelle moyenne cible du dividende jusqu'en 2023; les déclarations portant sur l'ajout d'une capacité renouvelable pour Tucson Electric Power Company (TEP); les déclarations portant sur le projet énergétique Wataynikaneyap et les avantages y étant associés; l'attente selon laquelle la croissance peut subir le contrecoup d'une baisse des bénéfices de nos entreprises de services publics en Arizona en 2019; et le moment prévu du dépôt des demandes auprès des autorités de réglementation, de même que la réception et l'issue des décisions en matière de réglementation.

L'information prospective comporte des risques, des incertitudes et des hypothèses considérables. Certains facteurs et certaines prévisions d'importance ont été utilisés pour que soient tirées les conclusions indiquées dans l'information prospective, dont, notamment : l'obtention des décisions réglementaires applicables et des ordonnances tarifaires demandées; l'absence de décision réglementaire défavorable importante, et la prévision d'une stabilité réglementaire; aucun dépassement important des dépenses en immobilisations et des coûts de financement relatifs aux projets d'immobilisations de Fortis; la déclaration de dividende au gré du conseil d'administration compte tenu du rendement et de la situation financière de Fortis; l'absence de volatilité importante des taux d'intérêt; l'absence de perturbations opérationnelles ou de passifs environnementaux importants attribuables à un sinistre ou à un bouleversement de l'environnement résultant de conditions climatiques difficiles, d'autres phénomènes naturels ou événements majeurs; l'absence de repli important et prolongé de la situation économique; l'absence de baisse marquée des dépenses en immobilisations; des liquidités et des sources de financement suffisantes; l'absence de modifications importantes des programmes énergétiques et des lois et règlements environnementaux des gouvernements qui pourraient avoir une incidence négative importante sur Fortis et ses filiales; la capacité d'obtenir et de maintenir des licences et permis; la conservation des territoires de desserte existants; l'absence de modifications importantes aux lois fiscales; des relations de travail favorables; et le maintien des ressources humaines suffisantes pour offrir des services et mettre en œuvre le programme d'immobilisations.

Fortis prévient le lecteur qu'un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, le rendement ou les réalisations réels et ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement dans l'information prospective. Ces facteurs doivent être examinés avec prudence, et le lecteur ne doit pas se fier indûment à l'information prospective. Pour des renseignements supplémentaires sur certains de ces facteurs de risque, il y a lieu de consulter les documents d'information continue que Fortis dépose de temps à autre auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission (SEC). Toute l'information prospective incluse dans la présente circulaire est donnée à la date de cette circulaire, et Fortis décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective, que ce soit par suite de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Vous avez reçu la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction parce que vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de Fortis Inc. à la fermeture des bureaux le 15 mars 2019 (la *date de référence*) et êtes autorisé à être convoqué et à voter à notre assemblée annuelle générale des actionnaires qui aura lieu à l'hôtel Holiday Inn St. John's le 2 mai 2019 (ou à une reprise d'assemblée si l'assemblée est reportée ou ajournée).

La direction sollicite votre procuration pour l'assemblée. La sollicitation est effectuée principalement par la poste, mais peut aussi être effectuée par un administrateur, un dirigeant ou un employé de Fortis ou encore notre agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors (Kingsdale) qui peut communiquer avec vous par téléphone ou par courriel, sur Internet ou par télécopieur.

Nous payons les coûts de la préparation et de la distribution du matériel relatif à l'assemblée, y compris le remboursement des courtiers et autres entités pour l'envoi postal du matériel à nos actionnaires véritables. Nous avons mandaté Kingsdale pour que celle-ci agisse comme notre conseiller stratégique à l'égard des actionnaires et agent de sollicitation de procurations au coût de 33 000 \$ pour ses services et lui rembourserons les dépenses connexes.

Votre vote est important. Veuillez lire attentivement la présente circulaire et exercer ensuite les votes afférents à vos actions (voir la page 7 pour plus de détails).

Le conseil d'administration de Fortis a approuvé le contenu de la présente circulaire et nous a autorisés à envoyer celle-ci à tous les actionnaires inscrits.



James R. Reid
Vice-président à la direction, chef du contentieux et secrétaire

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Le 15 mars 2019

Dans le présent document :

- *nous, notre, nos* et *Fortis* désignent Fortis Inc.;
- *vous, votre, vos* et *actionnaire* visent les porteurs d'actions ordinaires de Fortis;
- *actions* et *actions de Fortis* désignent les actions ordinaires de Fortis, sauf indication contraire;
- tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire;
- les renseignements sont présentés en date du 15 mars 2019, sauf indication contraire.

Au sujet des avis et de l'accès

Fortis met en application les règles relatives aux avis et à l'accès adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour réduire le volume de papier du matériel distribué à l'égard de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2019. Au lieu de recevoir la présente circulaire et le formulaire de procuration ou le formulaire de renseignements sur le vote, les actionnaires ont reçu un avis de convocation à l'assemblée comportant des directives sur l'accès en ligne au reste du matériel.

Nous avons envoyé l'avis de convocation et le formulaire de procuration directement aux actionnaires inscrits, ainsi que l'avis de convocation à l'assemblée et le formulaire de directives de vote aux propriétaires véritables non opposés. Si vous êtes un actionnaire non inscrit, et que Fortis ou son agent vous a envoyé directement un avis de convocation à l'assemblée et le formulaire de directives de vote, vos nom et adresse et les renseignements sur vos avoirs en actions de Fortis ont été obtenus conformément aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières applicables auprès de l'intermédiaire qui les détient en votre nom. Nous avons l'intention de payer le coût des intermédiaires pour la remise de l'avis de convocation à l'assemblée, du formulaire de directives de vote et des autres documents aux propriétaires véritables opposés.

La présente circulaire et le formulaire de procuration peuvent être examinés en ligne sur EnVision (www.envisionreports.com/fortis2019), ou sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

1

Au sujet de l'assemblée des actionnaires

La présente section vous donne des renseignements importants sur notre assemblée annuelle de 2019 et le processus de vote.

N'oubliez pas d'exercer les votes afférents à vos actions au plus tard à 10 h 30, heure avancée de Terre-Neuve le 30 avril 2019.

Où trouver

- 7 Vote
- 9 Ce qui sera couvert à l'assemblée
- 12 Au sujet des administrateurs proposés
- 24 Renseignements supplémentaires au sujet des administrateurs

Vote

Qui peut voter?

Vous êtes autorisé à être convoqué et à voter à l'assemblée si vous détenez des actions ordinaires de Fortis à la fermeture des bureaux le 15 mars 2019, soit la date de référence. Les actionnaires se prononceront sur trois points à l'ordre du jour, ainsi que sur toute autre question pouvant être dûment présentée à l'assemblée (voir les pages 9 et 10).

Si vous acquies vos actions après cette date, vous pouvez demander que votre nom soit porté sur la liste des actionnaires admissibles au plus tard 10 jours avant l'assemblée, à condition d'avoir une preuve appropriée de votre propriété des actions. Veuillez communiquer immédiatement avec notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) (voir plus loin).

À la date de référence, nous avons 430 788 230 actions ordinaires émises et en circulation. Chaque action permet au porteur d'exprimer un vote sur les points mis aux voix.

Comment voter

Le processus de vote est différent selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit :

Actionnaires inscrits

Vos actions sont inscrites à votre nom

Le vote par procuration est la façon la plus facile pour vous de voter. **Cela veut dire que vous avez le droit de nommer une personne ou entité (votre fondé de pouvoir) pour assister à l'assemblée et y exercer pour vous les votes afférents à vos actions.** Votre fondé de pouvoir n'est pas tenu d'être un actionnaire, mais cette personne ou société doit assister à l'assemblée et voter en votre nom.

Veuillez écrire en caractères d'imprimerie le nom de la personne ou société que vous nommez dans l'espace prévu sur le formulaire de procuration faisant partie de votre trousse de documents. Veuillez ensuite remplir vos directives de vote, dater et signer le formulaire et le retourner à Computershare.

Si vous ne nommez pas votre propre fondé de pouvoir, les représentants de Fortis désignés sur le formulaire de procuration agiront en tant que fondé de pouvoir pour vous et exerceront les votes afférents à vos actions selon vos directives.

Si vous signez et retournez le formulaire, mais ne donnez pas de directive de vote ou ne précisez pas que vous désirez que vos actions doivent faire l'objet d'une abstention de vote, les représentants de Fortis voteront EN FAVEUR des points suivants à l'ordre du jour :

- EN FAVEUR des administrateurs proposés
- EN FAVEUR de la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., en tant que notre auditeur
- EN FAVEUR de notre approche concernant la rémunération de la haute direction

Actionnaires non inscrits (véritables)

Vos actions sont détenues au nom de votre prête-nom (habituellement une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière) et vous êtes le propriétaire véritable des actions.

En choisissant de vous envoyer le matériel directement (et non à l'intermédiaire qui détient vos actions en votre nom), Fortis a assumé la responsabilité de vous remettre ce matériel, et d'exécuter vos directives de vote appropriées. Veuillez retourner vos directives de vote tel qu'il est indiqué dans le formulaire de directives de vote.

Vous pouvez exercer les votes afférents à vos actions de deux manières :

Soumettre vos directives de vote

Utilisez l'une des méthodes prévues sur le formulaire de directives de vote (par téléphone ou télécopieur ou sur Internet) ou remplissez simplement le formulaire et postez-le à l'adresse y étant prévue.

Nous pouvons utiliser le service Broadridge QuickVote^{MC} pour aider les actionnaires non inscrits à exercer les votes afférents à leurs actions par téléphone, et Kingsdale peut contacter les actionnaires non inscrits pour apporter son concours dans le cadre de ce service. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour voter, veuillez appeler Kingsdale ou envoyer un courriel (voir page 8).

Vote par procuration

Sur Internet	Allez sur le site www.investorvote.com . Entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres imprimé sur le formulaire et suivez les directives à l'écran.
Par téléphone	1 866 732-8683 (sans frais en Amérique du Nord) et entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres imprimé sur le formulaire. Suivez les directives données au moyen d'instructions interactives verbales pour soumettre votre vote.
Par la poste	Inscrivez vos directives de vote sur le formulaire de procuration, signez-le et datez-le, puis envoyez le formulaire rempli à : Société de fiducie Computershare du Canada À l'attention du service des procurations 100 University Avenue, 8 ^e étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Vote en personne

Veillez vérifier avec un représentant de Computershare à votre arrivée à l'assemblée. Ne remplissez pas le formulaire de procuration puisque vous exercerez les votes afférents à vos actions à l'assemblée.

Vote en personne

Écrivez votre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu sur le formulaire de directives de vote pour vous nommer en tant que fondé de pouvoir et suivez les directives de votre prête-nom.

Veillez vérifier auprès d'un représentant de Computershare dès votre arrivée à l'assemblée. Ne soumettez pas votre vote à l'aide de votre formulaire de directives de vote puisque votre vote sera pris à l'assemblée.

Envoyez immédiatement vos directives de vote

Prenez le temps de lire la présente circulaire et exercez ensuite les votes afférents à vos actions. Nous devons recevoir vos directives de vote au plus tard à **10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 30 avril 2019** pour assurer que les votes afférents à vos actions seront exercés à l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous devrez faire en sorte que votre prête-nom (ou son représentant) dispose d'un délai suffisant pour recevoir vos directives de vote et les soumettre ensuite à Computershare.

Si l'assemblée est reportée ou ajournée, vous devez envoyer vos directives de vote **au moins 48 heures** (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) **avant le moment où l'assemblée est convoquée de nouveau**. Le président de l'assemblée peut, sans préavis, renoncer à la date limite relative aux procurations ou la reporter.

Comment changer votre vote

Si vous changez d'idée sur la façon dont vous voulez qu'un vote afférent à vos actions soit exprimé, vous pouvez révoquer votre procuration de l'une des manières suivantes ou encore de toute autre façon permise par la loi.

Si vous êtes un actionnaire inscrit :

- votez de nouveau sur Internet ou par téléphone avant 10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 30 avril 2019;
- remplissez un formulaire de procuration portant une date ultérieure à celle du formulaire que vous avez initialement soumis, et postez-le dès que possible pour qu'il soit reçu avant 10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 30 avril 2019;
- envoyez vous-même un avis écrit à notre vice-président à la direction, chef du contentieux et secrétaire (le secrétaire) ou demandez à votre représentant autorisé de le faire pour vous de manière à ce que cet avis soit reçu avant 10 h 30 (heure avancée de Terre-Neuve) le 30 avril 2019.

Les actionnaires peuvent également assister eux-mêmes à l'assemblée et changer leur vote.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, veuillez suivre les directives transmises par votre prête-nom.

Questions?

Veillez communiquer avec Kingsdale au :

- 1 888 518-6828 (sans frais en Amérique du Nord) ou au
- 416 867-2272 (à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Ou envoyez un courriel à l'adresse suivante :
contactus@kingsdaleadvisors.com

Confidentialité et résultats du vote

Les votes par procuration sont compilés par notre agent des transferts de manière à ce que les votes des actionnaires individuels demeurent confidentiels.

Vous pourrez consulter les résultats du vote sur notre site Web après l'assemblée (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Comment obtenir des copies papier des documents relatifs à notre assemblée

Les actionnaires inscrits et non-inscrits (véritables) peuvent demander gratuitement que des copies papier de la présente circulaire et du formulaire de procuration et du formulaire de renseignements sur le vote leur soient envoyées par la poste. Les demandes peuvent être faites jusqu'à un an à compter de la date à laquelle les documents relatifs à l'assemblée sont affichés sur notre site Web (www.fortisinc.com). Si vous avez des questions sur les avis et l'accès ou désirez commander des copies papier des documents relatifs à notre assemblée, veuillez communiquer avec Kingsdale (voir ci-dessus).

Ou vous pouvez demander gratuitement des copies papier à notre secrétaire :

Fortis Inc.
Fortis Place, bureau 1100
5 Springdale Street
C. P. 8837
St. John's (T.-N.-L.) A1B 3T2
Canada

Ce qui sera couvert à l'assemblée

Vous recevrez une mise à jour sur notre rendement de 2018 et exercerez vos votes sur au moins trois points à l'ordre du jour. Un point à l'ordre du jour est approuvé par une simple majorité des actionnaires eux-mêmes présents ou représentés par procuration à l'assemblée qui votent EN FAVEUR d'une résolution, sauf en ce qui a trait à l'élection des administrateurs (voir la note ci-dessous sur notre politique sur le vote à la majorité des voix pour l'élection des administrateurs).

Sauf tel qu'il est décrit plus loin, aucun de nos dirigeants ou administrateurs actuels n'a d'intérêt important, direct ou indirect, dans une question à laquelle on doit donner suite à l'assemblée.

1. Recevoir les états financiers

Nous présenterons nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ainsi que les rapports des auditeurs s'y rapportant. Nous avons posté nos états financiers consolidés à tous les actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables qui ont demandé d'en recevoir une copie. Vous pouvez également trouver une copie de nos états financiers consolidés dans notre rapport annuel, sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

2. Élire les administrateurs (voir la page 12)

Vous voterez pour l'élection de 12 administrateurs au conseil cette année. Les 12 candidats au poste d'administrateur sont :

Tracey C. Ball	Julie A. Dobson
Pierre J. Blouin	Ida J. Goodreau
Paul J. Bonavia	Douglas J. Haughey
Lawrence T. Borgard	Barry V. Perry
Maura J. Clark	Joseph L. Welch
Margarita K. Dille	Jo Mark Zurel

Les 12 administrateurs se présentent tous à la réélection. Vous pouvez en apprendre plus sur les administrateurs proposés à compter de la page 12, de même que sur notre politique concernant le mandat des administrateurs à la page 44.

Quorum

Nous devons avoir un *quorum* au début de l'assemblée pour que l'assemblée puisse avoir lieu et que les points à l'ordre du jour y soient traités. Cela signifie que nous devons avoir deux personnes présentes ou représentées par procuration qui détiennent ensemble au moins 25 % de nos actions ordinaires émises et en circulation à la date de référence.

Politique sur le vote à la majorité des voix

Un candidat doit recevoir plus de votes EN FAVEUR que d'ABSTENTIONS de vote pour être nommé en tant qu'administrateur à notre conseil (voir la page 12) pour plus de détails.

Si, pour quelque raison que ce soit, l'un des administrateurs proposés ne pouvait agir à titre d'administrateur de Fortis, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint se réservent le droit de désigner un autre candidat et de voter en sa faveur à leur discrétion, à moins que l'actionnaire n'ait précisé dans son formulaire de procuration que ses actions ordinaires doivent faire l'objet d'une abstention de vote à l'égard de l'élection des administrateurs.

Le conseil et la direction recommandent aux actionnaires de voter EN FAVEUR des administrateurs proposés.

3. Nomination de l'auditeur

Le conseil, sur la recommandation du comité d'audit, propose que les actionnaires nomment Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en tant qu'auditeur indépendant pour un mandat d'un an se terminant à la clôture de notre assemblée annuelle suivante des actionnaires.

Le comité d'audit soumet à l'approbation des actionnaires la candidature de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en tant qu'auditeur. En 2017, le comité d'audit a mené un processus global de soumissions concernant l'engagement de l'auditeur externe et a présenté Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. sur le fondement des compétences de son équipe d'audit, de l'utilisation de sa technologie et d'une évaluation de son indépendance.

Processus d'examen officiel

Nous recourons à un processus de soumissions officiel pour choisir notre auditeur externe en tant que saine pratique de gouvernance.

Le conseil négocie les honoraires devant être versés à l'auditeur. Les honoraires sont fondés sur la complexité des affaires traitées, ainsi que sur le temps consacré par l'auditeur. La direction est d'avis que les honoraires négociés en 2018 ont été raisonnables et sont comparables à ceux qu'exigent d'autres auditeurs fournissant des services similaires.

Le tableau ci-dessous présente les honoraires versés à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (nommée le 4 mai 2017) au cours des deux derniers exercices :

	2018	2017	
Honoraires d'audit	9 121 000 \$	7 207 000 \$	En 2017, Fortis a également payé 1 703 000 \$ en honoraires d'audit, honoraires pour services liés à l'audit et honoraires pour services fiscaux à Ernst & Young S.E.N.C.R.L./s.r.l., nos anciens auditeurs.
Honoraires pour services liés à l'audit	1 462 000 \$	1 241 000 \$	
Honoraires pour services fiscaux	636 000 \$	497 000 \$	
Autres	27 000 \$	177 000 \$	
Total	11 246 000 \$	9 122 000 \$	

Le conseil et la direction vous recommandent de voter EN FAVEUR de la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en tant que nos auditeurs et EN FAVEUR de l'autorisation du conseil à fixer les honoraires de l'auditeur pour 2019.

4. Prononcez-vous sur la rémunération de la haute direction (voir la page 48)

Dans le cadre de notre engagement à l'égard de solides pratiques de gouvernance, le conseil a décidé de tenir un vote consultatif sur notre approche concernant la rémunération de la haute direction. Même si les résultats du vote ne lient pas le conseil, celui-ci tiendra compte des résultats lorsqu'il se penchera sur les politiques, les pratiques et les décisions concernant la rémunération, ainsi que sur les sujets devant être abordés dans le cadre de son engagement envers les actionnaires relativement à la rémunération et aux questions connexes.

Le conseil est d'avis que nos politiques et nos pratiques concernant la rémunération de la haute direction harmonisent étroitement les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires et s'avèrent compatibles avec des pratiques exemplaires en matière de gouvernance au Canada. L'an dernier, 97,85 % des voix ont été exprimées en faveur de notre approche concernant la rémunération de la haute direction.

Vous pouvez voter EN FAVEUR de la résolution ou CONTRE celle-ci :

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Sur une base consultative et sans amoindrir le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de Fortis, les actionnaires acceptent l'approche concernant la rémunération de la haute direction selon la description qui en est donnée dans la section sur l'analyse de la rémunération de la présente circulaire.

Le conseil et la direction vous recommandent de voter EN FAVEUR de la résolution consultative non contraignante relativement à notre approche concernant la rémunération de la haute direction, selon la description qui en est donnée dans la présente circulaire.

5. Autres affaires

Nous n'avons reçu aucune proposition des actionnaires à la date limite du 1^{er} février 2019, et la direction ne connaît aucune autre question pouvant être présentée à l'assemblée. Si un point est dûment présenté à l'assemblée, vous ou votre fondé de pouvoir pouvez voter à ce sujet comme bon semble à l'un de vous.

Les actionnaires autorisés à voter à l'assemblée annuelle de 2020 qui désirent soumettre une proposition doivent s'assurer que nous recevions la proposition au plus tard le 31 janvier 2020, conformément aux dispositions de la loi de Terre-Neuve-et-Labrador intitulée *Corporations Act*.

Au sujet des administrateurs proposés

Cette année, 12 personnes ont été désignées pour siéger au conseil. Tous ces candidats siègent actuellement au conseil. Vous pouvez en apprendre plus sur les administrateurs proposés dans les profils présentés plus loin.

À l'exception de deux, tous les administrateurs proposés sont indépendants. M. Perry n'est pas indépendant puisqu'il est notre président et chef de la direction. M. Welch n'est pas considéré comme étant indépendant en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada car il était président et chef de la direction de ITC jusqu'au 31 octobre 2016. Il sera considéré comme étant indépendant le 1^{er} novembre 2019.

Aucun des administrateurs proposés ne siège en même temps au conseil d'une autre société ouverte non apparentée, et aucune des mises en candidature ne comporte un contrat, un arrangement ou une entente entre un administrateur de Fortis et une autre personne. Il n'y a aucun lien de parenté entre l'un des administrateurs ou des membres de la haute direction dont la candidature est proposée.

Aucun des administrateurs proposés, ni aucune des personnes leur étant liées, ni aucun membre de leur groupe n'a d'intérêt important direct ou indirect (en tant qu'actionnaire véritable ou de quelque autre manière) dans un point à l'ordre du jour, autre que l'élection des administrateurs.

Au sujet du vote à la majorité des voix

Notre politique en matière de vote à la majorité des voix exige qu'un administrateur proposé recevant plus d'ABSTENTIONS DE VOTE que de votes EN FAVEUR remette immédiatement sa démission au conseil pour que celle-ci soit étudiée après l'assemblée. Le conseil renverra la question au comité de gouvernance et des mises en candidature, qui l'examinera et tiendra compte de tous les facteurs pertinents avant de faire une recommandation au conseil. Le conseil étudiera la recommandation du comité et acceptera la démission en l'absence de circonstances exceptionnelles qui justifieraient que l'administrateur demeure en poste au conseil dans le cadre de ses devoirs fiduciaires envers Fortis et les actionnaires, auquel cas le conseil pourra refuser ou retarder l'offre de démission. Une démission ne prend effet que lorsqu'elle est acceptée par le conseil. L'administrateur ne participera pas aux délibérations du comité ou du conseil. Le conseil communiquera sa décision dans les 90 jours de l'assemblée des actionnaires et en annoncera les détails, y compris les motifs de sa décision, dans un communiqué.

Cette politique ne s'applique pas à une élection contestée d'administrateurs lorsque le nombre de candidats excède le nombre d'administrateurs devant être élus, ni lorsque les documents de procuration ont été distribués à l'appui de l'élection d'un ou de plusieurs candidats qui ne sont pas inclus dans les candidats appuyés par le conseil.

Le conseil a mis à jour la politique pour valoir en date du 1^{er} janvier 2018. Vous pouvez consulter un exemplaire de la politique sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Un conseil solide et diversifié

Compétence financière

démonstrée par **100 %** des candidats

10 des 12 administrateurs sont indépendants

Durée moyenne des mandats

4,1 ans

5 des 12 administrateurs sont des femmes

10 candidats possèdent une expérience dans le secteur des services publics ou de l'énergie

11 candidats possèdent une expérience en matière de gouvernance et de gestion des risques

9 candidats possèdent une expérience en matière de rémunération de la haute direction

100 % des candidats possèdent une expérience comme cadres supérieurs

Profil des administrateurs

Les administrateurs proposés ont fourni les renseignements ci-dessous au sujet des actions de Fortis ou des unités d'actions différées (UAD) dont ils sont propriétaires ou sur lesquelles ils exercent un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement. Vous pouvez en apprendre plus sur leur propriété de titres de participation à la page 39. Nous avons calculé la valeur marchande de leurs avoirs à l'aide du cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse TSX : 43,04 \$ le 16 mars 2018 et 48,96 \$ le 15 mars 2019.

Douglas J. Haughey



**Calgary (Alberta)
Canada**

**Administrateur
d'entreprise**

**Président du conseil
depuis
septembre 2016**

**Administrateur depuis
mai 2009**

Âge : 62 ans

Indépendant

Talents et expérience

- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services publics/énergie
- Durabilité
- Fusions et acquisitions

D'août 2012 à mai 2013, M. Haughey a été chef de la direction de The Churchill Corporation, une société de construction commerciale et de services industriels axée sur le marché de l'Ouest canadien. De 2010 jusqu'à la conclusion fructueuse de sa vente à Pembina Pipeline en avril 2012, il a été président et chef de la direction de Provident Energy Ltd., propriétaire/exploitant d'installations dans le secteur intermédiaire des liquides du gaz naturel. De 1999 à 2008, M. Haughey a occupé plusieurs postes de direction auprès de Spectra Energy et de ses sociétés remplacées. Il a assumé la responsabilité globale des activités intermédiaires dans le secteur du gaz naturel de l'Ouest canadien, a occupé le poste de président et chef de la direction de Spectra Energy Income Fund et a aussi dirigé les équipes de développement stratégique et des fusions et acquisitions de Spectra centralisées à Houston, dans l'État du Texas.

M. Haughey est titulaire d'un baccalauréat en administration de la University of Regina et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Calgary. Il détient la désignation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Haughey a siégé au conseil d'administration de FortisAlberta depuis avril 2010, dont il a été président d'avril 2013 à février 2016.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2009 (président, septembre 2016)
Comité d'audit	Mai 2009
Comité des ressources humaines	Mai 2013 (président, mars 2015 à septembre 2016)
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Septembre 2016

Résultats du vote de 2018	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018		
99,57 % <i>votes en faveur</i>	Conseil d'administration (président)	8 sur 8	100 %
0,43 % <i>abstentions de vote</i>	Audit	5 sur 5	100 %
	Ressources humaines	6 sur 6	100 %
	Gouvernance et mises en candidature	3 sur 3	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2019	10 000	30 933	2 004 080 \$	Oui (4,9x)
2018	10 000	25 506	1 528 178 \$	
Variation	–	5 427	475 902 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

Keyera Corporation (administrateur principal, comité de rémunération et de gouvernance)

Tracey C. Ball



**Victoria
(Colombie-Britannique)
Canada**

**Administratrice
d'entreprise**

**Administratrice depuis
mai 2014**

Âge : 61 ans

Indépendante

Talents et expérience

- Experte financière
- Gouvernance et gestion des risques
- Marchés financiers
- Relations avec les gouvernements/affaires juridiques/réglementation

M^{me} Ball a pris sa retraite en septembre 2014 à titre de vice-présidente à la direction et chef des finances du groupe de la Banque canadienne de l'Ouest. Avant de commencer à travailler, en 1987, pour une entité que la Banque canadienne de l'Ouest a remplacée, elle a travaillé dans le domaine de la comptabilité publique et en consultation. M^{me} Ball a siégé à plusieurs conseils dans les secteurs privé et public, y compris le comité d'audit de la province d'Alberta et les dirigeants financiers internationaux du Canada.

M^{me} Ball est titulaire d'un baccalauréat ès arts (commerce) de la Simon Fraser University. Elle est membre des Comptables professionnels agréés du Canada, de l'Institute of Chartered Accountants d'Alberta et de l'Association of Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique. M^{me} Ball a été élue Fellow de l'Institute of Chartered Accountants d'Alberta en 2007. Elle détient la désignation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M^{me} Ball a siégé au conseil d'administration de FortisAlberta d'avril 2011 à avril 2018 et en a été la présidente de février 2016 à février 2018. M^{me} Ball est également administratrice de FortisBC Energy et de FortisBC depuis avril 2018.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2014
Comité d'audit	Mai 2014 (présidente, mai 2017)
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2017

Résultats du vote de 2018

99,74 % votes *en faveur*
0,26 % *abstentions* de vote

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018

Conseil d'administration	8 sur 8	100 %
Audit (présidente)	5 sur 5	100 %
Gouvernance et mises en candidature	3 sur 3	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019)

Année	Actions ordinaires	Unités d'actions différées (UAD)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
	(nbre)	(nbre)		
2019	4 950	16 716	1 060 767 \$	oui (5,4x)
2018	4 950	13 325	786 556 \$	
Variation	–	3 391	274 211 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

Pierre J. Blouin



Île Bizard (Québec) Canada

Administrateur d'entreprise

Administrateur depuis
mai 2015

Âge : 61 ans

Indépendant

Talents et expérience

- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services public/Énergie
- Durabilité
- Marchés financiers
- Technologie/cybersécurité
- Fusions et acquisitions
- Relations gouvernementales/affaires juridiques/réglementation

M. Blouin a été chef de la direction de Manitoba Telecom Services, Inc. jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2014. Avant de commencer à travailler pour Manitoba Telecom Services, Inc. à titre de chef de la direction en 2005, M. Blouin a occupé divers postes de cadre au sein du groupe de sociétés Bell Canada Entreprises, notamment ceux de président de groupe, marchés consommateurs de Bell Canada, de chef de la direction de BCE Emergis, Inc. et de chef de la direction de Bell Mobilité.

M. Blouin a obtenu un baccalauréat en commerce spécialisé en administration des affaires des Hautes études commerciales. Il détient le titre de Fellow de l'Association canadienne de gestion des achats.

Membre depuis

Conseil	Mai 2015
Comité des ressources humaines	Mai 2015
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2016

Résultats du vote de 2018

99,60 % votes *en faveur*
0,40 % *abstentions* de vote

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018

Conseil d'administration	8 sur 8	100 %
Ressources humaines	6 sur 6	100 %
Gouvernance et mises en candidature	3 sur 3	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionariat cible atteint
2019	2 380	13 442	774 645 \$	oui (4,0x)
2018	2 380	10 177	540 453 \$	
Variation	–	3 265	234 192 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

Banque Nationale du Canada (comité d'audit, comité des ressources humaines)

Manitoba Telecom Services Inc. (ancien administrateur)

Paul J. Bonavia



Dallas, Texas,
É. U.

Administrateur d'entreprise
Administrateur depuis
mai 2018

Âge : 67 ans

Indépendant

Talents et expérience

- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Durabilité
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Relations gouvernementales/affaires juridiques/réglementation
- Affaires internationales

M. Bonavia a démissionné de son poste de président-directeur du conseil de UNS Energy Corporation lors de l'acquisition de cette entreprise par Fortis en août 2014. Avant d'occuper ce poste, M. Bonavia était président du conseil et chef de la direction, puis président du conseil, président et chef de la direction de UNS Energy Corporation depuis 2009. M. Bonavia a siégé à plusieurs conseils des secteurs public et privé, dont l'organisme Midcontinent Independent System Operator (MISO).

M. Bonavia a obtenu un baccalauréat ès arts de la Drake University et un doctorat en jurisprudence de la University of Miami. Il a également suivi le programme de gestion avancée de la Harvard Business School.

M. Bonavia a auparavant été administrateur de Fortis de mai 2015 à février 2016

Membre depuis

Conseil	Mai 2018
Comité des ressources humaines	Mai 2018
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2018

Résultats du vote de 2018

99,76 % votes *en faveur*
0,24 % *abstentions* de vote

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018

Conseil d'administration	6 sur 6 ¹⁾	100 %
Ressources humaines	4 sur 4 ²⁾	100 %
Gouvernance et mises en candidature	2 sur 2 ²⁾	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2019	–	2 163	105 900 \$	Il a jusqu'en mai 2023 pour respecter la directive
2018	–	–	–	
Variation	–	2 163	105 900 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

- 1) M. Bonavia a assisté à toutes les réunions du conseil depuis qu'il en est devenu membre en mai 2018.
- 2) M. Bonavia a assisté à toutes les réunions de comité depuis qu'il en est devenu membre en mai 2018.

Lawrence T. Borgard



Naples, Floride,
É.-U.

Administrateur
d'entreprise

Administrateur depuis
mai 2017

Âge : 57 ans

Indépendant

Talents et expérience

- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Durabilité
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions

M. Borgard est l'ancien président et chef de l'exploitation de Integrys Energy Group et le chef de la direction de chacune des six entreprises de services publics réglementés d'électricité et de gaz naturel de Integrys. M. Borgard a pris sa retraite en 2015 après la vente fructueuse de Integrys. Avant de devenir président de Integrys, M. Borgard a exercé divers rôles de haute direction.

M. Borgard a obtenu un baccalauréat ès sciences (génie électrique) de la Michigan State University et une maîtrise en administration des affaires de la University of Wisconsin-Oshkosh. Il a également suivi le programme de gestion avancée de la Harvard University Business School.

Membre depuis

Conseil	Mai 2017
Comité d'audit	Mai 2017
Comité des ressources humaines	Mai 2018

Résultats du vote de 2018	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018		
99,02 % <i>votes en faveur</i>	Conseil d'administration	8 sur 8	100 %
0,98 % <i>abstentions de vote</i>	Audit	5 sur 5	100 %
	Comité des ressources humaines	3 sur 3 ¹⁾	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019)

Année	Actions ordinaires (nombre)	Unités d'actions différées (UAD) (nombre)	Valeur marchande (\$)	Actionariat cible atteint
2019	2 800	4 975	380 664 \$	Il a jusqu'en mai 2022 pour respecter la directive
2018	–	2 011	86 553 \$	
Variation	2 800	2 964	294 111 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

1) M. Borgard a assisté à toutes les réunions de comité depuis qu'il en est devenu membre en mai 2018.

Maura J. Clark



New York, New York, É.-U.

Administratrice d'entreprise

Administratrice depuis
mai 2015

Âge : 60 ans

Indépendante

Talents et expérience

- Experte financière
- Gouvernance et gestion des risques
- Services publics/Énergie
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Relations gouvernementales/affaires juridiques/réglementation
- Affaires internationales

M^{me} Clark a pris sa retraite en mars 2014 à titre de présidente de Direct Energy, un important détaillant d'énergie au Canada et aux États-Unis qui est une filiale de Centrica plc. Auparavant, M^{me} Clark a été vice-présidente à la direction, stratégie nord-américaine et fusions et acquisitions de Direct Energy. M^{me} Clark a acquis une expérience dans le secteur des services bancaires d'investissement et a été chef des finances d'une société indépendante de raffinage et de commercialisation de pétrole.

M^{me} Clark a obtenu un baccalauréat ès arts spécialisé en économie de la Queen's University. Elle est membre de l'Association of Chartered Professional Accountants de l'Ontario.

M^{me} Clark est administratrice de Garrett Motion Inc., un fournisseur de technologie automobile, et de Nutrien Ltd. (auparavant, Agrium Inc.), le plus important fournisseur mondial d'intrants, de services et de solutions agricoles.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2015
Comité d'audit	Mai 2015
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2016

Résultats du vote de 2018	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018		
99,01 % votes <i>en faveur</i>	Conseil d'administration	8 sur 8	100 %
0,99 % <i>abstentions de vote</i>	Audit	5 sur 5	100 %
	Gouvernance et mises en candidature	3 sur 3	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2019	–	10 956	536 406 \$	Elle a jusqu'en mai 2020 pour respecter la directive
2018	–	7 760	333 990 \$	
Variation	–	3 196	202 416 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

Garrett Motion Inc. (comité des mises en candidature et de gouvernance (présidente) et comité de la rémunération)

Nutrien Ltd. (anciennement Agrium Inc.) (comité d'audit (présidente), comité des ressources humaines et de la rémunération)

Elizabeth Arden, Inc. (ancienne administratrice et ancien membre du comité d'audit (présidente) et du comité des mises en candidature et de gouvernance)

Margarita K. Dilley



Washington, D.C.,
É.-U.

Administratrice d'entreprise

Administratrice depuis
mai 2016

Âge : 61 ans

Indépendante

Talents et expérience

- Experte financière
- Gouvernance et gestion des risques
- Services publics/Énergie
- Marchés financiers
- Technologie/cybersécurité
- Fusions et acquisitions
- Marchés financiers
- Affaires internationales

M^{me} Dilley a pris sa retraite en tant que vice-présidente et chef des finances auprès de ASTROLINK International LLC en 2004, une société internationale de télécommunications à large bande sans fil. L'expérience antérieure de M^{me} Dilley inclut ses fonctions à titre d'administratrice, stratégie et développement d'entreprise, ainsi que de trésorière pour Intelsat.

M^{me} Dilley a obtenu un baccalauréat ès arts de la Cornell University et une maîtrise en arts de la Columbia University, ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires de la Wharton Graduate School, University of Pennsylvania.

M^{me} Dilley siège en tant qu'administratrice de CH Energy Group depuis décembre 2004 et de Central Hudson depuis juin 2013, et elle est présidente de ces conseils depuis janvier 2015.

Membre depuis

Conseil	Mai 2016
Comité d'audit	Mai 2016
Comité des ressources humaines	Mai 2017

Résultats du vote de 2018

98,93 % votes *en faveur*
1,07 % *abstentions de vote*

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018

Conseil d'administration	8 sur 8	100 %
Audit	5 sur 5	100 %
Ressources humaines	6 sur 6	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2019	–	8 635	422 770 \$	Elle a jusqu'en mai 2021 pour respecter la directive
2018	–	5 530	238 011 \$	
Variation	–	3 105	184 759 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

Julie A. Dobson



Potomac, Maryland,
É.-U.

Administratrice d'entreprise

Administratrice depuis
mai 2018

Nouvelle candidate

Âge : 62 ans

Indépendante

Talents et expérience

- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Marchés financiers
- Technologie/cybersécurité
- Fusions et acquisitions
- Affaires internationales

M^{me} Dobson est présidente ne faisant pas partie de la direction de Telebright, Inc., une société fermée établie en 1989, où elle supervise le développement des applications logicielles de gestion des télécommunications et des applications mobiles pour les marchés du commerce électronique interentreprises et du commerce électronique de détail. Elle a été chef de l'exploitation de Telecorp PCS, Inc. et a occupé divers postes de haute direction auprès de Bell Atlantic Corporation durant sa carrière de 18 ans auprès de cette société.

M^{me} Dobson a obtenu un baccalauréat ès sciences du College of William and Mary et une maîtrise en administration des affaires de la University of Pittsburgh.

M^{me} Dobson est ancienne administratrice de Safeguard Scientifics, Inc., un fournisseur de capitaux aux entreprises axées sur la technologie. Elle est une ancienne administratrice de PNM Resources, une entreprise de services publics d'électricité et de gaz au Nouveau-Mexique et au Texas, et de American Water Works Company, la plus importante entreprise d'eau appartenant aux investisseurs aux États-Unis.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2018
Comité d'audit	Mai 2018
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2018

Résultats du vote de 2018	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018		
99,57 % votes en faveur	Conseil d'administration	7 sur 7 ¹⁾	100 %
0,43 % abstentions de vote	Audit	4 sur 4 ²⁾	100 %
	Gouvernance et mises en candidature	2 sur 2 ²⁾	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2019	2 200	2 163	213 612 \$	Elle a jusqu'en mai 2023 pour respecter la directive
2018	–	–	–	
Variation	2 200	2 163	213 612 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

Safeguard Scientifics, Inc. (ancienne administratrice et membre du comité de rémunération (présidente), comité des mises en candidature et de gouvernance et comité d'audit)

American Water Works Company (ancienne administratrice et ancien membre du comité d'audit (présidente) et du comité des mises en candidature et de gouvernance)

RadioShack Corporation (ancienne administratrice et membre du comité de rémunération (présidente))

PNM Resources, Inc. (ancienne administratrice, ancienne administratrice principale et membre du comité d'audit du comité de rémunération)

1) M^{me} Dobson a assisté à toutes les réunions du conseil depuis qu'elle en est devenue membre en mai 2018.

2) M^{me} Dobson a assisté à toutes les réunions de comité depuis qu'elle en est devenue membre en mai 2018.

Ida J. Goodreau



M^{me} Goodreau est une ancienne présidente et chef de la direction de LifeLabs. Avant de commencer à travailler pour LifeLabs en mars 2009, M^{me} Goodreau exerçait les fonctions de présidente et chef de la direction de la Vancouver Coastal Health Authority depuis 2002. Elle a occupé des postes de haute direction auprès de plusieurs sociétés canadiennes et internationales du secteur des pâtes et papiers et du gaz naturel.

M^{me} Goodreau est titulaire d'un baccalauréat en commerce avec distinction et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Windsor, ainsi que d'un baccalauréat ès arts (études anglaises et économie) de la University of Western Ontario.

M^{me} Goodreau est administratrice de FortisBC Energy et de FortisBC depuis novembre 2002 et est présidente de ces conseils depuis avril 2017.

**Vancouver
(Colombie-Britannique)
Canada**

**Administratrice
d'entreprise**

**Administratrice depuis
mai 2009**

Âge : 67 ans

Indépendante

Talents et expérience

- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Durabilité
- Affaires internationales

Membre depuis

Conseil	Mai 2009
Comité des ressources humaines	Mai 2009 (présidente de septembre 2016 à mai 2018)
Comité de gouvernance et des mises en candidature	Mai 2015 (présidente, mai 2018)

Résultats du vote de 2018

98,87 % votes *en faveur*
1,13 % *abstentions* de vote

Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018

Conseil d'administration	8 sur 8	100 %	
Ressources humaines	6 sur 6	100 %	
Gouvernance et mises en candidature (présidente)	3 sur 3	100 %	

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2019	–	36 631	1 793 454 \$	oui (9,2x)
2018	–	32 472	1 397 595 \$	
Variation	–	4 159	395 859 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

Barry V. Perry



**St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)
Canada**

**Président et chef de la
direction, Fortis Inc.**

**Administrateur depuis
janvier 2015**

Âge : 54 ans

Non indépendant

Talents et expérience

- Expert financier
- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Durabilité
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Affaires internationales

M. Perry est président et chef de la direction de Fortis. Avant d'occuper son poste actuel auprès de Fortis, M. Perry a été président du 30 juin 2014 au 31 décembre 2014 et auparavant, il était vice-président, finances et chef des finances depuis 2004. M. Perry s'est joint au groupe Fortis en 2000 à titre de vice-président, finances et chef des finances de Newfoundland Power.

Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Memorial University et est membre de l'Association of Chartered Professional Accountants de Terre-Neuve-et-Labrador.

M. Perry est administrateur des filiales des services publics de Fortis, FortisBC Energy, FortisBC, UNS Energy et ITC.

Membre depuis

Conseil	Janvier 2015
---------	--------------

Résultats du vote de 2018	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018		
99,70 % votes en faveur	Conseil d'administration	8 sur 8	100 %
0,30 % abstentions de vote			

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019) ¹⁾

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2019	313 487	30 526	16 842 876 \$	oui (13,0x)
2018	300 914	–	12 951 339 \$	
Variation	12 573	30 526	3 891 537 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

1) M. Perry ne reçoit aucune rémunération d'administrateur (y compris des UAD) en tant que membre du conseil d'administration. Des options d'achat d'actions et, à compter de 2019, des UAS sont attribuées à M. Perry dans le cadre de sa rémunération en tant que président et chef de la direction de Fortis (voir la page 56).

Joseph L. Welch



Longboat Key, Floride, É.-U.

Administrateur d'entreprise

Administrateur depuis
mai 2017

Âge : 70 ans

Non indépendant

Talents et expérience

- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Services publics/Énergie
- Marchés financiers
- Technologie/cybersécurité
- Fusions et acquisitions
- Relations gouvernementales/affaires juridiques/réglementation

M. Welch est président du conseil de ITC. Il a pris sa retraite en tant que président et chef de la direction de ITC en date du 31 octobre 2016 après l'acquisition de celle-ci par Fortis.

Il a commencé sa carrière dans le secteur des services publics en 1971, a établi ITC Transmission au Michigan en tant qu'entité indépendante de sa société mère en 2003 et a par la suite dirigé la croissance de ITC pour que celle-ci devienne la plus importante société indépendante de transport d'électricité aux États-Unis.

M. Welch est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (génie électrique) de la University of Kansas. Il est ingénieur autorisé à pratiquer dans l'État du Michigan.

M. Welch ne siège à aucun des comités qu'il n'est pas actuellement considéré comme étant indépendant. M. Welch est président du conseil de ITC depuis 2008.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2017

Résultats du vote de 2018	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018		
99,68 % votes en faveur	Conseil d'administration	8 sur 8	100 %
0,32 % abstentions de vote			

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019)

Année	Actions ordinaires (nombre)	Unités d'actions différées (UAD) (nombre)	Valeur marchande (\$)	Actionariat cible atteint
2019	1 712 392	4 975	84 082 288 \$	oui (387,2x)
2018	1 712 392	2 011	73 787 905 \$	
Variation	–	2 964	10 294 383 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

–

Jo Mark Zurel



**St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)
Canada**

**Administrateur
d'entreprise**

Administrateur depuis
mai 2016

Âge : 55 ans

Indépendant

Talents et expérience

- Expert financier
- Gouvernance et gestion des risques
- Rémunération de la haute direction
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Affaires internationales

M. Zurel est président de Stonebridge Capital Inc., une société de placement fermée, et un administrateur d'entreprise. De 1998 à 2006, M. Zurel a été premier vice-président et chef des finances de CHC Helicopter Corporation. M. Zurel siège aux conseils de plusieurs sociétés fermées et ouvertes, y compris Highland Copper Company Inc., Major Drilling Group International Inc. et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Il siège également au conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Zurel est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Dalhousie University. Il détient le titre de Fellow de l'Association of Chartered Professional Accountants de Terre-Neuve-et-Labrador. Il détient la désignation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Zurel est administrateur de Newfoundland Power depuis janvier 2008 et il a été président du conseil de celle-ci d'avril 2012 à juillet 2016.

	Membre depuis
Conseil	Mai 2016
Comité d'audit	Mai 2017
Comité des ressources humaines	Mai 2016 (président, mai 2018)

Résultats du vote de 2018	Présence aux réunions du conseil et des comités en 2018		
99,62 % <i>votes en faveur</i>	Conseil d'administration	8 sur 8	100 %
0,38 % <i>abstentions de vote</i>	Audit	5 sur 5	100 %
	Ressources humaines (président)	6 sur 6	100 %

Titres de Fortis détenus (en date des 16 mars 2018 et 15 mars 2019)

Année	Actions ordinaires (nbre)	Unités d'actions différées (UAD) (nbre)	Valeur marchande (\$)	Actionnariat cible atteint
2019	10 000	7 830	872 957 \$	oui (4,5x)
2018	9 949	4 782	634 022 \$	
Variation	51	3 048	238 935 \$	

Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes non apparentées occupés au cours des cinq derniers exercices

Highland Copper Company Inc. (comité d'audit (président), comité de rémunération et de gouvernance

Major Drilling Group International Inc. (comité de gouvernance et des mises en candidature, des ressources humaines et de la rémunération (président))

Renseignements supplémentaires au sujet des administrateurs

Présence aux réunions en 2018

Nous nous attendons à ce que les administrateurs soient présents à toutes les réunions du conseil et des comités régulièrement prévues, ainsi qu'à l'assemblée annuelle des actionnaires et idéalement à toute assemblée extraordinaire. Si les administrateurs ne peuvent être présents à une réunion, ils peuvent y participer par conférence téléphonique.

Le tableau présenté ci-dessous donne un résumé des présences aux réunions en 2018, y compris l'assemblée annuelle des actionnaires.

	Nombre de réunions	Présence à toutes les réunions
Conseil	8	100 %
Comité d'audit	5	100 %
Comité des ressources humaines	6	100 %
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3	100 %
Nombre total des réunions tenues	22	100 %

Le tableau suivant présente un sommaire du nombre de réunions du conseil et des comités auxquelles chaque administrateur non-membre de la haute direction a assisté en 2018. Vous pouvez consulter le relevé individuel des présences de chaque administrateur dans les profils présentés à compter de la page 13.

	Réunions du conseil		Réunions des comités		Total des réunions du conseil et des comités	
Tracey C. Ball	8 sur 8	100 %	8 sur 8	100 %	16 sur 16	100 %
Pierre J. Blouin	8 sur 8	100 %	9 sur 9	100 %	17 sur 17	100 %
Paul J. Bonavia	6 sur 6	100 %	6 sur 6	100 %	12 sur 12	100 %
Lawrence T. Borgard	8 sur 8	100 %	8 sur 8	100 %	16 sur 16	100 %
Maura J. Clark	8 sur 8	100 %	8 sur 8	100 %	16 sur 16	100 %
Margarita K. Dilley	8 sur 8	100 %	11 sur 11	100 %	19 sur 19	100 %
Julie A. Dobson	7 sur 7	100 %	6 sur 6	100 %	13 sur 13	100 %
Ida J. Goodreau	8 sur 8	100 %	9 sur 9	100 %	17 sur 17	100 %
Douglas J. Haughey	8 sur 8	100 %	14 sur 14	100 %	22 sur 22	100 %
Joseph L. Welch	8 sur 8	100 %	—	— ¹⁾	8 sur 8	100 %
Jo Mark Zurel	8 sur 8	100 %	11 sur 11	100 %	19 sur 19	100 %

1) M. Welch ne siège à aucun des comités puisqu'il n'est pas actuellement considéré comme étant indépendant.

Rémunération des administrateurs en 2018

	Honoraires gagnés ¹⁾	Attributions fondées sur des actions (UAD) ²⁾	Toutes les autres rémunérations ³⁾	Total
Tracey C. Ball	119 000 \$	120 000 \$	102 470 \$ (y compris FortisAlberta et FortisBC)	341 470 \$
Pierre J. Blouin	100 500 \$	120 000 \$	19 511 \$	240 011 \$
Paul J. Bonavia	87 663 \$	60 000 \$	960 \$	148 623 \$
Lawrence T. Borgard	128 274 \$	120 000 \$	5 354 \$	253 628 \$
Maura J. Clark	128 274 \$	120 000 \$	15 325 \$	263 599 \$
Margarita K. Dilley	134 105 \$	120 000 \$	115 112 \$ (y compris CH Energy Group)	369 217 \$
Julie A. Dobson	89 606 \$	60 000 \$	960 \$	150 566 \$
Ida J. Goodreau	115 500 \$	120 000 \$	163 174 \$ (y compris FortisBC)	398 674 \$
Douglas J. Haughey	220 000 \$	185 000 \$	47 101 \$	452 101 \$
R. Harry McWatters ⁴⁾	32 843 \$	60 000 \$	55 268 \$	148 111 \$
Ronald D. Munkley ⁴⁾	40 912 \$	60 000 \$	41 338 \$	142 250 \$
Joseph L. Welch	112 726 \$	120 000 \$	199 791 \$ (y compris ITC Holdings)	432 517 \$
Jo Mark Zurel	113 431 \$	120 000 \$	10 154 \$	243 585 \$
Total	1 422 834 \$	1 385 000 \$	776 518 \$	3 584 352 \$

1) Ces montants incluent les honoraires au comptant que chaque administrateur a gagnés pour ses services d'administrateur de Fortis, notamment la provision sur honoraires annuels d'un administrateur et d'un président de comité et les jetons présence aux réunions, le cas

échéant. MM. Bonavia et Borgard, M^{mes} Clark, Dilley et Dobson et M. Welch sont des résidents des É.-U., et leurs honoraires au comptant sont versés en dollars US et déclarés en dollars canadiens à l'aide d'un taux de change moyen de 1,00 \$ US pour 1,2957 \$.

- 2) Ces attributions sont accordées sous forme d'UAD et incluent l'avance sous forme de titres de participation et la tranche de l'avance au comptant que l'administrateur a choisi de recevoir sous forme d'UAD. Les montants représentent la valeur équivalente au comptant au moment de l'émission.
- 3) Ces montants comprennent tous les honoraires payés ou payables par une filiale de Fortis à un administrateur en sa qualité d'administrateur de cette filiale, ainsi que la valeur des UAD additionnelles reçues en tant qu'équivalents-dividendes de la part de Fortis.
- 4) MM. McWatters et Munkley ont chacun quitté le conseil pour prendre leur retraite le 3 mai 2018.

Nous créditions des UAD le premier jour de chaque trimestre civil durant l'exercice en divisant le quart de l'avance sur salaire de l'administrateur par le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant à la date d'attribution. Pour valoir en date du 1^{er} avril 2018, le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse NYSE pour les cinq jours se terminant à la date d'attribution est utilisé pour les administrateurs qui sont des résidents des É.-U. Les administrateurs reçoivent des unités additionnelles en tant qu'équivalents-dividendes pour les dividendes versés sur nos actions ordinaires. Les équivalents-dividendes sont crédités à la date de paiement du dividende et sont réinvestis dans des UAD additionnelles.

Attributions fondées sur des actions en cours

Le tableau suivant présente les détails des UAD détenues par chaque administrateur à la fin de 2018.

	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits ne sont pas acquis ¹⁾²⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ne sont pas acquis ²⁾³⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits sont acquis (non payées ou distribuées)
Tracey C. Ball	15 894	723 316 \$	–
Pierre J. Blouin	12 650	575 717 \$	–
Paul J. Bonavia	1 470	66 911 \$	–
Lawrence T. Borgard	4 256	193 680 \$	–
Maura J. Clark	10 179	463 267 \$	–
Margarita K. Dilley	7 881	358 663 \$	–
Julie A. Dobson	1 470	66 911 \$	–
Ida J. Goodreau	35 620	1 621 076 \$	–
Douglas J. Haughey	29 616	1 347 808 \$	–
R. Harry McWatters ⁴⁾	–	–	975 348 \$
Ronald D. Munkley ⁴⁾	–	–	1 125 554 \$
Joseph L. Welch	4 256	193 680 \$	–
Jo Mark Zurel	7 092	322 737 \$	–
Total	130 384	5 933 766 \$	2 100 902 \$

- 1) Nous n'avons pas accordé d'options d'achat d'actions ni d'attributions fondées sur des options aux administrateurs depuis 2006. En date du 31 décembre 2018, seul M. Perry détenait des options d'achat d'actions de Fortis, attribuées dans le cadre de sa rémunération de membre de la haute direction (voir la page 91).
- 2) Les UAD deviennent immédiatement acquises et lorsque l'administrateur se retire du conseil et elles sont rachetées au comptant.
- 3) Données correspondant au produit du nombre d'attributions fondées sur des actions dont les droits ne sont pas acquis, multiplié par le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse TSX de 45,51 \$ le 31 décembre 2018. Les attributions fondées sur des actions qui sont accordées en dollars US ont été multipliées par 33,36 \$ US, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse NYSE le 31 décembre 2018 et compilé en dollars canadiens à l'aide du taux de change de 1,3642 \$ pour 1,00 \$ US le 31 décembre 2018.
- 4) MM. McWatters et Munkley ont chacun quitté le conseil pour prendre leur retraite le 3 mai 2018. Leurs UAD acquises leur seront payées au plus tard le 15 décembre 2019.

Comités du conseil

Comité d'audit

Tracey C. Ball
(présidente)
Lawrence T. Borgard
Maura J. Clark
Margarita K. Dilley
Julie A. Dobson ¹⁾
Douglas J. Haughey
Jo Mark Zurel
100 % indépendants

Tous les membres du comité d'audit contribuent au fonctionnement du comité en lui apportant une expertise financière considérable. Les membres respectent tous les exigences en matière de compétence financière selon les règles applicables de la SEC et de la Bourse NYSE. Le conseil désigne M^{mes} Ball, Clark et Dilley et M. Zurel en tant qu'experts financiers du comité d'audit au sens du paragraphe 407(d) du règlement S-K de la loi des É.-U. intitulée *Securities Act*.

Le comité d'audit aide le conseil à superviser la fonction d'audit, la gestion des risques d'entreprise (GRE), l'information financière, les contrôles internes et les questions d'ordre financier en général.

Le comité a les responsabilités suivantes :

- politique relative aux instruments dérivés et aux couvertures;
- politique relative à l'information (de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature);
- superviser l'intégrité de nos états financiers, de notre divulgation financière et des contrôles internes sur l'information financière;
- superviser la conformité avec les exigences légales et réglementaires connexes;
- examiner les qualifications et l'indépendance de l'auditeur indépendant et de l'auditeur interne et superviser leur rendement;
- superviser la rotation de l'associé ou des associés chargés de l'audit, ainsi que de l'auditeur indépendant, au besoin;
- examiner les lignes directrices concernant le bénéfice et les dividendes et les autres renseignements financiers, documents de divulgation et prospectus ou autres documents de placement avec la direction avant d'en recommander l'approbation au conseil et la diffusion externe;
- superviser le caractère approprié des financements importants;
- superviser notre programme de GRE et notre programme d'assurance.

Ce comité est également chargé de la supervision et de l'administration des politiques suivantes :

- politique relative aux instruments dérivés et aux couvertures;
- politique relative à l'information (de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature);
- engagement de membres de cabinets auditeurs indépendants;
- fonction de l'audit interne;
- politique d'approbation préalable pour les services de l'auditeur indépendant;
- rapports sur les allégations de conduite inappropriée présumée ou d'actes répréhensibles présumés (politique de dénonciation).

Vous pouvez trouver une copie complète du mandat du comité, qui a été mise à jour en 2018 sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Les réunions seront convoquées par le président ou deux membres du comité ou encore l'auditeur externe. Le comité s'est réuni cinq fois en 2018. Le comité a rencontré séparément l'auditeur interne et l'auditeur externe, et a prévu également du temps lors de chaque réunion du comité pour se réunir sans la présence de la direction.

Des renseignements supplémentaires sur la composition et la supervision du comité d'audit peuvent être consultés à la page 35 de notre notice annuelle datée du 14 février 2019 sur notre site Web (www.fortisinc.com) et sur SEDAR (www.sedar.com), de même que sur EDGAR (www.sec.gov).

1) M^{me} Dobson a été nommée au comité après l'assemblée annuelle du 3 mai 2018.

Comité des ressources humaines

Jo Mark Zurel (président) ¹⁾
Pierre J. Blouin
Paul J. Bonavia ²⁾
Lawrence T. Borgard ²⁾
Margarita K. Dilley
Ida J. Goodreau
Douglas J. Haughey
100 % indépendants

Tous les membres du comité des ressources humaines possèdent les antécédents et les talents nécessaires pour fournir une supervision efficace de la rémunération de la haute direction et voir à ce que de solides principes de gestion des risques soient appliqués pour harmoniser les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires. Tous les membres du comité possèdent une expérience considérable à titre de hauts dirigeants, qu'ils ont acquise dans le cadre de leurs mandats auprès d'importantes organisations, ainsi qu'une expérience opérationnelle ou fonctionnelle directe dans la supervision de la rémunération de la haute direction auprès des grands organismes d'une complexité similaire à celle de Fortis.

Le comité des ressources humaines aide le conseil à élaborer de saines politiques et pratiques en matière de ressources humaines, notre stratégie et notre régime de rémunération de la haute direction, ainsi que notre plan de relève du leadership.

Le comité des ressources humaines a les responsabilités suivantes :

- évaluer le chef de la direction;
- recommander au conseil la nomination des membres de la haute direction;
- planifier les ressources humaines, notamment le perfectionnement des cadres supérieurs et la planification de la relève à leur égard (voir la page 33);
- prévoir le programme de rémunération et d'avantages pour les cadres supérieurs.

Le comité tente d'obtenir des conseils et une expertise spéciale de la part de consultants externes indépendants pour que ceux-ci l'aident à s'acquitter de ses fonctions. Willis Towers Watson a été mandatée en 2018 pour effectuer un examen bisannuel de la rémunération de la haute direction, qui incluait des travaux de recherche et d'analyses comparatives et stratégiques d'étalonnage concernant la rémunération. Korn Ferry est aussi périodiquement mandatée pour fournir des services d'évaluation de postes et de données du marché sur la rémunération. De plus, Mercer fournit des services généraux de consultation et de conseils actuariels.

Le comité est aussi responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la supervision de saines politiques relatives aux ressources humaines. Il supervise et administre les politiques suivantes :

- la politique de rémunération de la haute direction;
- la politique du respect en milieu de travail (nouvelle en 2018);
- la politique sur la diversité (de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature);
- énoncé de la politique et des principes en matière de placement.

Il supervise et administre également nos quatre régimes de rémunération des employés : le régime d'unités d'actions axé sur le rendement, le régime d'unités d'actions subalternes, le régime d'options d'achat d'actions de 2012 et le régime d'achat d'actions à l'intention des employés (RAAE). Vous pouvez en savoir plus au sujet de ces régimes à compter de la page 72.

Vous pouvez consulter une copie complète du mandat du comité qui a été mis à jour en 2018 sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Les réunions peuvent être convoquées par le président du comité ou par deux membres de celui-ci. Le comité s'est réuni six fois en 2018 et a prévu du temps lors de chaque réunion pour se réunir hors de la présence de la direction.

1) M. Zurel a été nommé président du comité après l'assemblée annuelle du 3 mai 2018.

2) Ont été nommés au comité après l'assemblée annuelle du 3 mai 2018.

Comité de gouvernance et des mises en candidature

Ida J. Goodreau
(présidente) ¹⁾
Tracey C. Ball
Pierre J. Blouin
Paul J. Bonavia ²⁾
Maura J. Clark
Julie A. Dobson ²⁾
Douglas J. Haughey

100 % indépendants

Les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature apportent au comité une combinaison d'expérience en matière de gouvernance grâce à leurs rôles de cadres supérieurs dans le secteur des services publics et de l'énergie, relativement aux entreprises réglementées et à l'égard des politiques publiques, ainsi qu'en raison des postes d'administrateurs qu'ils ont occupés aux conseils des filiales de Fortis et de sociétés ouvertes non apparentées.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature apporte son concours au conseil en supervisant notre structure et nos pratiques de gouvernance, ainsi que la nomination, l'évaluation et la rémunération des administrateurs.

Le comité a les responsabilités suivantes :

- élaborer et recommander au conseil l'approche concernant les questions de gouvernance;
- superviser l'engagement de Fortis envers la responsabilité environnementale et sociale et examiner nos déclarations concernant les questions environnementales et sociales;
- voir à la taille et à la composition du conseil, y compris les compétences et les talents, le niveau de diversité et les mécanismes prévoyant la relève;
- proposer les nouveaux candidats au poste d'administrateur qui seront nommés au conseil;
- aviser le conseil concernant les membres du comité, la nomination des présidents des comités et la planification de la relève du président du conseil (voir les pages 32, 44 et 45);
- exécuter un processus d'évaluation précisé par le conseil pour l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs (voir la page 44);
- maintenir un programme exhaustif d'orientation et de formation continue pour les administrateurs;
- superviser notre programme de cybersécurité;
- approuver l'engagement d'un ou de plusieurs experts-conseils externes par le comité ou un administrateur à nos frais;
- examiner la rémunération des administrateurs et faire des recommandations au conseil à ce sujet.

Le comité examine l'ensemble des politiques, des mandats et des descriptions de postes et recommande toute modification ou tout ajout devant y être apporté. Il supervise et administre les programmes suivants :

- le code de conduite commerciale et de déontologie;
- la politique anti-corruption;
- la politique d'engagement du conseil envers les actionnaires;
- les lignes directrices en matière de gouvernance concernant les administrateurs;
- la politique relative à l'information (de concert avec le comité d'audit);
- la politique sur la diversité (de concert avec le comité des ressources humaines);
- la politique en matière de délit d'initié;
- la politique sur le vote à la majorité des voix;
- la politique sur la protection des renseignements personnels.

Vous pouvez consulter une copie complète du mandat du comité, qui a été mis à jour en 2018, ainsi qu'une copie du code de conduite commerciale et de déontologie sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Les réunions peuvent être convoquées par le président du comité ou deux de ses membres. Le comité s'est réuni trois fois en 2018 et a prévu du temps lors de chaque réunion pour se réunir hors de la présence de la direction.

1) M^{me} Goodreau a été nommée présidente du comité après l'assemblée annuelle tenue le 3 mai 2018

2) Ont été nommés au comité après l'assemblée annuelle tenue le 3 mai 2018.

2

Gouvernance

Notre conseil et notre direction reconnaissent l'importance cruciale de bonnes pratiques de gouvernance dans la conduite appropriée de nos affaires. Nous examinons régulièrement notre cadre de gouvernance en regard des pratiques exemplaires évolutives pour nous assurer de maintenir notre engagement envers de hautes normes de gouvernance.

Où trouver l'information

31 Nos politiques et pratiques en matière de gouvernance

32 Au sujet du conseil de Fortis

Nos politiques et pratiques en matière de gouvernance

Nos pratiques de gouvernance respectent les lignes directrices en matière de gouvernance de l'*Instruction générale 58-201* et notre adoption volontaire de plusieurs normes de gouvernance énoncées dans la règle 303 de la SEC et des normes de gouvernance de la Bourse NYSE qui s'appliquent aux émetteurs des É.-U.

Fortis est une société de portefeuille, et chacune de nos filiales d'exploitation importantes est régie par son propre conseil d'administration constitué en majorité d'administrateurs indépendants. Outre les administrateurs indépendants, les conseils des filiales incluent habituellement le chef de la direction de la filiale pour son expertise en matière d'exploitation, un ou plusieurs administrateurs de Fortis et un autre chef de la direction d'une filiale d'exploitation de Fortis. Cette structure permet d'assurer que les conseils des filiales fournissent une supervision et une gestion indépendantes et efficaces de leur gouvernance et de leur exploitation, compte tenu des besoins particuliers de leur clientèle, de leur contexte réglementaire et de leurs objectifs commerciaux, tout en exerçant leurs activités selon les paramètres larges des politiques et des pratiques exemplaires de Fortis.

Coup d'œil sur la gouvernance de Fortis

Composition du conseil	<ul style="list-style-type: none">Taille appropriée (12 administrateurs, dans l'hypothèse où tous les candidats sont élus)Les administrateurs sont en majorité indépendants (83 % ou 10 des 12 administrateurs)Politique sur la diversité destinée à assurer que tous les aspects de la diversité sont pris en compteÉventail de talents pour la gestion de la combinaison de talents et d'expérience
Indépendance	<ul style="list-style-type: none">Président du conseil indépendant pour un solide leadershipPoste distinct pour le président du conseil et chef de la direction assurant la responsabilisationLes trois comités du conseil sont tous indépendants à 100 %Séances à huis clos des administrateurs indépendants
Rémunération	<ul style="list-style-type: none">Vote consultatif annuel sur la rémunération de la haute directionAnalyse comparative destinée à assurer la compétitivitéPolitique de recouvrement de la rémunération pour l'atténuation des risquesPolitique d'actionariat pour les administrateurs et les membres de la haute directionDiscrétion du conseil pour l'ajustement des attributions incitatives calculéesÉvaluations fréquentes du risque lié à la rémunération
Élections des administrateurs	<ul style="list-style-type: none">Administrateurs élus chaque annéeAdministrateurs élus individuellement, mais non à l'aide d'une listePolitique sur le vote à la majorité des voix destinée à assurer que les administrateurs reçoivent l'appui des actionnaires
Déontologie et formation	<ul style="list-style-type: none">Code de conduite commerciale et de déontologieProgramme de formation des membres du conseil pour le développement continuProcessus d'évaluation annuelle du conseil destiné à assurer l'efficacité du conseilPolitique de respect en milieu de travail (nouvelle en 2018)

Certaines de nos politiques en matière de gouvernance peuvent être consultées sur notre site Web. L'annexe A décrit comment nous appliquons nos pratiques en matière de gouvernance afin de nous conformer aux règles et aux normes applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Bourse TSX.

Au sujet du conseil de Fortis

Notre conseil d'administration est chargé de l'orientation de Fortis et de ses entreprises. Le président du conseil est un administrateur indépendant et a la responsabilité d'assurer un solide leadership au conseil.

Le conseil collabore étroitement avec le président et chef de la direction, qui assume la responsabilité principale de leadership pour la haute direction et la gestion de l'entreprise.

Trois comités permanents aident le conseil à s'acquitter de ses responsabilités et ces trois comités sont constitués d'administrateurs indépendants et non reliés. Le président du conseil est membre de chaque comité pour des fins de continuité et d'uniformité. Chaque comité élit son président, et ce poste fait habituellement l'objet d'une rotation tous les quatre ans.

Chaque comité dispose d'un mandat écrit énonçant ses responsabilités et domaines d'intérêt. Chaque comité examine régulièrement son mandat pour s'assurer qu'il reflète les pratiques exemplaires et les exigences réglementaires applicables.

Les mandats et les politiques en matière de gouvernance et les descriptions de poste du président du conseil et du président et chef de la direction ont été examinés et modifiés en 2018 dans le cadre de notre processus d'examen bisannuel. Les changements apportés aux mandats des comités sont approuvés tant par le comité de gouvernance et des mises en candidatures que par le conseil. Les rapports du comité dans la présente circulaire énoncent les politiques de gouvernance s'inscrivant dans leurs domaines de responsabilités respectifs.

Le conseil et chaque comité se réunissent sans la présence des membres de la direction lors de chacune des réunions. M. Perry n'est membre d'aucun comité permanent, mais il est invité à assister aux réunions des comités. Il n'y assiste qu'en sa qualité de président et chef de la direction de Fortis. Il n'y a aucun comité de direction du conseil.

Vous pouvez en apprendre plus sur les comités du conseil à compter de la page 27.

Indépendance

Nous sommes d'avis qu'un conseil efficace doit avoir une majorité d'administrateurs indépendants.

Nos statuts exigent un minimum de trois et un maximum de 15 administrateurs du conseil. Cette année, nous avons 12 administrateurs proposés à l'élection à l'assemblée annuelle.

Le conseil a établi que 10 des 12 administrateurs proposés sont indépendants et respectent la définition du Règlement 52-110 sur le comité d'audit et les exigences en matière d'indépendance énoncées aux articles 303A.02 et 303A.07 du New York Stock Exchange Listed Company Manual.

M. Perry n'est pas indépendant car il est notre président et chef de la direction. M. Welch n'est pas considéré comme étant indépendant en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada puisqu'il a été président et chef de la direction de ITC jusqu'au 31 octobre 2016. Il sera considéré comme étant indépendant le 1^{er} novembre 2019.

Le conseil se réunit hors de la présence de ses administrateurs non indépendants, lors de chaque réunion.

Conseils externes

Fortis paie le coût des conseillers externes indépendants engagés par le conseil.

Descriptions de poste

Nous avons des descriptions officielles de poste pour le président du conseil et le président et chef de la direction qui indiquent leurs rôles et responsabilités.

Le rôle et les responsabilités du président du comité sont décrits dans le mandat de chaque conseil.

Des copies des descriptions de postes et des mandats des comités sont affichées sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Exigences d'information indépendante

Nos importantes filiales d'exploitation (FortisBC Energy, ITC et TEP), ainsi que FortisBC, FortisAlberta, Newfoundland Power et Caribbean Utilities sont des émetteurs assujettis dotés d'obligations indépendantes en matière de gouvernance et d'information en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada ou des É.-U. En conséquence, chacune de ces filiales a établi ou pris des arrangements pour mettre sur pied des comités d'audit et des ressources humaines conformément aux règles et politiques applicables concernant des questions comme l'indépendance et la compétence financière.

Les conseils et les comités concernés de chacune de ces filiales préparent également de façon indépendante et produisent publiquement des documents d'information permanente en conformité avec les règles et les exigences de forme en valeurs mobilières, qui incluent, notamment, les états financiers et leurs rapports de gestion. Les dépôts publics effectués par chaque filiale émettrice assujettie, ou pour son compte, peuvent être consultés sur SEDAR (www.sedar.com) ou, dans le cas de ITC et de TEP, sur EDGAR (www.sec.gov).

Rôle et responsabilités

Le conseil a la responsabilité d'assurer un leadership efficace et de s'acquitter de la supervision de plusieurs domaines principaux, y compris la stratégie, le leadership et la planification de la relève, la gestion des risques, la gouvernance et la durabilité.

Stratégie

Le conseil supervise notre processus de planification stratégique et surveille nos progrès en regard de notre plan d'entreprise sur cinq ans. Lors de chaque réunion régulière du conseil, on prévoit une tranche de temps pour commenter notre stratégie et nos progrès, ainsi que pour aborder les développements, les occasions et les questions pouvant surgir pendant l'année et y accorder la priorité.

Le conseil tient une session de stratégie annuelle afin d'établir les attentes en matière de croissance, de recenser et d'étudier les occasions de croissance et de formuler des commentaires sur une vaste gamme de risques et de mesures d'atténuation des risques. En plus des membres de la direction qui font connaître leur point de vue, des conférenciers externes s'expriment périodiquement sur les tendances et les questions pouvant avoir une incidence sur notre stratégie et notre profil de risque.

La session facilite une communication claire entre le conseil et les cadres supérieurs en ce qui a trait à notre stratégie et aide le conseil à s'assurer que la stratégie correspond également aux intérêts des actionnaires.

Relève du leadership

Le conseil considère la planification de la relève à l'égard du président et chef de la direction et des autres postes de haute direction comme un processus continu et il s'agit de l'une de ses fonctions les plus cruciales.

M. Barry Perry a été nommé président et chef de la direction le 1^{er} janvier 2015 après un processus officiel de recherche entrepris par le comité des ressources humaines.

Notre programme de gestion des talents rehausse notre capacité de recenser, de former et d'évaluer des personnes à l'échelle de l'entreprise de Fortis qui peuvent se porter candidates à des postes de haute direction à l'avenir. Nous reconnaissons également la valeur d'un examen périodique de candidats externes pour nous assurer d'attirer les meilleurs talents. Le programme appuie aussi le travail continu de planification de la relève effectué par le comité des ressources humaines et le conseil. Après divers changements apportés au leadership en 2017, nous avons nommé en 2018 Jocelyn Perry en tant que vice-présidente à la direction, chef des finances (auparavant présidente et chef de la direction de Newfoundland Power), dans le cadre de la retraite prévue de Karl Smith le 31 mai 2018, après plus de trois décennies passées auprès de Fortis et David Hutchens, en tant que vice-président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest. Nous avons également accueilli James Reid en tant que vice-président à la direction, chef du contentieux et secrétaire de l'entreprise, qui apporte sa grande expérience dans le domaine des pratiques juridiques et en matière de gouvernance. La transition harmonieuse de ces membres de la haute direction à leurs nouveaux rôles reflète l'efficacité de notre programme de relève de la direction.

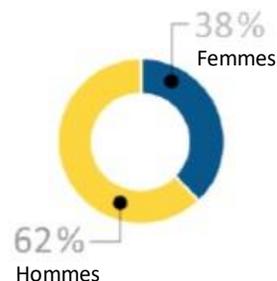
Diversité en matière de leadership

Nous reconnaissons la valeur d'avoir une équipe de leadership diversifiée.

Le comité des ressources humaines est chargé de s'assurer que l'organisation respecte les objectifs de la politique sur la diversité, lorsqu'il recense et évalue des candidats potentiels à des postes de haute direction. Nous nous tournons d'abord vers les personnes au sein de l'organisation (y compris nos filiales) et tenons compte de la diversité, ainsi que d'autres facteurs comme les compétences, la mobilité, le mérite, l'expérience et les compétences.

Le conseil n'a établi aucune cible précise de représentation des genres pour l'équipe de leadership lorsqu'il recense les candidats potentiels pour des postes de haute direction. Toutefois, le conseil tient compte de la diversité pour assurer qu'une liste représentative de femmes est incluse dans le groupe de candidats potentiels. De plus, notre programme de gestion des talents à l'échelle de l'entreprise encourage la promotion des femmes au poste de chefs au sein de Fortis et de nos filiales.

Les femmes représentent actuellement 38 % de l'équipe de haute direction, dont Jocelyn Perry et Nora Duke, deux de nos membres de la haute direction visés.



Des femmes représentent 38 % des cadres supérieurs chez Fortis. À la fin de 2018, M^{me} Jocelyn Perry était l'une des quatre femmes chef de la direction des finances représentées aux entreprises inscrites à la Bourse TSX 60 et elle et Nora Duke, vice-présidente à la direction, durabilité et chef des ressources humaines, sont deux des quelque 28 membres de la haute direction désignés qui sont des femmes au groupe de sociétés de la Bourse TSX 60.

Gestion des risques et gouvernance

Notre entreprise est hautement réglementée et la gestion de nos risques financiers et commerciaux constitue l'un de nos principaux objectifs.

Fortis est une société de portefeuille, et chacune de nos filiales d'exploitation importantes est régie par son propre conseil d'administration constitué en majorité d'administrateurs indépendants. Cette structure offre un niveau principal ciblé de supervision de la gestion des risques et de la gouvernance, tout en s'inscrivant dans les larges paramètres de nos politiques et pratiques exemplaires. En raison de la nature réglementée de l'industrie des services publics, les politiques en matière de gouvernance et l'information sur la conformité des filiales d'exploitation sont scrutées à la loupe par les autorités de réglementation dans chaque territoire respectif de celles-ci.

Le conseil doit assurer la compréhension des principaux risques de notre entreprise, des stratégies d'atténuation et de la mise en application de mesures raisonnables permettant à la direction d'avoir un système efficace de gestion des risques en place en regard de son profil de risque de façon à ce que nous puissions réaliser nos objectifs stratégiques. Ceci inclut une importance accrue accordée au risque environnemental, social et en matière de gouvernance à l'échelle de l'entreprise pour assurer une supervision appropriée et une saine gouvernance en général.

Par l'entremise de son comité d'audit, le conseil supervise notre programme de GRE. Dans le cadre de sa GRE, la haute direction de Fortis et de nos filiales tente de recenser et de gérer tous les risques principaux auxquels l'entreprise fait face. La GRE au niveau des filiales est supervisée par le conseil de chaque filiale, qui est, pour la plus grande partie, composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Les risques importants recensés au sein des filiales sont communiqués à la direction de Fortis et font partie du programme de GRE de Fortis.

Chaque année, le conseil examine toutes les catégories de risques recensées. Des risques spécifiques et des stratégies d'atténuation connexes sont évalués, documentés et examinés, et le conseil reçoit des mises à jour sur les risques d'entreprise pendant toute l'année.

En 2018, le conseil a continué de porter une attention toute particulière à nos projets d'immobilisations et à nos domaines d'intérêt pour la croissance, ainsi qu'aux menaces de perturbation auxquelles l'industrie de services publics fait face, notamment les menaces découlant du progrès de la technologie et des changements dans le cadre de réglementation. Le conseil s'est également concentré sur les changements apportés aux politiques gouvernementales, particulièrement celles qui touchent l'environnement et la réforme fiscale des États-Unis. Vous pourrez consulter un commentaire plus élaboré sur la gestion des risques dans notre rapport de gestion de 2018 à compter de la page 51 de notre rapport annuel de 2018. Le rapport annuel peut être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Forum annuel sur le leadership des femmes

En 2018, nous avons tenu notre troisième forum annuel sur le leadership des femmes dans les postes de haute direction qui réunit des membres de la haute direction actuels et des talents nouveaux à l'échelle du groupe de sociétés Fortis pour effectuer un changement et instaurer un lieu de travail tenant compte de l'inclusion et de l'égalité.

Cybersécurité

La cybersécurité est devenue l'une de nos plus importantes préoccupations en raison du progrès rapide d'Internet et de la technologie de l'information. Nous gérons la cybersécurité en tenant compte de trois perspectives : le leadership et la supervision, la gestion du risque lié à la cybersécurité, ainsi que les occasions de placement.

Phonse Delaney, notre chef de l'information, chapeaute notre programme de cybersécurité. La structure de ce programme est calquée sur celle de notre programme de GRE et se concentre sur les principaux risques, notamment la gestion des actifs et les identités, ainsi que l'accès aux menaces et la vulnérabilité, l'information sur la situation, le partage de l'information, l'intervention en cas d'incidents, la chaîne d'approvisionnement et la main-d'œuvre, pour ne nommer que ceux-là. L'expérience acquise au centre de contrôle d'ITC nous a permis de repérer et de régler les faiblesses dans nos entreprises afin d'atténuer les risques.

En 2018, le mandat du comité de gouvernance et de nomination a été révisé dans le but de clarifier le rôle de supervision de celui-ci pour les questions de cybersécurité.

Supervision quant à l'environnement et au développement durable

Nous croyons qu'une gestion environnementale et des pratiques en matière de durabilité sont bonnes pour notre entreprise, nos employés et nos clients.

Nous sommes fiers d'être un fournisseur d'énergie sécuritaire et fiable pour nos clients et les localités que nous desservons. Nous sommes déterminés à réduire notre empreinte environnementale, à fournir une solide gouvernance et à améliorer les vies des gens et des localités où nous vivons et travaillons.

Nous sommes principalement une société de transport et de distribution, de sorte que notre empreinte environnementale est relativement modeste en comparaison de nos pairs. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous diminuons notre engagement envers l'exercice de nos activités d'une manière écologiquement responsable et à faire preuve d'un jugement sain en matière d'environnement dans notre processus décisionnel, notre planification et nos exploitations afin de respecter les besoins énergétiques existants et futurs de nos clients.

Nous nous concentrons sur trois secteurs pour une énergie plus propre à l'avenir :

1. une stratégie principale axée sur le transport et la distribution;
2. l'adoption de ressources plus faibles en carbone et d'énergies renouvelables;
3. un programme d'immobilisations quinquennal contribuant à permettre au réseau de livrer une énergie plus propre.

Nous collaborons à des initiatives avec les localités que nous desservons, comme les réseaux intelligents, le gaz naturel pour le transport et les sources d'énergie renouvelable.

Fortis sera l'hôte du deuxième forum de l'industrie

Vers la fin de mars, nous serons les hôtes du deuxième forum d'échanges sur l'énergie de Fortis dans le cadre d'un partenariat avec l'Association canadienne de l'électricité, réunissant des membres de la haute direction du secteur des services publics d'électricité à l'échelle de l'Amérique du Nord, ainsi que des représentants des autorités gouvernementales et de l'industrie.

Lancé en juin 2017, le forum fournit l'occasion unique d'aborder des questions relatives à l'énergie propre, à la technologie et à la sécurité, au transport de l'énergie entre divers territoires, à la gestion intégrée des ressources et à la vision du secteur des services publics d'électricité pour l'avenir.

Gaz naturel

FortisBC provoque le changement en encourageant l'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) ou du gaz naturel comprimé dans les moyens de transport en vue d'une réduction des émissions de 15 % à 25 %.

Les propriétaires et exploitants de parcs tirent profit des programmes incitatifs de FortisBC les encourageant à faire la conversion afin de réduire leurs coûts de carburant et leur empreinte environnementale, tout en aidant la province de la Colombie-Britannique à atteindre ses objectifs de réduction des émissions. À la fin de 2018, plus de 850 véhicules commerciaux et sept bâtiments marins avaient choisi le gaz naturel comme leur carburant privilégié.

Gaz naturel renouvelable

FortisBC est la première entreprise de services publics en Amérique du Nord à offrir du gaz naturel renouvelable à l'utilisateur final comme solution abordable d'énergie à faible teneur en carbone.

Les engrais organiques, les résidus de jardin et les déchets organiques commerciaux sont recueillis aux installations de traitement. Les fournisseurs utilisent les déchets organiques pour produire du biogaz, et ensuite le transformer en gaz naturel renouvelable. Le gaz est ensuite injecté dans le réseau existant de pipelines de gaz naturel de FortisBC.

Plus de 10 000 foyers et entreprises à l'échelle de la C.-B. avaient adhéré au programme dès la fin de 2018.

Programmes d'énergie renouvelable pour l'Arizona

TEP a pour cible de servir 30 % de la charge de détail à partir d'une production renouvelable d'ici 2030, ce qui représenterait le double de l'objectif fixé par l'état pour 2025. TEP prévoit mettre en service 450 MW de ressources renouvelables d'ici 2021, y compris 100 MW d'énergie solaire grâce à une batterie de 30 MW et jusqu'à 350 MW d'énergie éolienne.

TEP recherche également de l'information, au moyen d'une demande de renseignements, au sujet des systèmes de production de biomasse forestière qui pourraient contribuer à produire de l'énergie tout en améliorant la santé des forêts de l'Arizona. Les centrales alimentées à la biomasse utilisent la chaleur issue de la combustion de biomatériaux pour produire de l'électricité.

Nous avons produit notre premier rapport sur la durabilité en octobre 2018. Le rapport vise nos 10 entreprises de services publics à l'échelle de l'Amérique du Nord et contient des renseignements et des données sur l'environnement, la gouvernance, les clients, nos gens et l'engagement envers les localités. Le rapport inclut de l'information environnementale à jour utilisant la norme de comptabilité et d'information pour les entreprises du protocole sur les gaz à effet de serre. Le rapport sur la durabilité de 2018 peut être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com).

Supervision du conseil

Notre comité de gouvernance et des mises en candidature examine nos programmes et nos pratiques conçus pour promouvoir la conscience sociale et la responsabilité environnementale et sociale et guide le conseil sur le progrès et le caractère adéquat des efforts destinés à assurer que l'entreprise est exploitée d'une manière qui répond aux plus hautes normes de durabilité.

Gouvernance des filiales

Fortis et ses filiales partagent un engagement envers l'environnement dans nos activités. Chaque filiale d'exploitation a adopté un système global de gestion environnementale et les systèmes de gestion environnementale de la plupart d'entre elles sont conformes à la norme ISO 14001, tandis que d'autres ont des programmes élaborés de conformité environnementale.

Dans le cadre du processus de réglementation, chaque filiale d'exploitation s'entretient en permanence avec les intervenants, y compris les groupes communautaires, les autorités de réglementation et les clients, pour aborder l'impact environnemental de la livraison d'une énergie sécuritaire, fiable et efficiente aux clients dans les localités où nous faisons affaire. Nous supervisons et examinons régulièrement les systèmes et les protocoles de gestion de l'environnement, tentons d'améliorer sans cesse le rendement et établissons et examinons régulièrement des objectifs, des cibles et des programmes environnementaux.

Notre déclaration environnementale d'entreprise énonce notre détermination à respecter l'ensemble des lois et règlements applicables concernant la protection de l'environnement, à mener régulièrement des activités de surveillance et des audits des systèmes de gestion environnementale et à chercher des occasions possibles et rentables nous permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'accroître les sources d'énergie renouvelable.

Aperçu de la gouvernance de la durabilité

- *Conseil d'administration* – Il est chargé de la supervision de la gestion des risques et assure que l'entreprise est exploitée d'une manière qui répond aux plus hautes normes de responsabilité environnementales et sociales.
- *Comité de gouvernance et des mises en candidature* – Il assure la supervision environnementale et sociale.
- *Président et chef de la direction* – Il est responsable du succès à long terme de Fortis et de notre stratégie en matière de durabilité.
- *Vice-président à la direction, durabilité, et CRH* – Il est responsable de la durabilité et de l'orientation à l'échelle de l'entreprise.
- *Services publics* – Il est responsable d'établir des objectifs en matière de durabilité dans la stratégie de plus grande envergure de Fortis et d'instaurer les aspects opérationnels de la durabilité.
- *Groupe de travail sur la durabilité* – Il est responsable d'élaborer notre stratégie en matière de durabilité et de diriger nos pratiques d'information.
- *Groupe d'exploitation de Fortis* – Il traite des questions opérationnelles et partage les pratiques exemplaires à l'échelle du groupe de sociétés.

Solides partenariats communautaires

Wataynikaneyap Power

Le partenariat Wataynikaneyap appartient à hauteur de 51 % à 24 collectivités des Premières Nations et de 49 % à un partenariat entre Fortis (80 %) et Algonquin Power and Utilities Corp. (20 %). Le projet installera de nouvelles lignes de transport sur quelque 1 800 Km destinées à raccorder pour la première fois les 17 collectivités des Premières Nations au réseau d'électricité, remplaçant les systèmes des centrales au diesel, réduisant les émissions de GES et produisant une énergie fiable et plus propre répondant aux besoins quotidiens des collectivités. En 2018, nous avons franchi une étape importante grâce au raccordement de la première collectivité Pikangikum, au réseau d'électricité de l'Ontario grâce à la ligne de transport Wataynikaneyap Power.

Les membres du partenariat nourrissent l'ambition de créer une entreprise forte et viable pour les collectivités des Premières Nations, dont un des objectifs serait un transfert de connaissances qui permettrait à nos partenaires des Premières Nations de se charger en temps voulu de toutes les activités d'exploitation et d'entretien de l'entreprise de services publics. Ce projet devrait créer plus de 760 emplois durant la phase de construction et FortisOntario est à élaborer des programmes de formation s'adressant à des élèves autochtones qui déboucheront sur des emplois conséquents pendant le déroulement du projet.

Programme d'emploi Troops to Energy Jobs

Central Hudson s'est associée au programme *Troops to Energy Jobs* qui permet aux vétérans du service militaire américain de se recycler dans une carrière valorisante du secteur énergétique. Ce programme offre aux vétérans une formation et des services d'orientation professionnelle, ainsi qu'une aide au placement. Central Hudson a engagé 27 vétérans depuis le lancement du programme *Troops to Energy Jobs* en 2014.

Shock Trauma Air Rescue Service

FortisAlberta démontre son engagement envers la collectivité locale à travers son partenariat avec le Shock Trauma Air Rescue Service. Il s'agit d'un service dispensant des formations sur les soins médicaux d'urgence dans les régions rurales de l'Alberta. L'engagement le plus récent de FortisAlberta consiste en un don de 400 000 \$ réparti sur cinq ans, ce qui porte son engagement total à plus de 1,7 million de dollars et fait de celle-ci le partenaire commercial qui a appuyé ce service le plus longtemps.

Ce que nous attendons des administrateurs

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs consacrent beaucoup de leur temps à leur rôle et à l'exécution de leurs obligations avec un haut degré de professionnalisme. Avant la mise en candidature d'une personne au poste d'administrateur, le président du comité de gouvernance et des mises en candidature et le président du conseil rencontrent les candidats pour aborder les responsabilités particulières de la fonction de membre de notre conseil, l'importance de l'intégrité personnelle et de la conduite éthique, la nature du travail effectué par les comités de notre conseil, la charge de travail prévue et le temps nécessaire devant y être consacré. Ces délibérations sont revues avec chaque administrateur durant le processus annuel d'évaluation des administrateurs. Cette démarche assure que tous les administrateurs comprennent nos attentes, s'acquitteront de leurs responsabilités conformément à nos normes élevées.

Intégrité

Nous avons à cœur les plus hautes normes de pratique et de déontologie commerciales. Nous nous attendons à ce que nos administrateurs agissent avec honnêteté et d'une manière conforme à l'éthique, et respectent toujours nos politiques, agissent dans notre intérêt fondamental et évitent tout conflit d'intérêts.

Notre code de conduite commerciale et de déontologie s'applique aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs et dans la mesure du possible, aux consultants, aux entrepreneurs et aux représentants de Fortis et de chaque filiale de celle-ci. Le code a été mis à jour en date du 1^{er} janvier 2018 et peut être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Le code est appuyé par d'autres politiques, y compris notre politique contre la corruption, notre politique de dénonciation et notre nouvelle politique de respect en milieu de travail. Vous pouvez consulter nos principales politiques et en apprendre plus sur la gouvernance au sein de Fortis sur notre site Web.

Présence et responsabilités

Nous sommes d'avis qu'un conseil actif entraîne une gouvernance plus efficace. Nous nous attendons à ce que tous les administrateurs assistent à toutes les réunions du conseil régulièrement prévues, à toutes les réunions régulièrement prévues des comités dont ils sont membres et à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Nous reconnaissons que les administrateurs peuvent être informés très rapidement des réunions extraordinaires, mais nous nous attendons à ce qu'ils fassent de leur mieux pour y assister. Les administrateurs peuvent participer aux réunions par conférence téléphonique s'ils ne peuvent y être présents.

Actionnariat

Nous obligeons nos administrateurs à être des actionnaires de Fortis afin qu'ils soient directement intéressés par notre succès futur.

Les administrateurs doivent être propriétaires du triple de leur rémunération annuelle sous forme de titres de participation de Fortis dans un délai de cinq ans après avoir été nommés au conseil. Les administrateurs peuvent tenir compte des actions ordinaires et(ou) des UAD pour respecter la ligne directrice. La plupart de nos administrateurs les plus récents, soit MM. Bonavia et Borgard, M^{mes} Clark, Dilley et Dobson, accumulent leur propriété en titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Nouvelle politique de respect en milieu de travail

En 2018, nous avons adopté une nouvelle politique de respect en milieu de travail au sein de Fortis faisant état de notre tolérance zéro pour le harcèlement, la discrimination, le harcèlement sexuel, les représailles et toute autre forme de conduite abusive en milieu de travail, tel qu'il est indiqué dans notre code de déontologie commercial, et appuyant notre détermination à fournir aux employés un cadre de travail professionnel, respectueux et sécuritaire.

Le tableau suivant présente les titres de participation appartenant à chaque administrateur en date du 15 mars 2019, ainsi que leurs avoirs pour l'exercice précédent. Il n'inclut pas M. Perry, puisque celui-ci est obligé de respecter les exigences d'actionnariat concernant les membres de la haute direction (voir la page 57).

	Propriété de titres de participation au 15 mars 2019		Propriété de titres de participation au 16 mars 2018		Variation nette		Valeur marchande au 15 mars 2019 ¹⁾	Multiple de la provision sur honoraires annuels de 2018	Année durant laquelle l'exigence d'actionnariat devra être respectée
	Actions ordinaires	UAD	Actions ordinaires	UAD	Actions ordinaires	UAD			
Tracey C. Ball	4 950	16 716	4 950	13 325	–	3 391	1 060 767 \$	5,4x	–
Pierre J. Blouin	2 380	13 442	2 380	10 177	–	3 265	774 645 \$	4,0x	–
Paul J. Bonavia ²⁾	–	2 163	–	–	–	2 163	105 900 \$	0,5x	2023
Lawrence T. Borgard	2 800	4 975	–	2 011	2 800	2 964	380 664 \$	1,8x	2022
Maura J. Clark	–	10 956	–	7 760	–	3 196	536 406 \$	2,5x	2020
Margarita K. Dilley	–	8 635	–	5 530	–	3 105	422 770 \$	1,9x	2021
Julie A. Dobson ²⁾	2 200	2 163	–	–	2 200	2 163	213 612 \$	1,0x	2023
Ida J. Goodreau	–	36 631	–	32 472	–	4 159	1 793 454 \$	9,2x	–
Douglas J. Haughey	10 000	30 933	10 000	25 506	–	5 427	2 004 080 \$	4,9x	–
Joseph L. Welch	1 712 392	4 975	1 712 392	2 011	–	2 964	84 082 288 \$	387,2x	–
Jo Mark Zurel	10 000	7 830	9 949	4 782	51	3 048	872 957 \$	4,5x	–

1) Selon le cours de clôture de nos actions ordinaires de 48,96 \$ à la Bourse TSX le 15 mars 2019

2) M. Bonavia et M^{me} Dobson ont été élus administrateurs le 3 mai 2018.

Fonctions simultanées à d'autres conseils

Puisque siéger au conseil et à un comité exige beaucoup de temps et d'attention de la part d'un administrateur pour que celui-ci puisse s'acquitter adéquatement de ses responsabilités, nous limitons le nombre de postes d'administrateur de sociétés ouvertes des membres de notre conseil. Les administrateurs ne sont pas autorisés à siéger aux conseils de plus de quatre sociétés ouvertes (dont Fortis), sauf dans des circonstances inhabituelles approuvées par le comité de gouvernance et des mises en candidature, en consultation avec le président du conseil, le président et chef de la direction et le chef du contentieux. Les administrateurs consultent le président du conseil et le président et chef de la direction avant d'accepter des postes d'administrateur siégeant à d'autres conseils.

Les membres du comité d'audit ne peuvent siéger à plus de trois comités d'audit de sociétés ouvertes (dont Fortis) sans l'approbation du conseil.

Conseils d'administration croisés

Aucun de nos administrateurs ne siège simultanément au conseil d'une autre société ouverte. Certains de nos administrateurs siègent au conseil d'une filiale d'exploitation de Fortis (voir la page 31 pour les détails sur la structure de gouvernance).

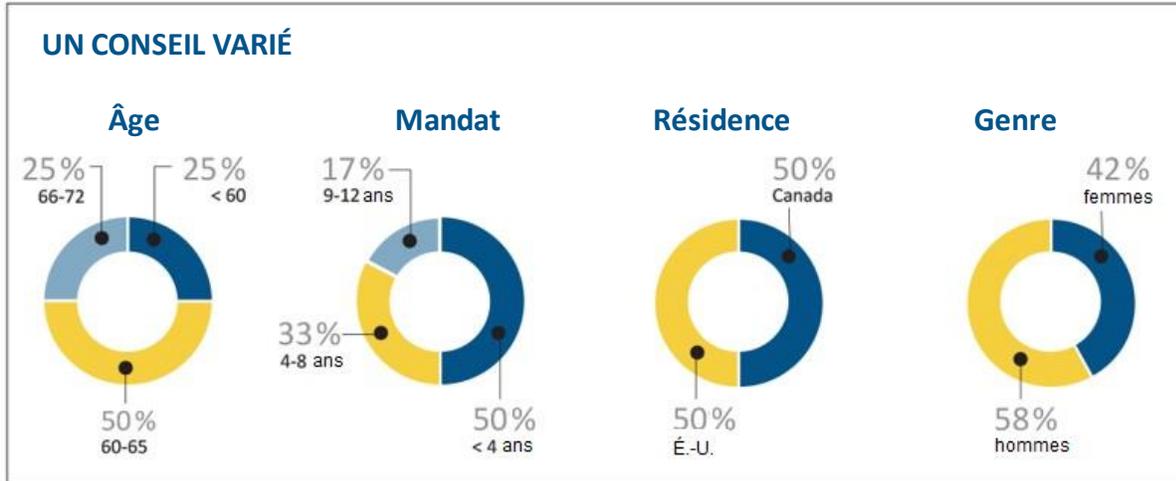
Vous pouvez en apprendre plus sur les autres mandats d'administrateur et de membre de comité de nos candidats au poste d'administrateur dans les profils à compter de la page 13.

Composition du conseil

Nous avons pour objectif de regrouper un conseil doté de l'éventail des talents, de l'expertise et de l'expérience dont il a besoin pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités. La composition du conseil devrait établir un équilibre entre la nécessité d'administrateurs expérimentés et d'une profonde connaissance de l'organisation, et l'importance du renouvellement du conseil et de nouvelles perspectives.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine le profil du conseil chaque année, y compris l'âge moyen, la durée du mandat des administrateurs individuels et la représentation des divers domaines d'expertise, d'expérience et de diversité.

Les 12 candidats nommés pour cette année représentent trois groupes d'âge, divers mandats au sein du conseil, la résidence au Canada et aux É.-U. et la diversité de genre.



Talents et expérience

La composition du conseil aborde toute l'expérience et tous les talents cruciaux qui s'avèrent nécessaires pour que le conseil soit hautement efficace. Le graphique ci-dessus donne un aperçu des talents et de l'expérience des membres du conseil. Nous utilisons le graphique pour recenser les principaux talents et écarts pour le conseil d'une société ouverte de portefeuille de services publics d'électricité et de gaz de la taille et de l'empreinte géographique de Fortis.

Outre les talents et l'expérience indiqués dans le graphique, tous les administrateurs doivent être reconnus pour leur respect des pratiques et des normes de conduite en matière d'éthique commerciale, en plus d'être en mesure de consacrer suffisamment de temps et d'attention pour s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités envers Fortis.

	Tracey C. Ball	Pierre J. Blouin	Paul J. Bonavia	Lawrence T. Borgard	Maura J. Clark	Margarita K. Dilley	Julie A. Dobson	Ida J. Goodreau	Douglas J. Haughey (président)	Barry V. Perry	Joseph L. Welch	Jo Mark Zurel
Talents et expérience												
Expert financier												
La personne doit respecter les normes d'expert financier d'un comité d'audit fixées par la SEC	●				●	●				●		●
Gouvernance et gestion des risques												
La personne a supervisé les processus de gouvernance, de gestion des risques d'entreprise et de conformité d'une société ouverte	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●
Rémunération de la haute direction												
La personne a étudié les structures de rémunération de la haute direction et a supervisé la fonction de rémunération de la haute direction d'une grande organisation		●	●	●			●	●	●	●	●	●
Services publics/énergie												
La personne a occupé un poste de haute direction auprès d'une société ouverte de services publics ou d'énergie		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Durabilité												
La personne a dirigé ou supervisé d'importantes initiatives de responsabilité sociale, en faisant notamment montre d'un grand leadership sur les questions environnementales		●	●	●				●	●	●		
Marchés financiers												
La personne a dirigé ou supervisé une vaste gamme d'opérations de levée de capitaux	●	●	●	●	●	●	●			●	●	●

	Tracey C. Ball	Pierre J. Blouin	Paul J. Bonavia	Lawrence T. Borgard	Maura J. Clark	Margarita K. Dilley	Julie A. Dobson	Ida J. Goodreau	Douglas J. Haughey (président)	Barry V. Perry	Joseph L. Welch	Jo Mark Zurel
Talents et expérience												
Technologie/cybersécurité La personne a dirigé ou supervisé des systèmes technologiques complexes ou des fonctions connexes en matière de cybersécurité		●				●	●				●	
Fusions et acquisitions La personne a dirigé des opérations complexes de fusion et d'acquisition		●	●	●	●	●	●		●	●	●	●
Relations gouvernementales/affaires juridiques/réglementation La personne a géré des relations gouvernementales concernant des questions liées aux politiques publiques ou supervisé des questions juridiques ou réglementaires complexes	●	●	●		●						●	
Activités internationales La personne est expérimentée dans la gestion d'une entreprise établie dans plusieurs pays			●		●	●	●	●		●		●

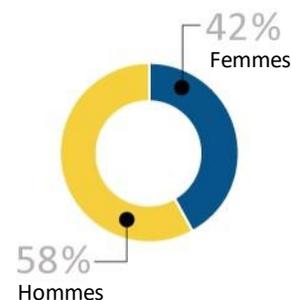
Diversité du conseil

Nous avons une politique de diversité énonçant nos principes et nos objectifs pour la diversité au sein de notre conseil et notre détermination d'avoir un conseil dont au moins le tiers des administrateurs indépendants sont représentés par chaque genre, un niveau que nous dépassons actuellement. Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé d'examiner régulièrement la diversité du conseil.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature se penche sur tous les aspects de la diversité, y compris l'expérience, le genre, l'ethnicité, la représentation géographique, l'aptitude et d'autres caractéristiques personnelles lors de l'évaluation de questions liées à la composition et au renouvellement du conseil.

Le conseil choisit le meilleur candidat en fonction de ses antécédents et de la combinaison globale de talents et d'atouts, tout en tenant compte de la diversité des genres.

Nous croyons que les candidats désignés cette année au poste d'administrateur reflètent un groupe varié de personnes talentueuses. Cinq des 12 candidats sont les femmes.



Formation des administrateurs

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de la supervision de l'orientation et de la formation continue des administrateurs, et il examine les tendances et les sujets actuels en regard des talents et de l'expérience des administrateurs pour élaborer notre programme de formation des administrateurs (voir le profil des membres du conseil à la page 12 et l'éventail des talents à la page 41).

Orientation

Les nouveaux administrateurs assistent à une session d'orientation à laquelle les cadres supérieurs examinent nos affaires, notre stratégie d'entreprise, notre profil financier, notre structure et nos systèmes de gouvernance, notre culture et les questions essentielles nous concernant. Le président du conseil et le président du comité de gouvernance et des mises en candidature participent à la session d'orientation des administrateurs et donnent un aperçu direct du rôle et du fonctionnement du conseil et de ses priorités actuelles. Tous les membres du conseil sont invités à y assister.

Les administrateurs peuvent consulter le manuel des administrateurs qui inclut les mandats du conseil et des comités, les lignes directrices en matière de gouvernance, le code de déontologie et les autres politiques de la société, ainsi que des renseignements élaborés au sujet de Fortis et de l'industrie.

Formation continue

Tous les administrateurs sont censés se maintenir à jour quant à la compréhension de l'entreprise de Fortis, du secteur des services publics réglementés, des initiatives stratégiques et des tendances en matière d'énergie. Pour aider les administrateurs dans cette démarche, le comité de gouvernance et des mises en candidature supervise la formation continue des administrateurs. Les administrateurs reçoivent une formation continue au moyen de diverses méthodes, y compris des visites à l'emplacement des filiales, une session annuelle de stratégie, des présentations effectuées par les cadres supérieurs, les employés et des experts externes sur des sujets d'intérêt et les nouvelles tendances, ainsi que la distribution continue de renseignements pertinents. Bon nombre de nos administrateurs suivent également des cours et des programmes à l'extérieur afin d'améliorer leurs connaissances et leurs talents dans des domaines pertinents pour leur rôle au conseil, et d'y suppléer.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature, en consultation avec les membres de la direction et le président du conseil, aborde des sujets de formation continue. En 2018, les administrateurs ont reçu plusieurs présentations et mises à jour sur un large éventail de sujets. Le conseil a aussi participé à la réunion annuelle de planification stratégique à l'échelle du groupe, qui comportait des présentations données par des consultants externes et des cadres supérieurs de Fortis et de ses filiales sur une variété de sujets.

Les faits saillants du programme de 2018 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Date	Emplacement	Description	Personnes présentes
14 février	St. John's (T-N-L)	Présentation sur les rapports et les approches en matière de durabilité (présentateur externe)	Tous les administrateurs
1 ^{er} mai	St. John's (T-N-L)	Orientation pour les administrateurs (pour les nouveaux administrateurs et ceux qui sont de retour)	T. Ball I. Goodreau P. Blouin D. Haughey P. Bonavia R. Munkley M. Clark J. Zurel J. Dobson
3 mai	St. John's (T-N-L)	Présentation sur les véhicules électriques	Tous les administrateurs
3 mai	St. John's (T-N-L)	Présentation sur la planification des ressources intégrées	Tous les administrateurs
25 juillet	Toronto (ON)	Présentation sur les tendances dans le secteur des services publics et de l'électricité (externe)	Tous les administrateurs
25 septembre	Banff (AB)	Présentation sur le secteur pétrolier et gazier de l'Alberta (externe)	Tous les administrateurs
25 septembre	Banff (AB)	Présentation par la direction de FortisAlberta sur nos activités en Alberta	Tous les administrateurs
28 novembre	Banff (AB)	Présentation sur les questions touchant les marchés des capitaux au regard du secteur des services publics et de l'électricité (présentateur externe)	Tous les administrateurs

Évaluation et renouvellement

Évaluation

Le conseil exécute une évaluation annuelle du conseil, des comités et des administrateurs.

Le processus d'évaluation aide le comité de gouvernance et des mises en candidature et le conseil à évaluer le rendement global du conseil et la contribution de chaque administrateur. Il contribue également à recenser les lacunes relativement aux talents et aux occasions de formation, qui sont les éléments cruciaux de l'élaboration d'un plan de relève du conseil et du recrutement de candidats potentiels au poste d'administrateur.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature dirige le processus, tel que l'exige son mandat, et collabore avec le président du conseil au processus d'évaluation.

L'évaluation annuelle comporte quatre éléments :



Chaque administrateur remplit un sondage global et note l'efficacité :

- du conseil et de chaque comité dont ils sont membres;
- du président du conseil;
- des procédés du conseil et des comités;
- de la relation du conseil avec la direction.

Les administrateurs peuvent également suggérer des améliorations concernant n'importe lequel des éléments précités.

Chaque administrateur remplit une autoévaluation de ses talents et de son expérience dans les domaines principaux de la fonction d'administrateur de notre conseil (voir l'éventail des talents à la page 41) que le comité de gouvernance et des mises en candidature examine.

Le président du conseil rencontre chaque administrateur en privé pour solliciter l'évaluation des pairs et une rétroaction générale.

Le président du comité de gouvernance et des mises en candidature prépare un sommaire des résultats qu'il présente à l'examen de ce comité, ainsi qu'un commentaire sur les recommandations proposées avant de soumettre le rapport au conseil. Toute recommandation approuvée par le conseil est mise en application par le comité de gouvernance et des mises en candidature. Le comité et le président du conseil se tiennent au fait des progrès accomplis.

Le président du comité de gouvernance et des mises en candidature préside une partie d'une réunion du conseil hors de la présence du président du conseil pour aborder le rendement de celui-ci. Le président du comité rencontre le président du conseil pour lui transmettre une rétroaction.

Relève du conseil

Le comité de gouvernance et des mises en candidature supervise le processus de recrutement et des mises en candidature des administrateurs pour doter les postes vacants au conseil et se préparer pour les départs à la retraite prévus à mesure que les administrateurs approchent l'âge de la retraite ou la durée limite de leur mandat.

Le comité utilise l'éventail des talents, notre norme sur la diversité et toute expérience ou tout talent nouveau recensés par le conseil comme élément important du processus de recherche.

Le comité peut de temps à autre mandater un consultant externe ou une entreprise de recherches pour contribuer à trouver des candidats potentiels au poste d'administrateur. Le comité a mandaté SpencerStuart en 2014, en 2016 et en 2017 pour que cette entreprise lui apporte de l'aide dans ce domaine.

Nous nous tournons également vers les conseils de nos filiales comme source potentielle de candidats qualifiés au poste d'administrateur. Les conseils des filiales ont fourni six de nos candidats actuels.

Les candidats au poste d'administrateur sont d'abord considérés par le comité de gouvernance et des mises en candidature et après la recommandation par ce comité, les candidats potentiels rencontrent le conseil plénier avant d'être nommés au poste d'administrateur.

En 2017, le conseil a adopté une ligne directrice pour la rotation des présidents de comité tous les quatre ans en tant que saine pratique de gouvernance. Le conseil a procédé à la rotation des présidents du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines après l'assemblée annuelle le 3 mai 2018 (voir les pages 28 et 29).

Mandat et limites des mandats

Nous limitons la durée des mandats des administrateurs siégeant au conseil afin de contribuer à assurer l'indépendance, une diversité de points de vue et des idées nouvelles.

Les administrateurs sont élus pour un mandat d'un an et sont habituellement admissibles à la réélection (sauf si le conseil en décide autrement dans des circonstances exceptionnelles) jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires suivant la date à laquelle ils ont 72 ans ou ont siégé au conseil pendant 12 ans, selon le premier événement.

Les administrateurs peuvent également siéger au conseil d'une de nos filiales et sont assujettis aux limites des mandats de la filiale concernée. Les limites des mandats varient selon la filiale, mais vont habituellement jusqu'à 10 ans ou jusqu'à ce que l'administrateur ait 72 ans, selon le premier événement.

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est conçue pour attirer et conserver des gens hautement qualifiés qui peuvent exécuter les responsabilités du conseil.

La rémunération des administrateurs comporte trois composantes :

- une rémunération annuelle au comptant à chaque membre du conseil;
- une rémunération annuelle en actions pour chaque membre du conseil (accordée sous forme d'UAD);
- une rémunération annuelle au comptant pour chaque comité auquel siège l'administrateur.

Étalonnage

Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine périodiquement la rémunération des administrateurs pour s'assurer qu'elle est appropriée en fonction de la charge de travail et des responsabilités des administrateurs, ainsi que des attentes envers ceux-ci, et qu'elle correspond aux intérêts des actionnaires.

Le comité a mandaté Willis Towers Watson pour évaluer la rémunération des administrateurs en 2018. Willis Towers Watson a examiné la structure et le niveau de la rémunération des administrateurs au sein de Fortis en regard du groupe de comparaison de sociétés ouvertes industrielles et de services publics en Amérique du Nord utilisées pour étalonner les niveaux de paie de nos cadres supérieurs (voir les pages 60 et 61).

Willis Towers Watson a conclu que la rémunération de nos administrateurs était en deçà de la médiane du groupe de comparaison et recommandé des rajustements pour ramener nos niveaux à la médiane du marché. Le conseil a approuvé une hausse de la rémunération des administrateurs pour 2019 afin de placer la rémunération des administrateurs à la médiane du groupe de comparaison.

Willis Towers Watson a également recommandé que des changements soient apportés à la structure de la rémunération des administrateurs dans le cadre de l'examen de 2018. Le conseil a adopté une structure de rémunération intégrale pour que celle-ci corresponde à la pratique du marché en Amérique du Nord, y compris le retrait des jetons de présence pour les membres du conseil et des comités qui assistent aux réunions, et l'introduction d'une rémunération pour les membres des comités.

Le président du conseil reçoit une rémunération plus élevée en raison de la portée élargie de ses responsabilités et ne reçoit aucune rémunération en tant que membre des comités. Willis Towers Watson a recommandé qu'un changement soit apporté à la répartition de la composante au comptant et de la composante en titres de participation de la rémunération du président du conseil et le conseil a adopté ce changement pour que la rémunération corresponde à la combinaison variée des administrateurs. M. Perry n'a reçu aucune rémunération en tant qu'administrateur de la part de Fortis parce qu'il est rémunéré pour son rôle de président et de chef de la direction.

Le tableau suivant présente le barème approuvé de la rémunération des administrateurs pour 2019 en regard des deux dernières années. La rémunération est versée chaque trimestre, et les administrateurs peuvent choisir de recevoir sous forme d'UAD leur rémunération au comptant.

Barème de la rémunération des administrateurs

	2019	2018	2017
Rémunération au comptant du président du conseil	160 000 \$	220 000 \$	220 000 \$
Rémunération en actions du président du conseil (reçue sous forme d'UAD)	245 000 \$	185 000 \$	185 000 \$
Rémunération au comptant des administrateurs	95 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
Rémunération en actions des administrateurs (reçue sous forme d'UAD)	125 000 \$	120 000 \$	120 000 \$

	2019	2018	2017
<i>Rémunération des membres des comités</i>			
Membre du comité d'audit	10 000 \$	–	–
Membre du comité de gouvernance et des mises en candidature	7 500 \$	–	–
Membre du comité des ressources humaines	7 500 \$	–	–
<i>Rémunération des présidents des comités</i>			
Président du comité d'audit	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Président du comité de gouvernance et des mises en candidature	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Président du comité des ressources humaines	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Rémunération pour la présence aux réunions du conseil et des comités (au comptant)	–	1 500 \$	1 500 \$

Les administrateurs ne participent pas à notre régime d'options d'achat d'actions, ni à nos régimes incitatifs ou de retraite.

Au sujet des UAD

Les administrateurs reçoivent une partie de leur rémunération sous forme d'UAD, plutôt qu'au comptant.

Chaque UAD est une unité symbolique qui suit la valeur d'une action ordinaire de Fortis et permet également à son porteur de gagner des équivalents-dividendes au même taux que celui des dividendes versés sur nos actions ordinaires. Les UAD ne peuvent être rachetées au comptant que lorsque l'administrateur quitte le conseil ou quelque autre fonction auprès de Fortis. Les administrateurs qui sont des résidents canadiens peuvent racheter leurs UAD en un maximum de quatre tranches jusqu'au 15 décembre de l'année suivant leur départ à la retraite. Les administrateurs qui sont des résidents américains font racheter leurs UAD le 90^e jour suivant leur départ à la retraite. Nous calculons le montant du paiement en multipliant le nombre d'UAD par le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires négociées à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant à la date de rachat. En date du 1^{er} avril 2018, les UAD attribuées aux administrateurs qui sont des résidents des É.-U. renvoient au cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires négociées à la Bourse NYSE et le paiement résultant de ce calcul est versé en dollars US.

Actionnariat par les administrateurs

Nous obligeons nos administrateurs à être propriétaires de titres de participation de Fortis afin qu'ils soient directement intéressés par notre succès futur et pour faire correspondre les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires.

Les administrateurs doivent être propriétaires du triple de leur rémunération annuelle sous forme d'actions de Fortis dans un délai de cinq ans après avoir été nommés au conseil. Ils peuvent tenir compte des UAD pour respecter l'exigence (voir la page 39).

Le régime d'UAD permet également au conseil d'attribuer des UAD additionnelles à titre de rémunération aux administrateurs de temps à autre dans des circonstances spéciales. Le conseil n'a pas utilisé sa discrétion pour attribuer des UAD supplémentaires.

En 2018, aucun administrateur n'a choisi de recevoir des UAD facultatives au lieu de sa rémunération annuelle au comptant de membre du conseil. Le tableau présente la rémunération des administrateurs en 2018, y compris la tranche qu'ils ont reçue sous forme d'UAD, ainsi que la répartition entre les attributions fondées sur des titres de participation et le montant de la rémunération au comptant qu'ils ont choisi de recevoir sous forme d'UAD facultatives. MM. McWatters et Munkley ont quitté le conseil le 3 mai 2018, et M. Bonavia et M^{me} Dobson ont été nommés au conseil au même moment.

	Rémunération totale pour 2018	% reçu sous forme d'UAD (exclut les dividendes réinvestis)	Répartition des attributions d'UAD	
			Rémunération en actions	UAD facultatives
Tracey C. Ball	341 470 \$	35 %	100 %	0 %
Pierre J. Blouin	240 011 \$	50 %	100 %	0 %
Paul J. Bonavia	148 623 \$	40 %	100 %	0 %
Lawrence T. Borgard	253 628 \$	47 %	100 %	0 %
Maura J. Clark	263 599 \$	46 %	100 %	0 %
Margarita K. Dilley	369 217 \$	33 %	100 %	0 %
Julie A. Dobson	150 566 \$	40 %	100 %	0 %
Ida J. Goodreau	398 674 \$	30 %	100 %	0 %
Douglas J. Haughey	452 101 \$	41 %	100 %	0 %

	Rémunération totale pour 2018	% reçu sous forme d'UAD (exclut les dividendes réinvestis)	Répartition des attributions d'UAD	
			Rémunération en actions	UAD facultatives
R. Harry McWatters	148 111 \$	41 %	100 %	0 %
Ronald D. Munkley	142 250 \$	42 %	100 %	0 %
Joseph L. Welch	432 517 \$	28 %	100 %	0 %
Jo Mark Zurel	243 585 \$	49 %	100 %	0 %
Total	3 584 352 \$			

Le 1^{er} janvier 2019, nous avons attribué 1 025 UAD au président du conseil et 665 UAD à chaque administrateur résidant canadien ne faisant pas partie de la direction, au prix de 45,14 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours précédents. Nous avons attribué 672 UAD à chaque administrateur résidant aux É.-U. ne faisant pas partie de la direction au prix de 32,70 \$ US, soit le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse NYSE pour les cinq jours précédents. Les attributions représentent la rémunération en actions des administrateurs pour le premier trimestre de 2019.

Communication avec le conseil

Le conseil est convaincu de l'importance d'un dialogue ouvert et constructif avec les actionnaires.

Nous tenons chaque année un vote facultatif sur la rémunération de la haute direction afin de dialoguer régulièrement avec les actionnaires au sujet de cette importante question. Conformément à notre politique d'engagement du conseil envers les actionnaires, des représentants du conseil ont tenu des réunions officielles avec des représentants des actionnaires lors de chacune des deux dernières années.

En 2018, le président du conseil et les présidents du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance et des mises en candidature ont rencontré bon nombre de nos plus importants actionnaires à Toronto et à New York afin d'avoir un dialogue ouvert sur une vaste gamme de sujets, notamment la stratégie d'entreprise, la structure du conseil, la cybersécurité, la supervision de la durabilité, la rémunération des membres de la haute direction et la planification de la relève de la direction. La participation a été élevée cette année en regard de notre première réunion sur l'engagement des actionnaires envers le conseil qui avait eu lieu en 2017. Dix de nos plus importants actionnaires, représentant 16 % de nos actions en circulation, ont participé aux réunions, qui comportaient une session intéressante de questions et de réponses.

Politique d'engagement du conseil envers les actionnaires

En 2017, le conseil a adopté une politique d'engagement du conseil envers les actionnaires pour promouvoir sa détermination envers la transparence et faciliter la communication et l'engagement avec les actionnaires au sujet de la gouvernance et des questions environnementales, sociales et de durabilité, ainsi que de nos pratiques concernant les ressources humaines et la rémunération de la haute direction.

Les actionnaires, les employés et d'autres personnes peuvent communiquer directement avec le conseil en contactant le président du conseil de la manière suivante :

Président du conseil Tél. : 709 737-2800
Fortis Inc. Télécopieur : 709 737-5307
Fortis Place, bureau 1100 Courriel : dhaughey@fortisinc.com
5 Springdale Street
C. P. 8837
St. John's (T.-N.-L.) A1B 3T2
Canada

Le président du conseil tentera toujours de donner une réponse en temps opportun avec l'appui du secrétaire. Le président du conseil examinera toutes les demandes de réunion ou d'assemblée et consultera au besoin le chef de la direction et le secrétaire. Toute assemblée avec les actionnaires ou toute réunion avec d'autres intervenants doit respecter les modalités de notre politique de divulgation.

3 Rémunération de la haute direction

Notre rémunération de la haute direction est conçue pour appuyer notre stratégie et notre vision. Nous nous assurons que la paie soit concurrentielle de manière à pouvoir attirer et conserver les meilleurs talents et à récompenser nos membres de la haute direction pour leur rendement et leur contribution.

Nous abordons cette section avec un message de la part du président du comité des ressources humaines au sujet des principales activités de ce comité en 2018 et de ses décisions sur la paie des membres de la haute direction. Le comité des ressources humaines a examiné et approuvé l'analyse de la rémunération présentée ci-dessous.

Où trouver l'information

- 49** Message du président du comité des ressources humaines
- 53** Analyse de la rémunération
 - 53** Stratégie de rémunération
 - 53** Gouvernance relative à la rémunération
 - 59** Conception et processus décisionnel concernant la rémunération
 - 62** Rémunération de la haute direction en 2018
 - 78** Rendement des actions et coût de la gestion
- 81** Détails relatifs à la rémunération en 2018

Message du président du comité des ressources humaines

Aux actionnaires,

L'une des principales tâches du comité des ressources humaines est d'assurer que Fortis a une saine politique de rémunération, c'est-à-dire que la rémunération des membres de la haute direction est équitable, est liée au rendement et correspond aux intérêts des actionnaires. Voici un survol de la façon dont le comité a abordé ses travaux en 2018 :



Évaluation du rendement

Fortis a obtenu de bons résultats en ce qui a trait à ses priorités stratégiques en 2018, plus particulièrement les dépenses en immobilisations, la croissance du bénéfice et la transmission d'une valeur à nos actionnaires.

Le bénéfice par action, qui est la principale mesure de la rémunération incitative, a atteint 2,59 \$ pour le bénéfice déclaré et 2,55 \$ pour le bénéfice rajusté aux fins des incitatifs annuels. Ce résultat a marqué une hausse par rapport au BPA déclaré de 2,32 \$ en 2017, bien qu'il demeure atténué par les répercussions négatives sur nos entreprises de services publics aux É.-U. par suite de la réforme fiscale dans ce pays.

Fortis a exécuté un robuste plan d'immobilisations pour 2018 et élaboré un nouveau programme quinquennal qui viendra appuyer une hausse approximative de 20 % des investissements dans les domaines cruciaux pour la livraison d'énergie pendant l'horizon prévu. Notre rendement opérationnel a été solide en général, bien que nous reconnaissons qu'il y aura toujours place à l'amélioration. Nous avons réalisé d'importants progrès dans les domaines de la relève de la direction, de la diversité, de la cybersécurité, de la durabilité et de la technologie.

En 2018, nous avons réalisé un dividende de 1,725 \$ et un RTA sur une année de 2,8 %, surpassant les indices pertinents du marché au Canada. L'augmentation de notre dividende de 5,9 % pour le quatrième trimestre de 2018 a marqué 45 années consécutives de hausses du dividende annuel versé sur les actions ordinaires de Fortis.

Les rendements annualisés pour les actionnaires pour les 5, 10 et 20 dernières années se sont établis en moyenne à 12,6 %, à 10,5 % et à 12,14 %.

Paie liée au rendement

Le rendement de l'entreprise, qui représente la plus grande partie de l'incitatif annuel d'un membre de la haute direction, a été évalué à un facteur de 112,2 %. Ceci reflète un rendement qui a dépassé modestement la cible du bénéfice, combiné à un rendement opérationnel qui s'est avéré positif pour l'ensemble de la fiabilité du service, bien qu'il ait été en deçà de nos attentes en matière de sécurité. Nous avons fait bonne figure en ce qui a trait à nos paramètres de sécurité, mais nous avons malheureusement vécu une tragédie en 2018 lorsqu'un employé est décédé lors d'un accident alors qu'il travaillait pour une entreprise de services publics de Fortis. La direction a recommandé qu'aucun paiement

incitatif ne soit versé en 2018 pour la sécurité, et le conseil s'est rangé à cette décision.

Le facteur de rendement de l'entreprise a été combiné à un facteur de rendement individuel pondéré inférieur pour établir un pourcentage global de paiement incitatif cible.

Le conseil a approuvé les attributions incitatives annuelles suivantes :

	Incitatif annuel de 2018	% de la cible
Barry V. Perry	1 713 000 \$	119,8 %
Jocelyn H. Perry ¹⁾	412 000 \$	127,0 %
Nora M. Duke	406 000 \$	119,8 %
James P. Laurito ²⁾	558 500 \$	119,8 %
David G. Hutchens ^{2),3)}	1 027 500 \$	141,5 %
Karl W. Smith ⁴⁾	217 000 \$	100,0 %

- 1) M^{me} Perry a été présidente et chef de la direction de Newfoundland Power du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2018, et a été nommée dirigeante de Fortis le 1^{er} juin 2018. Son incitatif annuel reflète les deux rôles.
- 2) L'incitatif annuel a été converti des dollars US en dollars canadiens à l'aide du taux de change moyen en 2018 de 1,00 \$ US pour 1,2957 \$.
- 3) M. Hutchens a été nommé dirigeant de Fortis en date du 1^{er} janvier 2018 et demeure président et chef de la direction de UNS Energy.
- 4) L'incitatif annuel de M. Smith a été établi conformément à ses arrangements de retraite décrits à la page 72.

Des attributions incitatives à moyen et à long termes ont été accordées conformément à la politique de rémunération de la haute direction et ont en général attribué 75 % aux unités d'actions liées au rendement (UAR) et 25 % aux options d'achat d'actions. M. Laurito a reçu 100 % des UAR, et en tant que chef de la direction d'une filiale en 2018, M^{me} Perry et M. Hutchens ont reçu des attributions légèrement différentes qui incluaient des unités d'achat d'actions spéciales (UAS). Les attributions d'UAR en 2018 deviendront acquises à la fin d'une période de trois ans selon le rendement en regard de deux mesures pondérées à égalité : le RTA relatif et le BPA cumulatif (voir les pages 73 et 74 pour en apprendre plus sur les attributions en 2018).

Les attributions d'UAR en 2016, qui incluaient les mêmes paramètres de rendement que ceux décrits ci-dessus pour l'attribution de 2018, sont devenues acquises le 1^{er} janvier 2019. Notre RTA sur trois ans de 36,5 % représentait le 31^e percentile du groupe de comparaison pour le rendement. Le rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services publics S&P/TSX pour la même période s'est respectivement établi à 20,4 % et à 20,1 %. Le rendement relatif de notre RTA, combiné à l'atteinte

maximum du bénéfice cumulatif par action ordinaire, a occasionné un paiement combiné de 101,4 %.

L'établissement de cibles harmonisant le rendement de la direction aux attentes des actionnaires constitue un objectif primordial de notre stratégie de rémunération de la haute direction. Le comité a établi des cibles ambitieuses qui nécessitent un haut niveau de rendement pour déclencher la réception des paiements cibles aux termes de notre régime incitatif annuel et de notre régime d'UAR. Pour le reste de 2019, la croissance est censée être touchée en raison de la baisse du bénéfice à nos entreprises de services publics en Arizona qui résulte de l'année d'essai historique utilisée pour l'établissement des tarifs en Arizona. De plus, la décision de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) concernant le supplément incitatif au titre de l'indépendance pour ITC donnera lieu à une dilution en 2019. ITC a déposé une demande de nouvelle audience sur la question, dont nous attendons l'issue. Vous pouvez en apprendre plus sur la réglementation dans notre rapport annuel de 2018, qui peut être consulté sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Gouvernance en matière de rémunération

Les actionnaires auront une autre occasion de se prononcer sur la paie des membres de la haute direction lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de cette année. Nous tenons le vote consultatif chaque année pour recevoir la rétroaction continue des actionnaires sur cette question importante. L'an dernier, 97,85 % des voix exprimées étaient en faveur de notre approche concernant la rémunération de la haute direction.

Nous examinons sans cesse la rémunération de la haute direction de Fortis et nous tenons au fait des pratiques du marché dans le cadre d'une gouvernance exemplaire en matière de rémunération. En 2018, le comité a exécuté son examen bisannuel de la rémunération, une évaluation globale du programme en entier, de la combinaison et des politiques de rémunération pour assurer que la structure et l'approche concernant la rémunération sont saines. Nous avons mandaté Willis Towers Watson pour que cette entreprise nous apporte son concours dans cet effort.

Après une période intensive d'acquisitions et d'expansion aux É.-U., la stratégie de Fortis est désormais axée sur la croissance interne. L'examen de 2018 a été effectué principalement pour assurer

que le régime de rémunération corresponde à notre stratégie de croissance interne.

Grâce à la réalisation de l'examen bisannuel, le comité des ressources humaines a confirmé que notre programme et nos pratiques en matière de rémunération de la haute direction étaient appropriés. De légers rajustements sont mis en œuvre en 2019 afin d'améliorer la concordance du programme avec notre stratégie, notre structure interne et la pratique du marché, et ceux-ci sont décrits à la page 56. Nous prévoyons effectuer le prochain examen bisannuel en 2020.

Évaluation du risque lié à la rémunération

Nous sommes également déterminés à évaluer et à gérer les risques dans nos politiques et pratiques de rémunération. En 2018, le comité a mandaté Willis Towers Watson pour effectuer une évaluation des risques découlant du programme de rémunération de la haute direction de Fortis. L'évaluation a conclu que notre programme de paie des membres de la haute direction recourt à de bonnes politiques et pratiques et n'encourage pas la prise de risques excessifs susceptibles de nuire à Fortis.

Relève du leadership

En collaboration avec le conseil et la direction, nous avons annoncé la nomination d'un nouveau vice-président à la direction, chef des finances, en date du 1^{er} juin 2018, après la retraite prévue de

Karl W. Smith, qui a passé plus de trois décennies auprès de Fortis. Jocelyn H. Perry était auparavant présidente et chef de la direction de Newfoundland Power et apporte son enthousiasme et près de 20 ans d'expérience de collaboration avec le groupe Fortis.

Ce changement important dans le leadership, jumelé aux changements apportés à l'équipe de haute direction qui ont été annoncés au début de 2018, ainsi qu'aux transitions harmonieuses vers les nouveaux rôles, résultent des efforts continus du conseil et de la direction à l'égard de la planification de la relève du leadership.

Pour terminer, nous vous encourageons à lire l'analyse de la rémunération qui commence à la page 53 avant d'exercer les votes afférents à vos actions. Des détails sur les décisions concernant la rémunération de 2018 pour les membres de la haute direction visés sont présentés à partir de la page 63.

Nous serons heureux de vous rencontrer à l'assemblée des actionnaires et d'y recevoir votre rétroaction.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jo Mark Zurel
Président, comité des ressources humaines

Nos membres de la haute direction visés en 2018



Barry V. Perry | Président et chef de la direction (président et chef de direction)

En tant que président et chef de la direction, M. Perry est responsable du succès à long terme de Fortis et de notre stratégie en matière de durabilité. La carrière de M. Perry auprès du groupe de Fortis s'étale sur près de 20 ans. M. Perry a été nommé président le 30 juin 2014 et chef de la direction en date du 1^{er} janvier 2015. Il était auparavant vice-président, finances et chef des finances, et a rejoint le groupe de Fortis en 2000 en tant que vice-président, finances et chef des finances de Newfoundland Power. Il a également été vice-président et trésorier d'une société mondiale de produits forestiers, ainsi que contrôleur d'entreprise auprès d'une importante raffinerie de pétrole brut. M. Perry a obtenu un baccalauréat en commerce (avec distinction) de la Memorial University of Newfoundland et est membre de l'Association of Chartered Professional Accountants de Terre-Neuve-et-Labrador. Il siège aux conseils de FortisBC Energy, de FortisBC, de UNS Energy et de ITC. M. Perry est président du conseil du comité consultatif régional transatlantique des programmes internationaux du Edison Electric Institute (EEI) et coprésident du comité des politiques du chef de la direction de EEI sur la livraison de l'énergie. Il siège également au conseil consultatif des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans.



Jocelyn H. Perry | Vice-présidente à la direction, chef des finances (vice-présidente à la direction, chef des finances) (en date du 1^{er} juin 2018)

M^{me} Perry est responsable de notre stratégie financière, de notre information financière et de notre stratégie concernant les relations avec les investisseurs. M^{me} Perry a une longue carrière dans le domaine des entreprises des services publics et a travaillé pour Newfoundland Power durant les 13 dernières années à divers rôles, y compris ceux de chef des finances, de chef de l'exploitation et, l'an dernier, de présidente et chef de la direction. Elle a été directrice des finances de Fortis au début des années 2000 et a exercé auparavant d'autres rôles dans le domaine des finances dans le secteur privé. Elle détient le titre de fellow de l'Ordre des comptables agréés (2018), possède un baccalauréat en commerce (avec distinction) de la Memorial University, et a reçu sa désignation de comptable agréé au début des années 1990. M^{me} Perry siège aux conseils de CH Energy Group et de Central Hudson. Elle a consacré beaucoup de temps à la collectivité à Terre-Neuve-et-Labrador en tant que membre du conseil professionnel et volontaire d'organismes tels que Healthcare Foundation, C-CORE et Provident10 (auparavant Public Service Pension Plan Corporation).



Nora M. Duke | Vice-présidente à la direction, durabilité et chef des ressources humaines (vice-présidente à la direction, durabilité et chef des ressources humaines)

M^{me} Duke est responsable de la durabilité et de l'orientation à l'échelle de l'entreprise, ainsi que de nos politiques, programmes et pratiques liés aux ressources humaines. La carrière de M^{me} Duke auprès du groupe de Fortis s'étale sur 32 ans. Elle a été auparavant présidente et chef de la direction de Fortis Properties, vice-présidente des services du secteur hôtelier de Fortis Properties, et vice-présidente des services à la clientèle et aux entreprises de Newfoundland Power. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) et d'une maîtrise en administration des affaires de la Memorial University of Newfoundland. M^{me} Duke siège aux conseils de UNS Energy et de FortisAlberta. Elle est membre du comité directeur d'ESG/durabilité du Edison Electric Institute et siège aux conseils de Slate Office REIT et du Genesis Group de la Memorial University. M^{me} Duke est ancienne présidente du comité des propriétaires de IHG Canada, du conseil des employeurs de Terre-Neuve-et-Labrador et du conseil de sélection du Genesis Centre de la Memorial University, de même qu'une ancienne vice-présidente du conseil de l'Association des hôtels du Canada.



James P. Laurito | Vice-président à la direction, développement de l'entreprise (vice-président à la direction, développement de l'entreprise)

M. Laurito a été nommé dirigeant de Fortis en avril 2016 et poursuit sa fonction de président et chef de la direction de CH Energy Group. M. Laurito a été auparavant président et chef de la direction de Central Hudson, la première entreprise de services publics de Fortis aux É.-U. Il a rejoint les rangs de Central Hudson en janvier 2010 en tant que président. M. Laurito était auparavant président et chef de la direction de New York State Electric and Gas Corporation et de Rochester Gas and Electric Corporation, filiales d'Iberdrola/Energy East Corporation. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie civil de la West Virginia University et a suivi le programme des cadres de direction en gestion des finances et de la fabrication de la Columbia University. M. Laurito siège aux conseils de Central Hudson, de CH Energy Group, de ITC et de Belize Electricity Limited. Il siège en outre à plusieurs conseils d'organismes de l'industrie, y compris Edison Electric Institute, American Gas Association et le conseil consultatif de la Federal Reserve Bank du Nord de l'État de New York. M. Laurito est un ancien président de la Northeast Gas Association.



David G. Hutchens | Vice-président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest (Vice-président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest)

M. Hutchens a été nommé dirigeant de Fortis en janvier 2018 et poursuit sa fonction de président et chef de la direction de UNS Energy, société mère de TEP et de UniSource Energy Services, établie en Arizona, tout en supervisant également notre exploitation de FortisBC et de FortisAlberta. La carrière de M. Hutchens dans le domaine de l'énergie s'étend sur plus de 20 ans. Il a occupé divers postes au sein de nos entreprises de services publics d'électricité et de gaz en Arizona avant de devenir président et chef de la direction de UNS Energy en 2014. M. Hutchens détient un baccalauréat en génie aérospatial et une maîtrise en administration des affaires de la University of Arizona, et est un ancien officier de sous-marin nucléaire dans la marine des États-Unis. M. Hutchens siège aux conseils de UNS Energy, de FortisBC, de FortisAlberta, qui sont toutes des entreprises de services publics de Fortis. M. Hutchens siège aux conseils de l'Edison Electric Institute et du Western Energy Institute, ainsi que de divers autres organismes caritatifs et civiques.

Karl W. Smith | ancien vice-président à la direction, chef des finances (a pris sa retraite le 31 mai 2018)

La carrière de M. Smith auprès du groupe de Fortis s'étend sur plus de 30 ans. Il a en effet siégé en tant que vice-président à la direction, chef des finances de Fortis ainsi que de président et chef de la direction de FortisAlberta et de Newfoundland Power.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Stratégie en matière de rémunération

Notre stratégie en matière de rémunération est conçue pour appuyer notre vision, soit être un chef de file dans l'industrie des services publics en Amérique du Nord.

Nous nous assurons que la paie est concurrentielle de manière à pouvoir attirer et fidéliser les meilleurs talents et à récompenser nos membres de la haute direction et leur contribution.



Gouvernance relative à la rémunération

Le comité des ressources humaines apporte son concours au conseil à l'égard des politiques en matière de ressources humaines et de rémunération de la haute direction et supervise les risques liés à la rémunération.

Comité qualifié et expérimenté

Le comité constitué d'administrateurs qualifiés possédant une expérience en tant que cadre supérieur, ainsi qu'un historique de supervision opérationnelle ou fonctionnelle directe de la rémunération de la haute direction auprès des grandes organisations dont la complexité est similaire à celle de Fortis.

	Jo Mark Zurel (Président)	Pierre J. Blouin	Paul J. Bonavia	Lawrence T. Borgard	Margarita K. Dilley	Ida J. Goodreau	Douglas J. Haughey	
Talents et expérience								
Services publics/énergie		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Rémunération de la haute direction	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Gouvernance et gestion des risques	✓	✓	✓		✓	✓	✓	
Expérience en tant que cadre supérieur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

Mandat moyen au sein du comité : **4,7 ans**

Conseils indépendants

Le comité a reçu des conseils de tiers et une expertise spéciale de la part de trois conseillers en 2018 afin de l'aider à s'acquitter de ses fonctions :

Willis Towers Watson	Korn Ferry	Mercer
<ul style="list-style-type: none"> • a effectué l'examen bisannuel de la rémunération de la haute direction pour 2018 • a effectué une évaluation du risque lié à la rémunération de la haute direction • a examiné la rémunération des administrateurs en 2018 • agit en tant que conseiller de Fortis depuis 2014 	<ul style="list-style-type: none"> • a fourni à Fortis et à ses filiales des services d'évaluation de postes et des données sur la rémunération dans les marchés provenant de sa base nationale de données • a effectué la recherche et l'analyse d'étalonnage pour le compte des filiales canadiennes de Fortis en 2018 • exerce la fonction de conseiller de Fortis depuis 1987 	<ul style="list-style-type: none"> • mandatée pour fournir des services de consultation généraux en matière de régimes de retraite et des conseils actuariels à Fortis, y compris les régimes liés aux membres de la haute direction visés • exerce la fonction de conseiller de Fortis depuis 1987

Le tableau ci-dessous présente les honoraires versés aux trois entreprises durant les deux dernières années :

	Honoraires liés à la rémunération de la haute direction		Toutes les autres rémunérations	
	2018	2017	2018	2017
Willis Towers Watson Rémunération de la haute direction et des administrateurs, y compris l'examen bisannuel de la rémunération de la haute direction pour 2018	160 653 \$	1 701 \$	56 593 \$	38 325 \$
Korn Ferry Évaluation d'emplois, données sur la rémunération, services de consultation concernant la rémunération de la haute direction	63 031 \$	61 288 \$	–	9 265 \$
Mercer Consultation relative aux régimes de retraite	177 618 \$	114 039 \$	–	–

En 2018, le comité des ressources humaines a mandaté Willis Towers Watson dans le cadre de son examen bisannuel de la rémunération, tel qu'il est indiqué à la page 55. Willis Towers Watson a aussi été mandatée pour une évaluation des risques liés à la rémunération de la haute direction.

Le comité agit au mieux des intérêts de Fortis. Il applique son propre jugement lorsqu'il prend des décisions et n'est lié par aucune suggestion, ni aucun conseil et(ou) recommandation formulés par les consultants externes.

Le comité n'a pas besoin de l'approbation de la direction pour recourir à des consultants externes pour des services quelconques. Le comité est informé lorsque la direction utilise un des consultants.

Nos filiales suivent notre modèle d'entreprise et nos principes de rémunération de la haute direction, mais fonctionnent d'une façon sensiblement autonome en regard de Fortis. Le comité n'approuve pas d'avance les services devant être fournis à une filiale pour autant que les travaux soient compatibles avec les vastes paramètres de notre politique d'engagement des consultants. En 2018, nos filiales ont engagé ces trois conseillers et ont versé au total 984 915 \$ à Willis Towers Watson, 776 766 \$ à Mercer et 369 464 \$ à Korn Ferry pour des services, notamment des services actuariels ou des services de consultation liés aux régimes de retraite et à la rémunération des membres ne faisant pas partie de la haute direction.

Risque lié à la rémunération

Nos entreprises d'exploitation sont hautement réglementées et la gestion de nos risques financiers et commerciaux constitue l'un de nos objectifs principaux.

Le comité recourt à un plan en six volets pour gérer les risques liés à la rémunération pour le compte du conseil :



1. Examens officiels

Le comité examine la rémunération chaque année pour s'assurer d'un positionnement concurrentiel compatible avec notre philosophie en matière de rémunération. De plus, le comité mène un examen bisannuel plus élaboré pour s'assurer que nos programmes et nos pratiques de rémunération demeurent efficaces et concurrentiels sur le marché, ainsi que pour atténuer les risques perçus au sein de Fortis et de nos filiales.

Examen annuel

L'examen annuel est concentré sur trois domaines :

- mise à jour de l'étalonnage de nos niveaux de paie;
- établissement d'une rémunération incitative pour l'exercice à venir;
- établissement d'attributions incitatives cibles pour l'exercice à venir dans le contexte des intérêts des actionnaires.

Le comité établit également des plages de rendement pour les régimes annuels et incitatifs d'UAR dans le contexte des défis, des occasions et des risques prévus durant la période pertinente.

Examen bisannuel

Le processus bisannuel est large et examine habituellement :

- une évaluation relative des rôles;
- une évaluation des postes de haute direction nouvellement créés;
- la pertinence et le caractère approprié du groupe de comparaison;
- la combinaison de la rémunération;
- la conception des régimes incitatifs annuels et à long terme et la mesure du rendement;
- les risques liés à la rémunération;
- les autres politiques et dispositions.

Le comité des ressources humaines a mandaté Willis Towers Watson pour que cette entreprise effectue un examen bisannuel en 2018. Après une période intensive d'acquisitions et d'expansion aux É.-U., la stratégie de Fortis s'est tournée vers la croissance interne. L'examen de 2018 avait pour but principal d'assurer que le programme de rémunération de Fortis soit conforme à la stratégie de croissance interne de celle-ci et de comparer nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération à la pratique du marché.

Changements apportés au programme en 2019

Selon les conclusions de l'examen bisannuel de 2018, nous sommes en voie de modifier notre programme de rémunération de la haute direction pour 2019 de la manière suivante :

- Tel qu'il est indiqué à la page 72, la combinaison incitative fondée sur des titres de participation pour les cadres supérieurs qui sont des résidents canadiens est habituellement constituée à hauteur de 75 % d'UAR et de 25 % d'options d'achat d'actions, et de 100 % d'UAR pour les cadres supérieurs qui sont des résidents des É.-U. Le régime incitatif à moyen terme en 2019 inclura l'introduction d'UAS pour être plus compatible avec la pratique du marché et améliorer la concordance entre nos membres de la haute direction au Canada et ceux qui sont aux É.-U. Tous les membres de la haute direction recevront 25 % de leur rémunération fondée sur des titres de participation sous forme d'UAS, en raison de l'abandon des UAR. La concordance interne s'en trouvera donc améliorée puisqu'une tranche de 75 % de la rémunération fondée sur des titres de participation pour les cadres supérieurs reposera sur le rendement, grâce à l'attribution d'UAR et d'options d'achat d'actions, et la tranche restante de 25 % sera liée au service continu du membre de la haute direction au moyen d'UAS.
- Nous ajoutons également au régime incitatif annuel un paramètre lié aux flux de trésorerie pour refléter l'engagement de Fortis envers le maintien des notations du crédit de qualité.

Nous transmettrons tous les détails pertinents dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour 2020.

En 2018, Willis Towers Watson a aussi réalisé une évaluation des risques liés à la rémunération de la haute direction. Cette entreprise a conclu que des mesures appropriées sont en place afin d'atténuer les risques liés à la rémunération de la haute direction, et que notre programme et nos pratiques de rémunération ne semblent pas promouvoir la prise de risques excessifs susceptibles d'avoir des conséquences défavorables importantes pour Fortis.

2. Rémunération fondée sur des titres de participation

Une importante partie de la paie de la haute direction est différée et attribuée sous forme d'UAR et d'options d'achat d'actions, tandis que des UAS doivent être ajoutées en 2019, tel qu'il est indiqué ci-dessus. Ces unités et ces actions deviennent acquises à moyen et à long termes en vue d'une correspondance plus étroite avec les intérêts des actionnaires et d'une atténuation des risques.

3. Conception des régimes incitatifs

Nos régimes incitatifs couvrent différentes périodes de rendement afin de motiver l'équipe de haute direction à réaliser un solide rendement soutenu. Nous utilisons des facteurs de rendement multiples destinés à dégager une perspective équilibrée et large de l'évaluation du rendement et à faire correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.

- Les incitatifs annuels lient la paie au rendement par l'établissement de mesures appuyant la réalisation du plan d'entreprise et motivant la direction à atteindre les objectifs clés. Les cibles de rendement de l'entreprise sont établies en fonction de notre plan d'entreprise. Le comité des ressources humaines compare le rendement réel aux objectifs annuels lorsqu'il établit les attributions incitatives annuelles. Nous devons atteindre un niveau de rendement minimum, sans quoi la paie est égale à zéro. L'occasion maximum aux termes du régime incitatif annuel, y compris l'utilisation de la discrétion du conseil, est établie à 200 % de la cible. Le conseil a toute la discrétion sur les régimes incitatifs annuels et peut décider de ne pas attribuer de prime annuelle à un membre de la haute direction visé si le rendement de celui-ci est jugé insatisfaisant, même lorsque les seuils de rendement de l'entreprise sont atteints, ou pour augmenter une prime annuelle en période de défis ou d'occasions exceptionnelles.
- Notre régime d'unités d'actions lie la paie directement au rendement en regard d'un bénéfice par action et d'un RTA cumulatifs préétablis en regard de nos sociétés de comparaison. Nous devons atteindre un niveau de rendement minimum, sans quoi le facteur de rendement est égal à zéro. Conformément à l'incitatif annuel, le rendement est plafonné à une cible de 200 %. Le comité peut annuler le paiement si notre notation du crédit à long terme est inférieure à BBB (telle que désignée par Standard and Poor's) à la fin de la période de rendement triennale.

- Les unités d'actions subalternes, qui ont été attribuées aux membres de la haute direction des filiales en 2018, sont liées au cours de nos actions ordinaires, ce qui fait ainsi correspondre les intérêts de la direction à ceux des actionnaires.
- Des options d'achat d'actions sont attribuées aux membres de la haute direction visés résidant au Canada et à d'autres cadres supérieurs pour motiver et fidéliser les talents de haute direction, ainsi que pour récompenser le rendement exceptionnel réalisé. L'importance de l'attribution est fondée sur un incitatif cible, établi par niveau de haute direction et reposant sur un positionnement concurrentiel sur le marché.

Le comité peut effectuer des rajustements quantitatifs et qualitatifs appropriés au moment de l'évaluation du rendement pour les attributions incitatives afin de normaliser les résultats par suite d'événements incontrôlables ou de circonstances spéciales.

Le comité administre tous nos régimes incitatifs, sur lesquels vous pouvez en apprendre plus à compter de la page 65.

4. Lignes directrices en matière d'actionnariat

Nous obligeons nos membres de la haute direction à être propriétaires de titres de participation de Fortis pour assurer qu'ils soient directement intéressés dans notre succès futur et pour faire correspondre leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les membres de la haute direction peuvent tenir compte des actions ordinaires de Fortis dont ils sont directement ou indirectement propriétaires, y compris les actions qu'ils acquièrent au moyen de notre RAAE et les UAS qu'ils peuvent détenir. Les lignes directrices en matière d'actionnariat augmentent par niveau, et les membres de la haute direction doivent atteindre leur niveau minimum requis dans un délai de cinq ans suivant leur nomination à leur poste et demeurer ainsi conformes pendant la durée de leurs fonctions.

Quatre de nos membres de la haute direction visés respectent leurs exigences d'actionnariat. L'autre membre de la haute direction visé est en voie d'établir son actionnariat au cours de la période de grâce de cinq ans (voir ci-dessous).

Nous évaluons la conformité chaque année à l'aide du niveau de propriété le 31 décembre, multiplié par le cours moyen pondéré selon le volume des actions de Fortis pour les cinq jours de séance se terminant le 31 décembre.

Le tableau suivant présente les détails relatifs à l'actionnariat fournis par chaque membre de la haute direction visé en date du 15 mars 2019. Nous avons utilisé leur salaire annuel de base au 31 décembre 2018 et 48,96 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse TSX le 15 mars 2019, pour établir la conformité à la date de la présente circulaire. Chaque membre de la haute direction visé a obtenu des UAS en date du 1^{er} janvier 2019, tel qu'il est expliqué à la page 56. De plus, M^{me} Perry a reçu des UAS alors qu'elle était président et chef de la direction de Newfoundland Power, et M. Hutchens a reçu des UAS pour son rôle de président et chef de la direction de UNS Energy. M. Smith n'est pas inclus dans le tableau parce qu'il a quitté Fortis pour prendre sa retraite le 31 mai 2018.

	Lignes directrices en matière d'actionnariat (en multiple du salaire de base)	Nombre d'actions détenues en propriété	Nombre d'UAD détenues en propriété	Valeur marchande totale	Respecte l'exigence/la propriété (en multiple du salaire de base)
Barry Perry Président et chef de la direction	5x	313 487	30 526	16 842 876 \$	oui (13,0x)
Jocelyn Perry Vice-présidente à la direction, chef des finances	3x	40 002	10 425	2 468 906 \$	oui (4,7x)
Nora Duke Vice-présidente à la direction, durabilité et chef des ressources humaines	3x	106 088	6 289	5 501 978 \$	oui (9,7x)
James Laurito Vice-président à la direction, développement des affaires	3x	17 384	8 922	1 287 942 \$	Il a jusqu'au 31 décembre 2021 pour respecter les exigences
David Hutchens Vice-président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest	3x	25 662	47 651	3 589 404 \$	oui (4,0x)

Un membre de la haute direction qui ne respecte pas la politique peut ne pas être admissible aux octrois d'attributions incitatives à moyen et à long termes pendant un an ou jusqu'à ce qu'il ou elle respecte les lignes directrices, selon le dernier événement.

Si les exigences présentent des problèmes en raison de circonstances atténuantes, le membre de la haute direction peut adresser une demande au chef de la direction pour lui expliquer les détails de sa situation. Le chef de la direction examinera la question avec le président du comité et abordera la possibilité d'un plan substitut équilibrant les objectifs de la politique et la situation du membre de la haute direction. Si la situation concerne le chef de la direction, la demande est adressée au président du comité, qui abordera la question avec le comité et prendra une décision appropriée. Aucune demande n'a été faite en 2018.

5. Politiques relatives à la gouvernance

Nous faisons affaire au sein d'une entreprise hautement réglementée dans le cadre de laquelle les autorités de réglementation examinent nos pratiques de rémunération. Nous avons également adopté des politiques destinées à atténuer les risques et faisant partie d'une gouvernance exemplaire.

Politique contraire aux opérations de couverture et restrictions sur les opérations

Nous interdisons aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux employés d'effectuer des opérations de couverture afin de se protéger contre une baisse de la valeur marchande de leur rémunération fondée sur les titres de participation et d'effectuer des ventes à découvert, des options d'achat et des options de vente à l'égard de n'importe quel titre de Fortis. De plus, il est interdit aux membres de la haute direction de donner leurs actions en gage en garantie ou de recevoir un prêt de Fortis pour l'achat d'actions, à moins d'une approbation du vice-président à la direction, chef des finances ou du secrétaire. Aucune exception n'a été accordée en 2018.

Les administrateurs, dirigeants et employés ne peuvent non plus effectuer des opérations sur les titres de Fortis durant nos périodes d'interdiction des opérations. Si un administrateur ou un dirigeant désire acheter ou vendre des titres de Fortis, il doit d'abord en obtenir l'autorisation du vice-président à la direction, du chef des finances ou du secrétaire. Les mêmes règles s'appliquent si un dirigeant souhaite exercer des options d'achat d'actions.

Les membres de la haute direction qui reçoivent des options d'achat d'actions ne peuvent mettre en gage, hypothéquer, grever, transférer ou céder ces options, sans quoi celles-ci deviennent nulles.

Politique de recouvrement

Le conseil peut recouvrer la rémunération ou exiger son remboursement ou encore annuler toute rémunération liée au rendement financier des actions de Fortis qui a été versée ou attribuée à un membre de la haute direction et tout profit tiré de la vente de titres de Fortis dans l'éventualité d'une fraude, d'une grossière négligence ou d'une inconduite intentionnelle par les membres de la haute direction de Fortis ou d'une filiale, ou si nous avons un retraitements important de nos résultats financiers résultant d'une non-conformité importante avec toute exigence d'information financière. Cela inclut la rémunération qui a été versée, attribuée ou accordée et qui est liée à notre rendement financier ou au rendement de nos actions ordinaires sur une période que le comité juge appropriée.

6. Exercice de la discrétion

Le comité des ressources humaines et le conseil peuvent chacun faire preuve de discrétion lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la rémunération de la haute direction. Le conseil examine les recommandations du comité des ressources humaines en matière de rémunération avant de prendre sa décision finale sur la paie de la haute direction.

Le conseil peut faire preuve de discrétion pour rajuster à la hausse ou à la baisse les montants calculés des formules du régime sur le fondement de son évaluation des risques assumés afin de dégager les résultats financiers et opérationnels, des circonstances qui peuvent avoir eu une incidence sur le rendement individuel et(ou) de l'entreprise et de tout facteur externe pouvant avoir influé sur le rendement. Toute utilisation de discrétion destinée à augmenter un paiement aux termes des régimes incitatifs est limitée à une occasion maximum de 200 %. Vous pouvez en apprendre plus sur les régimes incitatifs à compter de la page 65.

Conception de la rémunération et processus décisionnel

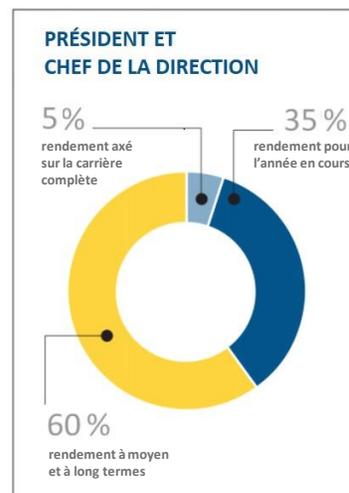
Notre programme de rémunération de la haute direction est conçu pour appuyer notre stratégie d'entreprise, prévoir une paie axée sur le rendement et être concurrentiel sur le marché. Nous sommes d'avis qu'il doit aussi être transparent et facile à administrer.

Structure de rémunération

Notre structure de rémunération s'établit dans quatre catégories pour récompenser les membres de la haute direction pour leur rendement sur différentes plages de temps : à court terme, à moyen terme, à long terme et durant toute la carrière. Nous sommes ainsi en mesure de nous assurer que les membres de la haute direction se concentrent sur les objectifs à court et à long termes.

Notre programme de rémunération accorde de l'importance au rendement à long terme reposant sur des mesures qui correspondent aux intérêts des actionnaires et à la pratique sur le marché.

Le graphique à droite indique la combinaison de la rémunération pour le président et chef de la direction.



Élément de rémunération	Description	Objectifs
Rendement pour l'exercice en cours		
Salaire annuel de base	Niveau fixe de rémunération, concurrentiel avec le marché	<ul style="list-style-type: none"> Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés Motiver un solide rendement pour l'entreprise
Incitatif annuel (à risque)	Prime au comptant fondée sur le rendement de l'entreprise et le rendement individuel en regard de cibles préétablies	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires Motiver un solide rendement pour l'entreprise
Rendement à moyen terme (trois ans)		
Unités d'actions axées sur le rendement (UAS) (à risque)	<p>Incitatif fondé sur des titres de participation pour un solide rendement futur</p> <p>Acquisition à la fin de trois ans en fonction du rendement absolu et relatif, paiement au comptant selon le cours de nos actions</p> <p>Des UAS additionnelles sont gagnées en tant qu'équivalents-dividendes pour les dividendes versés sur nos actions ordinaires pendant la période de rendement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en liant la rémunération incitative à la valeur de nos actions ordinaires Encourager le rendement à plus long terme de l'entreprise Équilibrer la rémunération pour les résultats à court et à plus long termes
Unités d'actions subalternes (UAS) (à risque)	Incitatifs fondés sur des titres de participation attribués aux membres de la haute direction des filiales et aux vice-présidents de Fortis. À compter de 2019, des UAS sont également attribuées aux membres de la haute direction visés (voir la page 56)	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en liant la rémunération incitative à la valeur de nos actions ordinaires Encourager la croissance soutenue à moyen terme

Rendement à moyen terme (trois ans)

Acquisition à la fin de trois ans, paiement au comptant selon le cours de nos actions

Des unités additionnelles peuvent être gagnées en tant qu'équivalents-dividendes pour les dividendes versés sur nos actions ordinaires pendant la période

Rendement à long terme (jusqu'à 10 ans)

Options d'achat d'actions (à risque)

Incitatifs fondés sur des titres de participation

Acquisition de 25 % chaque année à compter du premier anniversaire de l'attribution et expiration après 10 ans

- Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés
- Encourager un solide rendement à plus long terme pour l'entreprise

Rendement pendant toute la carrière

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Le régime à l'intention des employés encourage l'actionnariat.

Les membres de la haute direction visés peuvent participer au régime selon les mêmes modalités et aux mêmes conditions que les autres employés, sauf qu'il leur est interdit de recevoir des prêts d'employés consentis par Fortis pour l'achat d'actions

- Harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en encourageant l'actionnariat
- Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés

Prestations de retraite

Divers arrangements de retraite, y compris un REER, un régime 401(k), des prestations déterminées, un régime de retraite complémentaire et un régime de rémunération différée (voir la page 83 pour les détails)

- Attirer et fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés

Processus décisionnel concernant la rémunération

Étalonnage

Nous procédons à l'étalonnage de nos niveaux de rémunération pour nous assurer de verser une paie concurrentielle. Nous ciblons la rémunération de la haute direction à la médiane du marché. Nos conseillers en rémunération fournissent une analyse comparative des niveaux et des pratiques en matière de paie des sociétés de notre groupe de comparaison pour la rémunération et nous transmettent des recommandations fondées sur la compétitivité de la paie, les nouvelles tendances et les pratiques exemplaires. Le comité examine les renseignements et recommande au conseil tout rajustement de la rémunération.

Le groupe de comparaison utilisé pour établir la rémunération en 2018 était constitué de 33 sociétés de taille similaire : 17 sociétés industrielles canadiennes et 16 sociétés de services publics américaines. Les deux groupes ont été pondérés également. Nous continuons de traiter les valeurs de rémunération en dollars US au pair aux fins de l'étalonnage.

Sociétés industrielles canadiennes (pondération à 50 %)

Agrium Inc.	Finning International Inc.
ATCO Ltd./Canadian Utilities Ltd.	Goldcorp Inc.
Société aurifère Barrick	Husky Energy Inc.
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Hydro One Ltd.
Canadian Natural Resources Inc.	PotashCorp of
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique	Saskatchewan Inc.
Cenovus Energy Inc.	Groupe SNC-Lavalin Inc.
Emera Inc.	Teck Resources Ltd.
Enbridge Inc.	TransCanada Corp.

Sociétés américaines de services publics (pondération à 50 %)

Ameren Corp.	FirstEnergy Corp.
CenterPoint Energy Inc.	NiSource Inc.
CMS Energy Corp.	PPL Corp.
Consolidated Edison Inc.	Public Service Enterprise Group Inc.
DTE Energy Company	SCANA Corp.
Edison International	Sempra Energy
Entergy Corporation	WEC Energy Group Inc.
Eversource Energy	Xcel Energy

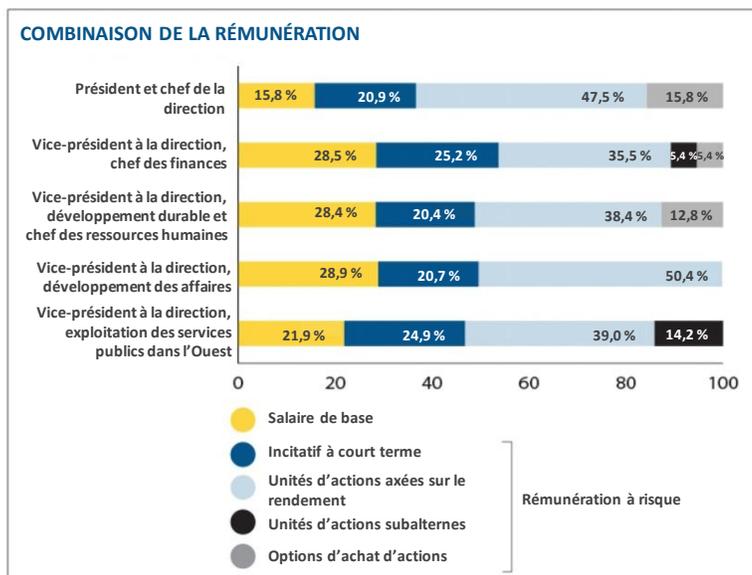
L'examen bisannuel de 2018 incluait une révision du groupe de comparaison et des pondérations connexes et aucun changement important n'a été constaté. Le groupe de comparaison de 2019 sera compatible avec celui de 2018, sauf que Nutrien Ltd., la société nouvellement établie après la fusion d'Agrium Inc. et de PotashCorp of Saskatchewan Inc., remplacera les deux sociétés remplacées. Le résultat donnera un groupe de comparaison de 32 sociétés pour 2019 : 16 sociétés industrielles canadiennes et 16 sociétés de services publics américaines.

Pour les autres membres de la haute direction de Fortis, nous utilisons un groupe de comparaison reposant sur un marché confondu en parts égales, constitué de données provenant du marché commercial industriel canadien de Korn Ferry et de l'enquête sur la rémunération des membres de la haute direction dans le secteur des services énergétiques aux É.-U. effectuée par Willis Towers Watson. Tout comme pour notre étalonnage relatif à la rémunération des membres de la haute direction visés, nous traitons la rémunération versée en dollars US au pair aux fins de l'étalonnage.

Établissement de la combinaison de rémunération

La rémunération totale directe des membres de la haute direction visés inclut une rémunération pour l'exercice actuel, de même qu'une rémunération pour le rendement à moyen et à long termes. Nous établissons la combinaison cible en fonction de nos résultats d'étalonnage et du niveau du membre de la haute direction. Une importante partie de leur rémunération est « à risque » et est reçue sous forme d'attributions incitatives. La valeur de la rémunération « à risque » n'est pas garantie.

Le graphique à droite présente la combinaison de rémunération en 2018 pour chaque membre de la haute direction visé.



Établissement des cibles de rendement

Après l'approbation du plan d'entreprise par le conseil, des objectifs en matière de rendement de l'entreprise et des filiales et de rendement individuel sont établis pour l'incitatif annuel.

Le président et chef de la direction propose les cibles de rendement de l'entreprise à l'examen du comité des ressources humaines. Les cibles sont audacieuses, mais équitables, et tiennent compte du plan d'entreprise, sans encourager la prise de risques excessifs.

Le comité examine les cibles dans un contexte d'harmonisation avec les intérêts des actionnaires. Le comité tient compte de la conjoncture commerciale et des facteurs économiques généraux, des instances de réglementation prévues et de la contribution relative au bénéfice des secteurs de l'entreprise au moment de l'établissement des cibles de rendement de l'entreprise. Les acquisitions, les décisions en matière de réglementations de services publics, le change, les facteurs économiques généraux et la combinaison relative du bénéfice entre les activités réglementées et non réglementées peuvent avoir une incidence sur la croissance du bénéfice d'une année à l'autre. Le comité peut s'adresser à des consultants externes avant de recommander les cibles des régimes incitatifs à l'approbation du conseil.

Chaque membre de la haute direction visé a également des objectifs de rendement individuel appuyant le plan d'entreprise. Le président et chef de la direction soumet ses objectifs de rendement individuel directement au comité des ressources humaines et recommande à l'examen et aux commentaires du comité les objectifs de rendement individuel pour les autres membres de la haute direction visés. Le comité établit ensuite les objectifs individuels.

Les objectifs de rendement de l'entreprise pour les filiales de Fortis sont évalués et approuvés par le conseil d'administration de la filiale concernée.

Le comité établit également les cibles de rendement pour le régime d'UAR en fonction du plan d'entreprise et de la stratégie à long terme.

Évaluation du rendement et établissement des attributions en matière de rémunération

À la fin de l'exercice, le comité des ressources humaines évalue le rendement de l'entreprise et des filiales et le rendement individuel en regard des cibles incitatives et des objectifs annuels préétablis.

Le comité examine le rendement réel de l'entreprise en regard des objectifs annuels, de même que les rajustements quantitatifs et qualitatifs appropriés destinés à normaliser les événements incontrôlables ou les circonstances spéciales. Sur le fondement de ces renseignements, le comité recommande au conseil les attributions incitatives annuelles.

Le comité fait des recommandations au conseil sur le paiement d'attributions sous forme d'UAR qui sont devenues acquises, de même que sur tout rajustement au salaire pour les membres de la haute direction visés. Le comité recommande également les octrois d'attributions incitatives à moyen et à long termes. Les attributions antérieures ne sont pas directement prises en compte au moment de l'octroi annuel d'UAR, d'UAD et d'options d'achat d'actions.

Exercice de la discrétion

Tel qu'il est indiqué à la page 58, le comité des ressources humaines et le conseil peuvent chacun exercer leur discrétion lorsqu'ils examinent le rendement et établissent les attributions incitatives. Vous pouvez en apprendre plus sur l'exercice de la discrétion aux termes de chaque régime incitatif à compter de la page 65.

Rémunération de la haute direction en 2018

Rémunération totale directe

Nous fournissons un régime de rémunération globale qui est rattachée à l'ensemble de notre stratégie d'entreprise et récompense le rendement individuel et celui de l'entreprise.

Une importante partie est « à risque » afin de faire correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires. La paie à risque est la plus élevée pour le président et chef de la direction. Le montant de la rémunération « à risque » réalisée varie d'une année à l'autre selon le rendement de l'entreprise et le rendement individuel.

Notre stratégie consiste à miser sur notre modèle d'exploitation, l'empreinte de nos services publics, notre expertise opérationnelle, notre réputation et notre force financière pour élaborer des occasions de croissance. Nous nous concentrons sur la croissance interne et nous avons recensé six initiatives stratégiques qui nous permettront de réaliser la croissance à laquelle s'attendent les actionnaires :

- exécuter notre plan d'immobilisations pour les services publics;
- raffermir notre bilan et maintenir les notations de crédit de qualité de nos notations du crédit;
- maintenir la résilience et la cybersécurité du réseau au moyen d'investissements pertinents;
- maintenir des pratiques commerciales durables et livrer une énergie plus propre;
- améliorer la relation avec la clientèle et les autorités de réglementation;
- rechercher des infrastructures du secteur du stockage de GNL et d'énergie et en réaliser l'expansion.

Tel qu'il a été indiqué plus tôt dans la circulaire, Fortis continue de livrer une valeur à ses actionnaires grâce à la croissance continue du dividende et à un solide rendement pour ces derniers en comparaison des autres intervenants de l'industrie. L'harmonisation de la valeur du placement des actionnaires et de la rémunération de la haute direction est abordée sous la rubrique *Rendement des actions et coût de la direction* à compter de la page 85.

Le tableau suivant présente la ventilation de la rémunération totale directe en 2018 pour les membres de la haute direction visés. L'incitatif annuel de M. Smith en 2018 n'était pas à risque, puisque le montant a été établi à une réalisation de 100 % en contrepartie de son départ à la retraite prévu pour le 31 mai 2018. Veuillez noter que la valeur des UAR, des UAS et des options d'achat d'actions n'est pas garantie. Vous pouvez en apprendre plus sur les régimes incitatifs à compter de la page 65.

	Salaire de base	Incitatif annuel	Unités d'actions axées sur le rendement	Unités d'actions subalternes	Options d'achat d'actions	Total	Tranche à risque
Barry Perry Président et chef de la direction	1 300 000 \$	1 713 000 \$	3 900 000 \$	–	1 300 000 \$	8 213 000 \$	84 %
Jocelyn Perry ¹⁾ Vice-présidente à la direction, chef des finances (en date du 1 ^{er} juin 2018)	466 347 \$	412 000 \$	579 306 \$	88 200 \$	88 200 \$	1 634 053 \$	72 %
Nora Duke Vice-présidente à la direction, durabilité et chef des ressources humaines	565 000 \$	406 000 \$	762 750 \$	–	254 250 \$	1 988 000 \$	72 %
James Laurito Vice-président à la direction, développement des affaires	777 420 \$ ²⁾	558 500 \$ ²⁾	1 357 884 \$ ³⁾	–	–	2 693 804 \$	71 %
David Hutchens Vice-président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest	906 990 \$ ²⁾	1 027 500 \$ ²⁾	1 614 122 \$ ³⁾	586 153 \$ ³⁾	–	4 134 765 \$	78 %
Karl Smith Ancien vice-président à la direction, chef des finances (départ à la retraite le 31 mai 2018)	272 505 \$ ⁴⁾	217 000 \$ ⁴⁾	1 072 500 \$	–	357 500 \$	1 919 505 \$	75 %

1) M^{me} Perry a été présidente et chef de la direction de Newfoundland Power du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2018 et a été nommée à son poste actuel le 1^{er} juin 2018. Sa rémunération reflète les deux rôles.

2) MM. Laurito et Hutchens sont des résidents des É.-U., et leur salaire et leur incitatif annuel ont été convertis des dollars US en dollars canadiens à l'aide du taux de change moyen pour 2018 de 1,00 \$ US pour 1,2957 \$.

- 3) La valeur des UAR de M. Laurito attribuées le 1^{er} janvier 2018 par CH Energy Group et des UAR de M. Hutchens attribuées le 1^{er} janvier 2018 par Fortis et UNS Energy, de même que les UAS attribuées à la même date par UNS Energy, a été convertie des dollars US en dollars canadiens à l'aide du taux de change du 1^{er} janvier 2018 de 1,00 \$ US pour 1,2573 \$.
- 4) Le salaire de base de M. Smith reflète les paiements versés jusqu'à son départ à la retraite le 31 mai 2018. Son incitatif annuel a été établi de façon proportionnelle jusqu'à la date de son départ à la retraite et a été fixé conformément à ses arrangements de retraite décrits à la page 72.

Salaire

Les salaires de quatre des membres de la haute direction visés ont augmenté en moyenne de 5,6 % en 2018 pour correspondre plus étroitement à la médiane du groupe de comparaison pour la rémunération (voir la page 60). Les rajustements du salaire entrent habituellement en vigueur le 1^{er} janvier.

M^{me} Perry et M. Hutchens ont été nommés dirigeants de Fortis en 2018. Ces deux personnes sont des cadres expérimentés dans le domaine des services publics, possèdent une expérience approfondie et ont démontré leurs talents en matière de leadership.

Voir le tableau sommaire de la rémunération à la page 88 pour les salaires versés aux membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices.

Incitatif annuel

Objet

Motiver les membres de la haute direction à réaliser un solide rendement pour l'entreprise et faire correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.

Qui participe

Tous les membres de la haute direction

Forme

Somme au comptant, après déduction des retenues d'impôt

Montant versé durant le premier trimestre de l'exercice suivant, une fois les résultats de fin d'exercice audités et finalisés

Montant

Le montant est fonction du rendement réel de l'entreprise et des filiales (s'il y a lieu) et du rendement individuel en regard des cibles et objectifs préétablis pour l'exercice. L'attribution cible et les pondérations du rendement varient selon le rôle.

	Cible annuelle (en % du salaire)	Combinaison du rendement			
		Entreprise	Filiale	Individuel	Total
Barry Perry Président et chef de la direction	110 %	80 %	–	20 %	100 %
Jocelyn Perry ¹⁾ Vice-présidente à la direction, chef des finances (en date du 1 ^{er} juin 2018)	68 %	76 %	–	24 %	100 %
Nora Duke Vice-présidente à la direction, durabilité, et chef des ressources humaines	60 %	80 %	–	20 %	100 %
James Laurito Vice-président à la direction, développement des affaires	60 %	80 %	–	20 %	100 %
David Hutchens ²⁾ Vice-président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest	80 %	25 %	55 %	20 %	100 %
Karl Smith ³⁾ Ancien vice-président à la direction, chef des finances (a pris sa retraite le 31 mai 2018)	80 %	80 %	–	20 %	100 %

- 1) M^{me} Perry a été vice-présidente et chef de la direction de Newfoundland Power du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2018 et a été nommée à son poste actuel le 1^{er} juin 2018. La combinaison de sa cible incitative annuelle et de son rendement est établie de façon proportionnelle pour refléter les deux rôles. La cible incitative annuelle associée au rôle de vice-présidente à la direction, chef des finances correspond à 80 % du salaire, qui est pondérée à 80 % pour le rendement de l'entreprise et à 20 % pour le rendement individuel.
- 2) L'attribution de M. Hutchens est également fondée sur le rendement de certaines filiales dans son rôle en tant que vice-président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest (voir la page 69).
- 3) M. Smith a été vice-président à la direction, chef des finances jusqu'au 31 mai 2018, date à laquelle il a quitté Fortis pour prendre sa retraite. Son incitatif annuel a été établi de façon proportionnelle jusqu'à la date de son départ à la retraite et a été fixé conformément à ses arrangements de retraite décrits à la page 72.

Paie liée au rendement

Le conseil établit le montant réel sur le fondement de la recommandation du comité des ressources humaines :

- habituellement, aucune attribution n'est accordée si le rendement de l'entreprise est inférieur au rendement seuil;
- si le rendement individuel est jugé insatisfaisant, aucune attribution n'est accordée, même si certaines cibles ou certains seuils de rendement sont atteints;
- l'attribution est plafonnée à 200 % de la cible. Le conseil conserve sa discrétion pour augmenter l'attribution totale jusqu'à un maximum de 200 % afin de reconnaître le rendement exceptionnel;
- toutes les circonstances pertinentes à l'évaluation du rendement sont prises en compte lorsque le conseil exerce sa discrétion. Cela inclut des facteurs que le conseil juge indépendants de la volonté raisonnable de la direction lors de l'évaluation du BPA réel en regard du BPA cible, tel que recommandé par le comité des ressources humaines.

Sommaire du rendement incitatif annuel pour 2018

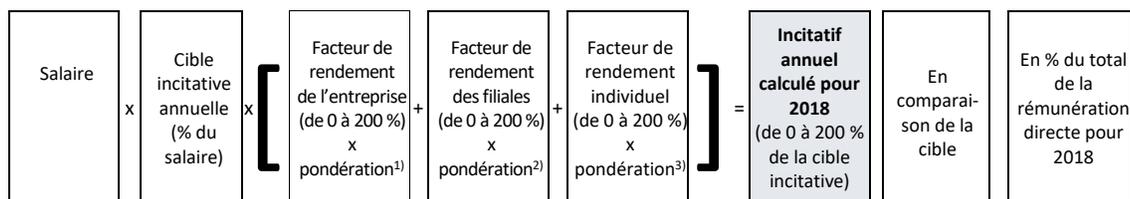
Le facteur du rendement de l'entreprise pour 2018, qui mesure le rendement à l'aide du BPA et du rendement opérationnel pour la sécurité et la fiabilité, a été ainsi évalué à 112,2 % :

Rendement d'entreprise pour 2018	Résultat	Pondération	Facteur de rendement	Les détails relatifs à notre BPA et à notre rendement opérationnel suivent aux pages 67 et 68.
BPA	125,0 %	80 %	100,0 %	
Rendement opérationnel	61,1 %	20 %	12,2 %	
Total		100 %	112,2 %	

Le rendement des filiales, qui s'applique à M. Hutchens, a été établi à 151,8 % (voir la page 69).

Le rendement individuel a été établi à 150 % pour M. Perry, M^{me} Duke, M. Laurito et M. Hutchens, et à 175 % pour M^{me} Perry.

Le tableau ci-après indique le calcul de l'incitatif annuel pour 2018. (Les montants reflètent les rajustements parce que les données ont été arrondies.)



Barry Perry	1 300 000 \$	110,0 %	89,8 %	–	30,0 %	1 713 000 \$	119,8 %	20,9 %
Jocelyn Perry ⁴⁾	466 347 \$	68,0 %	86,2 %	–	40,8 %	412 000 \$	127,0 %	25,2 %
Nora Duke	565 000 \$	60,0 %	89,8 %	–	30,0 %	406 000 \$	119,8 %	20,4 %
James Laurito ⁵⁾	777 420 \$	60,0 %	89,8 %	–	30,0 %	558 500 \$	119,8 %	20,7 %
David Hutchens ⁵⁾	906 990 \$	80,0 %	28,0 %	83,5 %	30,0 %	1 027 500 \$	141,5 %	24,9 %

- 1) Ces données reflètent une pondération de 80 % pour M. Perry, M^{me} Duke et M. Laurito, et une pondération de 25 % pour M. Hutchens. Voir la note 4 pour un commentaire sur l'incitatif annuel de M^{me} Perry.
- 2) Ces données reflètent une pondération de 55 % pour M. Hutchens.
- 3) Ces données reflètent une pondération de 20 % pour tous les membres de la haute direction visés, autres que M^{me} Perry. Voir la note 4 pour un commentaire sur l'incitatif annuel de M^{me} Perry.
- 4) M^{me} Perry a été présidente et chef de la direction de Newfoundland Power du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2018 et a été nommée à son poste actuel le 1^{er} juin 2018. Son salaire et sa cible incitative annuelle pour les deux postes ont été établis de façon proportionnelle pour calculer l'incitatif annuel. Les facteurs de rendement de l'entreprise et de rendement individuel de M^{me} Perry reflètent le rendement dans les deux rôles.
- 5) Les attributions incitatives annuelles de MM. Laurito et Hutchens sont versées en dollars US et ont été converties en dollars canadiens à l'aide du taux de change annuel moyen pour 2018 de 1,00 \$ US = 1,2957 \$.

Évaluation du rendement incitatif annuel pour 2018

Le rendement financier a été solide en 2018, le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires s'étant établi à 1 100 million de dollars, soit 2,59 \$ par action ordinaire, en comparaison de 963 millions de dollars ou 2,32 \$ par action ordinaire en 2017.

L'augmentation a été alimentée par la croissance des entreprises à la fois réglementées et non réglementées, ainsi que par une baisse de la charge fiscale. Cette baisse de la charge fiscale s'explique principalement par une charge non récurrente en 2017 qui était associée à la réforme fiscale aux É.-U., ainsi que par les répercussions fiscales positives du choix de produire une déclaration de revenus étatique consolidée, ainsi que de la désignation des actifs détenus à des fins de vente en 2018. Ces hausses ont été partiellement compensées par divers autres éléments distincts constatés en 2017, y compris des gains non réalisés sur des produits dérivés évalués à la valeur du marché, des frais d'annulation d'acquisition et un gain de change non réalisé sur un prêt consenti à un membre du groupe. En 2018, le bénéfice a également été touché par les répercussions continues de la réforme fiscale aux É.-U. en date du 1^{er} janvier 2018, de même que par un ajout incitatif inférieur à ITC en date d'avril 2018.

Fortis est déterminée à réaliser un rendement supérieur en matière de sécurité et de fiabilité. Nous surpassons chacun de nos paramètres de rendement pour la sécurité et la fiabilité en comparaison des moyennes de l'industrie. Voir la page 68 pour en apprendre sur notre rendement opérationnel en 2018 en comparaison de la cible.

Carte de pointage des incitatifs annuels pour 2018

1. Rendement de l'entreprise

Mesures du rendement en regard de deux facteurs clés :

- BPA (pondération à 80 %)
- rendement opérationnel en matière de sécurité et de fiabilité (pondération à 20 %)

BPA : pondération à 80 %

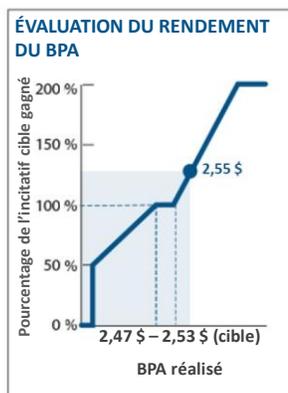
Les niveaux de paiement cible et de paiement connexe sont établis en fonction des attentes des actionnaires. Pour 2018, ces niveaux ont été établis en regard de notre plan d'entreprise annuel approuvé par le conseil, des résultats de l'exercice précédent et de l'incidence que la nouvelle législation fiscale aux États-Unis était censée avoir en 2018.

Établissement du paiement

Le tableau suivant présente nos cibles de 2018 pour le BPA. L'attribution est plafonnée à 200 % de la cible (voir la page 56 pour les détails).

Minimum (50 %)	Cible (100 %)	Élargissement (150 %)	Maximum (200 %)
2,29 \$	2,47 – 2,53 \$	2,57 \$	2,65 \$

Le graphique présenté à droite établit notre BPA rajusté aux fins de l'incitatif annuel pour 2018 de 2,55 \$ en regard de la cible, dégageant un paiement de 125 %.



Résultats du BPA pour 2018

BPA cible	BPA cible déclaré	BPA rajusté aux fins de l'incitatif annuel ¹⁾	Résultat incitatif annuel (% de la cible)
2,47 \$ – 2,53 \$	2,59 \$	2,55 \$	125 %

1) Mesure non conforme aux PCGR des États-Unis (voir la page 101)

Éléments à noter

Aux fins du calcul de la composante du BPA du rendement de l'entreprise, le BPA déclaré de 2,59 \$ a été ainsi rajusté ainsi :

- à l'exclusion de gains de 44 millions de dollars au titre de l'impôt sur le revenu associés à un choix de produire une déclaration de revenus étatique consolidée et au classement de certains actifs détenus en vue d'une vente à la fin de l'exercice;
- à l'exclusion de pertes non réalisées de 10 millions de dollars de produits dérivés évalués à la valeur du marché qui sont associées à l'installation du stockage des gaz naturels Aitken Creek;
- à l'exclusion d'un montant de 7 millions de dollars lié à la réduction non prévue du rendement des capitaux propres de ITC résultant de la décision de la FERC en 2018 concernant le supplément incitatif au titre de l'indépendance;
- à l'exclusion d'un montant de 7 millions de dollars de coûts imprévus pour le développement des affaires engagés par ITC en 2018 relativement au projet de stockage par pompage Big Chino Valley.

Les rajustements précités correspondent à une baisse du bénéfice par action de 0,04 \$ par rapport au BPA déclaré de 2,59 \$. Cela occasionne un BPA de 2,55 \$ aux fins de l'évaluation du rendement au titre de l'incitatif annuel.

Ces rajustements ont été effectués pour assurer à nos membres de la haute direction d'être payés pour le rendement de l'entreprise relevant de leur volonté raisonnable en regard des cibles approuvées par le conseil et pour encourager l'investissement dans les occasions de croissance.

Rendement opérationnel en matière de sécurité et de fiabilité : pondération à 20 %

Le rendement en matière de sécurité est pondéré à 10 %, le rendement du réseau électrique, à 6 % et celui du réseau de gaz, à 4 %.

Les cibles reflètent les mesures courantes de l'industrie des services publics et sont établies par l'application d'un facteur d'amélioration de 3 % à 5 % à notre rendement au cours des trois dernières années :

- Sécurité : Taux de fréquence de toutes les blessures
- Fiabilité du réseau d'électricité :
 - Indice de durée moyenne des interruptions du réseau par client (IDMIR), pour nos services publics de distribution et nos services publics intégrés, calculé à l'aide de la méthodologie des ingénieurs en électricité et en électronique (pondération à 4 %)
 - Pannes forcées et soutenues de lignes (PFSL) pour ITC (pondération à 2 %)
- Rendement du réseau de gaz : Taux total des dommages causés lors de l'excavation pour le gaz.

Éléments à noter

Les paramètres de sécurité et de fiabilité reflètent notre détermination et notre engagement envers un rendement d'exploitation supérieur.

Établissement du paiement

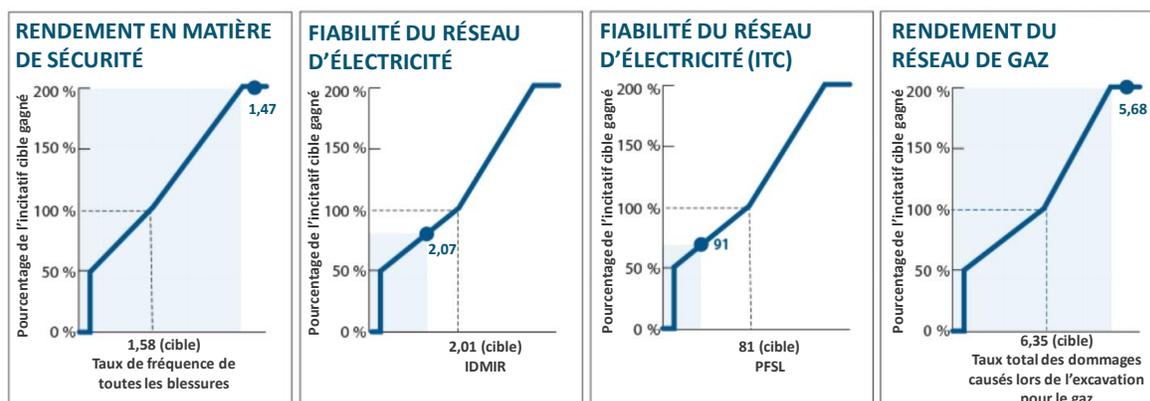
Sécurité, IDMIR et rendement du réseau de gaz

Rendement réel en regard de la cible	Paiement
Plus de 105 %	0 %
Entre 105 % et 95 %	Interpolation du paiement entre 50 % et 200 %
En deçà de 95 %	200 %

PFSL

Rendement réel en regard de la cible	Paiement
Plus de 120 %	0 %
Entre 120 % et 80 %	Interpolation du paiement entre 50 % et 200 %
En deçà de 80 %	200 %

Les graphiques suivants présentent nos résultats opérationnels en regard des cibles pour l'exercice :



Résultats du rendement opérationnel pour 2018

	Cible	Résultats réels	Pondération	Résultat incitatif annuel (% de la cible)
Rendement en matière de sécurité				
Taux de fréquence de toutes les blessures ¹⁾	1,58	1,47	10 %	0 % ¹⁾
Fiabilité du réseau d'électricité				
IDMIR	2,01	2,07	4 %	71,1 %
PFSL (ITC)	81	91	2 %	68,8 %
Rendement du réseau de gaz				
Taux total des dommages causés lors de l'excavation pour le gaz	6,35	5,68	4 %	200 %
Résultat opérationnel total			20 %	61,1 %

1) Sur la recommandation de la direction, le conseil a convenu d'ajuster la réalisation de 200 % au chapitre du rendement en matière de sécurité à un paiement égal à zéro par suite d'un accident mortel à Central Hudson durant l'année.

2. Rendement des filiales

Une tranche de cinquante-cinq pour cent du rendement de M. Hutchens est évaluée en fonction du rendement des filiales dans son domaine de responsabilité. Le rendement de chaque filiale est mesuré à l'aide d'une carte de pointage comportant de multiples paramètres calculés et pondérés d'après la contribution de chaque filiale au bénéfice, et les résultats sont ainsi évalués par les conseils des filiales (les montants reflètent les rajustements parce que les données ont été arrondies) :

Résultats pour 2018

Filiale	Pondération	Résultat
UNS Energy	72,7 %	158,2 %
FortisBC	18,2 %	132,0 %
FortisAlberta	9,1 %	142,2 %
Total	100,0 %	151,8 %

Facteur de rendement des filiales pour 2018 : 151,8 %

3. Rendement individuel

Chaque membre de la haute direction visé est évalué en fonction du rendement général en regard d'obligations redditionnelles clés et des priorités au chapitre du rendement fonctionnel en 2018 indiquées ci-dessous. Aucune attribution incitative n'est accordée si le rendement individuel est jugé insatisfaisant.

Barry Perry, président et chef de la direction

Facteur de rendement individuel pour 2018 : 150 %

Le rendement de M. Perry a été évalué en regard de ses priorités pour 2018 :

1. Croissance	<ul style="list-style-type: none">• A établi un nouveau plan quinquennal d'immobilisations avec une augmentation de 2,8 milliards de dollars ou 20 % par rapport à 2017.• A dirigé la stratégie de financement pour financer la croissance, y compris faire progresser la disposition des actifs non principaux.
2. Développement des affaires	<ul style="list-style-type: none">• A franchi les étapes planifiées pour le projet Wataynikaneyap.• A fait progresser diverses activités de développement, y compris le projet de raccordement du lac Érié et le projet de stockage par pompage Big Chino Valley.
3. Durabilité	<ul style="list-style-type: none">• A produit notre premier rapport sur la durabilité, améliorant ainsi notre information de façon considérable.• A fait progresser la stratégie en matière d'environnement, de développement social et de gouvernance (ESG) et a accru les communications avec les intervenants.
4. Talent	<ul style="list-style-type: none">• A nommé trois cadres supérieures à des rôles C-suite à l'appui des exigences en matière de relève planifiée et des exigences à venir.• A fait progresser les priorités en matière de diversité, particulièrement en ce qui a trait au genre. Deux des membres de la haute direction visés étaient des femmes.
5. Relations avec les investisseurs	<ul style="list-style-type: none">• A accru l'intérêt et la couverture par les analystes.• A établi avec succès des journées des investisseurs et a raffermi l'engagement et les communications avec ceux-ci à l'égard de la stratégie de croissance.
6. Cybersécurité	<ul style="list-style-type: none">• A mis sur pied le programme de gestion des cyberrisques de Fortis.• A poursuivi les investissements dans la cybersécurité à l'échelle de l'entreprise.

Jocelyn Perry, vice-présidente à la direction, chef des finances**Facteur de rendement individuel pour 2018 : 175 %**Le rendement de M^{me} Perry a été évalué en regard de ses priorités pour 2018 :

1. Intégration	<ul style="list-style-type: none">• A réalisé un processus de regroupement incluant l'intégration avec l'équipe de haute direction de Fortis et les chefs des finances des filiales.• A dirigé un plan d'affaires quinquennal et a appuyé l'équipe de développement de la stratégie.
2. Croissance	<ul style="list-style-type: none">• A élaboré la stratégie de financement pour financer notre plan de croissance.• A dirigé la disposition des actifs non principaux.
3. Relations avec les investisseurs	<ul style="list-style-type: none">• A suscité une augmentation de l'intérêt et de la couverture par les analystes.• A organisé des colloques de haute qualité avec les investisseurs.• A fait connaître la stratégie de durabilité aux investisseurs.
4. Plan d'affaires	<ul style="list-style-type: none">• A fait connaître le plan d'affaires pour 2019 comportant un nouveau plan quinquennal de dépenses en immobilisations.• A amélioré le rapport GRE à l'appui des priorités et de la stratégie commerciales.• A amélioré les états financiers pour qu'ils soient conformes aux pratiques exemplaires de l'industrie.
5. Talent	<ul style="list-style-type: none">• A rafraîchi le plan relatif au talent pour le groupe de financement et a élaboré les plans de relève pour les principaux rôles.

Nora Duke, vice-présidente à la direction, durabilité et chef des ressources humaines**Facteur de rendement individuel pour 2018 : 150 %**Le rendement de M^{me} Duke a été évalué en regard de ses priorités pour 2018 :

1. Talent et diversité	<ul style="list-style-type: none">• A mis de l'avant une initiative de développement du leadership C-suite et a entrepris des plans d'évaluation et d'accompagnement professionnels.• A fait progresser diverses initiatives en matière de diversité, y compris le forum des femmes sur le leadership.• A mis au point et instauré une politique de respect en milieu de travail.
2. Durabilité	<ul style="list-style-type: none">• A diffusé le premier rapport sur la durabilité et les communications connexes à l'échelle de l'entreprise.• A dirigé l'équipe interfonctionnelle pour les initiatives et la stratégie ESG et s'est affairée activement à informer les intervenants au sujet de notre stratégie en matière de durabilité.
3. Communications	<ul style="list-style-type: none">• A organisé avec un grand succès un événement sur le leadership à l'échelle de l'entreprise grâce à un contenu créatif à l'appui des thèmes de l'innovation et de la croissance.• A lancé diverses initiatives sur les investissements communautaires et a rehaussé les éléments livrables en matière de communications.
4. Rémunération de la haute direction	<ul style="list-style-type: none">• A aidé le comité des ressources humaines à déterminer l'ampleur de l'examen bisannuel et la sélection des services consultatifs pour l'achèvement de l'examen.• A réalisé l'examen bisannuel en s'assurant d'une solide concordance avec le modèle de stratégie et de gouvernance de Fortis.

James Laurito, vice-président à la direction, développement des affaires**Facteur de rendement individuel pour 2018 : 150 %**

Le rendement de M. Laurito a été évalué en regard de ses priorités pour 2018 :

1. Développement des affaires	<ul style="list-style-type: none">• A dirigé l'évaluation des occasions externes de développement des affaires et a appuyé diverses initiatives de croissance interne.
2. Projet Wataynikaneyap	<ul style="list-style-type: none">• A codirigé le projet qui a considérablement progressé en 2018.• A assuré les communications et les négociations avec les principaux intervenants.
3. Projet de raccordement du lac Érié	<ul style="list-style-type: none">• A continué de fournir un soutien d'entreprise pour le projet de raccordement du lac Érié de ITC.
4. Appui de ITC	<ul style="list-style-type: none">• A aidé ITC à planifier les immobilisations et les projets au soutien de la croissance additionnelle.• A continué de communiquer activement avec l'investisseur minoritaire.
5. Partenaires concernant les répercussions énergétiques (PRE)	<ul style="list-style-type: none">• A agi à titre de liaison de la haute direction avec les PRE, y compris le recensement des occasions supplémentaires de croissance et d'innovation.• A mandaté des experts en la matière à l'échelle des services publics dans le cadre du groupe de travail des PRE.

David Hutchens, vice-président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest**Facteur de rendement individuel pour 2018 : 150 %**

Le rendement de M. Hutchens a été évalué en regard de ses priorités pour 2018 :

1. Croissance	<ul style="list-style-type: none">• A réalisé une croissance considérable dans le cadre du plan quinquennal d'immobilisations.• A recensé plusieurs nouvelles occasions de croissance pour les services publics dans l'Ouest
2. Ouest du Canada	<ul style="list-style-type: none">• A dirigé des initiatives de planification stratégique et des immobilisations pour le groupe des services publics dans l'Ouest.• A réalisé un processus de regroupement, y compris l'intégration avec les équipes de leadership de FortisBC et de FortisAlberta.
3. Gestion de projets	<ul style="list-style-type: none">• A fait progresser les ressources et a accru la collaboration à l'échelle des équipes de gestion de projets.• A réalisé d'importants progrès pour les projets de production et de transport de grande envergure de UNS et les projets de LGN et de pipelines de FortisBC.
4. Durabilité	<ul style="list-style-type: none">• A appuyé l'élaboration d'une stratégie ESG et d'un rapport connexe sur la durabilité.• A participé à des réunions et à des entretiens concernant les relations avec les principaux investisseurs.
5. Talent	<ul style="list-style-type: none">• A exercé plusieurs rôles principaux de leadership et a continué à promouvoir les occasions et la mobilité connexe à l'échelle de l'organisation.• A mis à jour les plans de gestion des talents et de relève pour les services publics dans l'Ouest.

Karl Smith, ancien vice-président à la direction et chef des finances

M. Smith a quitté Fortis pour prendre sa retraite le 31 mai 2018.

Son incitatif annuel en 2018 correspondait à un montant proportionnel de 217 000 \$ qui a été versé en proportion de la cible en reconnaissance de son départ à la retraite prévu.

Le rendement individuel de M. Smith a été évalué en regard de ses priorités pour 2018, qui incluaient :

- préparer une transition sans heurt pour le vice-président directeur et chef des finances remplaçant;
- superviser le remplacement du vice-président, trésorier, en raison de son départ à la retraite;
- améliorer nos pratiques d'information financière;
- appuyer les occasions de croissance au niveau des filiales;
- soutenir la gestion des talents et la planification de la relève pour le groupe de financement de l'entreprise.

Incitatif à moyen terme

Objet

Cet incitatif encourage les membres de la haute direction à atteindre un rendement commercial soutenu à moyen terme et fait correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en liant la rémunération incitative à la valeur de nos actions ordinaires.

Qui participe

Tous les membres de la haute direction

Forme

- Des unités d'actions subalternes (UAS) sont accordées à des membres de la haute direction des filiales et aux vice-présidents de Fortis. À compter de 2019, des UAS seront également accordées aux membres de la haute direction visés (voir page 56).
- Unités d'actions axées sur le rendement (UAR)

Montant

L'attribution est accordée chaque année et son montant est fondé sur un positionnement concurrentiel et le niveau du membre de la haute direction. Les attributions cibles pour 2018 ont été les suivantes :

	Valeur totale de l'attribution cible (en % du salaire)	Combinaison d'incitatifs		
		UAS	UAR	Options d'achat d'actions
Barry Perry Président et chef de la direction	400 %	–	75 %	25 %
Jocelyn Perry Vice-présidente à la direction, chef des finances (au 1 ^{er} juin 2018)	162 %	12 %	76 %	12 %
Nora Duke Vice-présidente à la direction, durabilité et chef des ressources humaines	180 %	–	75 %	25 %
James Laurito Vice-président à la direction, développement des affaires	180 %	–	100 %	–
David Hutchens Vice-président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest	250 %	27 %	73 %	–
Karl Smith Ancien vice-président à la direction, chef des finances (a pris sa retraite le 31 mai 2018)	220 %	–	75 %	25 %

(Vous pouvez en apprendre plus sur les options d'achat d'actions à compter de la page 78).

UAS

M^{me} Perry a été présidente et chef de la direction de Newfoundland Power du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2018 et a été nommée à son poste actuel le 1^{er} juin 2018. M^{me} Perry a reçu des UAS pendant qu'elle était présidente et chef de la direction de Newfoundland Power. La valeur d'attribution et la combinaison d'incitatifs cibles reflètent la valeur proportionnelle associée aux deux rôles.

M. Hutchens a reçu des UAS dans son rôle de président et chef de la direction de UNS Energy.

Les UAS sont versées au comptant à la fin de la période d'acquisition de trois ans en fonction du cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance précédant immédiatement la date d'acquisition, et après déduction des retenues d'impôt.

Les UAS accumulent des équivalents-dividendes au même taux que celui des dividendes versés sur nos actions ordinaires et ne peuvent être cédées à une autre personne.

UAR

Acquisition

Les UAR deviennent acquises à la fin d'une période de rendement triennale selon notre rendement en regard de deux paramètres préétablis. (voir à la page 73).

Paiement

L'acquisition varie de 0 à 200 % de la cible. Elles sont versées au comptant, d'après le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance précédant immédiatement la date d'acquisition, et après déduction des retenues d'impôt.

Les UAR accumulent des équivalents-dividendes au même taux que celui des dividendes versés sur nos actions ordinaires et ne peuvent être cédées à une autre personne.

Le comité peut annuler le paiement si la notation du crédit à long terme de notre entreprise est inférieure à BBB (telle que désignée par Standard and Poor's (S&P)) le dernier jour de la période de rendement (le 31 décembre ou le dernier jour ouvrable de la période de trois ans si le 31 décembre tombe une fin de semaine).

Liaison de la paie au rendement

La valeur ultime de l'attribution repose sur notre rendement en regard de deux paramètres – notre BPA cumulatif pour les trois années et notre RTA relatif – et du cours de nos actions à la fin de la période de rendement triennale. Si nous n'atteignons pas un niveau minimum de rendement, le paiement pour ce paramètre est alors égal à zéro.

Le comité des ressources humaines peut établir des critères de rendement additionnels pour les attributions d'UAR au moment de l'octroi ou par la suite.

Exercice de la discrétion

Le comité peut exercer sa discrétion pour tenir compte de tout élément extraordinaire durant la période triennale lorsqu'il établit le paiement.

Octroi d'attributions d'UAR et d'UAS en 2018

	Attributions d'UAR			Attributions d'UAS		
	Valeur de l'octroi	Nombre d'UAR	En % de la rémunération totale directe de 2018	Valeur de l'octroi	Nombre d'UAS	En % de la rémunération totale directe de 2018
Barry Perry	3 900 000 \$	84 766	47,5 %	–	–	–
Jocelyn Perry	579 306 \$	12 591	35,5 %	88 200 \$	1 917	5,4 %
Nora Duke	762 750 \$	16 578	38,4 %	–	–	–
James Laurito	1 357 884 \$	29 514	50,4 %	–	–	–
David Hutchens	1 614 122 \$	35 083	39,0 %	586 153 \$	12 740	14,2 %
Karl Smith	1 072 500 \$	23 311	55,9 %	–	–	–

Les attributions d'UAR et d'UAS en 2018 ont été effectuées le 1^{er} janvier 2018 conformément aux politiques de rémunération de la haute direction de Fortis et des filiales connexes.

La valeur d'attribution a été divisée par 46,01 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant le 31 décembre 2017, afin de calculer le nombre d'UAR et d'UAS devant être attribuées. Le nombre d'UAR et d'UAS indiqué dans le tableau reflète les rajustements résultant du fait que les données ont été arrondies.

Les attributions d'UAR et d'UAS pour M. Laurito et M. Hutchens ont été calculées et accordées en dollars US et ont été converties en dollars canadiens à l'aide du taux de change du 1^{er} janvier 2018 de 1,00 \$ US pour 1,2573 \$.

Normes de rendement pour les UAR

Les UAR accordées en 2018 deviendront acquises le 1^{er} janvier 2021 (le troisième anniversaire de la date d'octroi) selon notre rendement en regard de deux cibles préétablies, chacune pondérée à 50 % :

- notre BPA cumulatif en comparaison d'une cible établie par le comité des ressources humaines en fonction de notre plan d'entreprise;
- notre RTA en regard du RTA des sociétés faisant partie du groupe de comparaison pour le rendement.

Le multiplicateur du paiement pour chaque paramètre est égal à zéro si nous ne réalisons pas le rendement seuil, et est plafonné à 200 % pour le rendement maximum.

Au sujet du RTA

Notre RTA sera mesuré en regard d'un groupe de comparaison pour le rendement de 25 sociétés ouvertes de services publics en Amérique du Nord avec lesquelles nous rivalisons pour les investisseurs.

Alliant Energy Corp.	DTE Energy Co.	Great Plains Energy Inc.	PPL Corp.
Ameren Corp.	Edison International	Hydro One Ltd.	Public SVC Enterprise Group
Atmos Energy Corp.	Emera Inc.	NiSource Inc.	Sempra Energy
CMS Energy Corp.	Entergy Corp.	OGE Energy Corp.	UGI Corp.
Canadian Utilities Ltd.	Eversource Energy	Pinnacle West Capital Corp.	WEC Energy Group
CenterPoint Energy Inc.	First Energy Corp.	PG&E Corporation	Xcel Energy Inc.
Consolidated Edison, Inc.			

Les sociétés ont été approuvées par le comité des ressources humaines en janvier 2018 sur le fondement de plusieurs critères, y compris la taille et la complexité de l'entreprise. Le tableau suivant présente la médiane et la moyenne pour le groupe en comparaison de Fortis en date du 31 décembre 2017 :

	Capitalisation boursière (M \$)	Revenus totaux (000 \$)	Actifs totaux (000 \$)	Capitalisation de la dette/comptable (%)	Rendement des dividendes (%)
Médiane	17 101 \$	9 374 491 \$	32 537 106 \$	54,82 %	3,26 %
Moyenne	19 233 \$	10 255 001 \$	38 372 365 \$	57,33 %	3,36 %
Fortis	19 348 \$	8 301 000 \$	47 822 000 \$	56,85 %	3,69 %

Le comité des ressources humaines examine chaque année la composition du groupe de comparaison et est autorisé à y apporter des changements tel qu'il le juge approprié.

Le multiplicateur du RTA sera établi de la manière suivante :

RTA sur trois ans de Fortis en regard du RTA du groupe de comparaison pour le rendement

	Multiplicateur de paiement
Moins de P30	0 %
P30	50 %
P50 (médiane)	100 %
P85 ou plus	200 %

Nous avons augmenté le seuil de rendement du RTA pour un paiement maximum de P75 à P85 ou plus à compter des attributions d'UAR de 2017.

Si notre RTA se situe entre le 30^e et le 85^e percentile, le multiplicateur est établi à l'aide d'une interpolation linéaire.

Au sujet de notre BPA cumulatif

BPA cumulatif sur trois ans de Fortis en regard de la cible

	Multiplicateur de paiement
En deçà du seuil	0 %
Minimum (cible - 7 %)	50 %
Cible (régime + 5 %)	100 %
Élargissement (cible + 4 %)	150 %
Maximum (cible + 6 %)	200 %

Nous avons quatre seuils de rendement pour la mesure du BPA cumulatif. Le BPA cumulatif cible pour les attributions d'UAR en 2018 a été établi par le comité des ressources humaines en fonction de notre plan d'entreprise, des résultats de l'an dernier et des répercussions que la nouvelle législation fiscale aux États-Unis était censée avoir sur les résultats financiers.

Si notre BPA cumulatif se situe à l'intérieur des seuils de paiement minimum et maximum, le multiplicateur est établi à l'aide d'une interpolation linéaire.

À la date d'octroi, notre notation du crédit à long terme était A-, selon S&P.

Païement des attributions d'UAR de 2015

Les UAR attribuées en 2015 sont devenues acquises le 1^{er} janvier 2018 sur le fondement de notre rendement sur trois ans en fonction de deux paramètres :

- notre BPA cumulatif en regard de notre BPA cible pour la période (pondération à 50 %);
- notre RTA relatif (pondération de 50 %).

Le tableau ci-dessous montre le calcul de chaque paiement et la valeur réalisée. Les attributions ont été payées à l'aide du cours moyen pondéré selon le volume de 46,01 \$ de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq derniers jours de séance se terminant le 31 décembre 2017. Les montants des paiements reflètent les rajustements puisque les données ont été arrondies.

	Multiplicateur de paiement	Nombre d'UAR attribuées	Nombre d'UAR reçues en tant qu'équivalents-dividendes	Cours moyen pondéré selon le volume	Païement	Valeur réalisée en % de la valeur d'attribution
Barry Perry	110,8 %	58 300	6 820	46,01 \$	3 319 680 \$	146 %
Jocelyn Perry ¹⁾	110,8 %	1 404	164	46,01 \$	79 925 \$	146 %
Nora Duke	110,8 %	8 882	1 039	46,01 \$	505 731 \$	146 %
Karl Smith	110,8 %	16 485	1 929	46,01 \$	938 677 \$	146 %

1) M^{me} Perry a reçu des UAR en 2015 aux termes du régime d'unités d'actions axées sur le rendement de 2015 pour Newfoundland Power. Les modalités de ce régime reprenaient le régime d'UAR de Fortis pour 2015.

Le groupe de comparaison pour le rendement en 2015 incluait initialement 25 sociétés ouvertes de services publics en Amérique du Nord. En raison du regroupement survenu dans l'industrie, certaines sociétés faisant partie du groupe de comparaison initial ne sont plus inscrites à la cote d'une bourse publique ou ont fait l'objet de fusions ou d'acquisitions et ne conviennent donc plus en tant que sociétés de comparaison. À ce titre, le groupe de comparaison pour le rendement pour les attributions d'UAR de 2015 était constitué des 22 sociétés suivantes :

Alliant Energy Corp.	DTE Energy Co.	NiSource Inc.	Public SVC Enterprise Group
Ameren Corp.	Emera Inc.	OGE Energy Corp.	Sempra Energy
Atmos Energy Corp.	Eversource Energy	Pinnacle West Capital Corp.	UGI Corp.
Canadian Utilities Ltd.	Great Plains Energy	SCANA Corp.	WEC Energy Group
CenterPoint Energy Inc.	MDU Resources Group Inc.	PPL Corp.	Xcel Energy Inc.
CMS Energy Corp.	New Jersey Resources Corp.		

Le multiplicateur de paiement d'UAR pour 2015 a été calculé à 110,8 % comme suit :

$$\left(50\% \times \text{Païement du BPA cumulatif de 150\% de Fortis}^{1)} \right) + \left(50\% \times \text{Païement du RTA relatif de 71,6\% de Fortis}^{2)} \right) = \text{Multiplicateur de païement } 110,8\%$$

1) Nous avons réalisé un BPA cumulatif de 7,49 \$ en comparaison de notre cible de 6,10 \$, ce qui a dégagé un paiement de 150 %.

2) Notre RTA triennal s'est établi au 38^e percentile du groupe de sociétés de comparaison, d'où un paiement de 71,6 %.

En date du 31 décembre 2017, notre notation du crédit d'entreprise à long terme s'établissait à A-, en regard de la médiane de A- du groupe de comparaison selon S&P. Les UAR ont été payées à la fin de la période de rendement triennale.

James Laurito et David Hutchens

EN 2015, MM. Laurito et Hutchens ont reçu des attributions aux termes des régimes d'unités d'actions pour Central Hudson et UNS Energy, respectivement. Selon les régimes des filiales, les deux tiers des unités attribuées sont des unités axées sur le rendement, tandis qu'un tiers est axé sur le service. Les UAR de 2015 sont devenues acquises le 1^{er} janvier 2018.

Le tableau suivant indique le calcul de chaque paiement et la valeur réalisée. Les montants des paiements reflètent les rajustements puisque les données ont été arrondies.

	Multiplicateur de paiement	x	[Nombre d'UAR attribuées	+	Nombre d'UAR reçues en tant qu'équivalents-dividendes]	x	Cours moyen pondéré selon le volume	=	Paiement ¹⁾	Valeur réalisée en tant que % de la valeur d'attribution
James Laurito	100,4 %			9 958		1 165			46,01 \$		572 775 \$	132 %
David Hutchens	105,6 %			16 616		1 944			46,01 \$		1 005 402 \$	139 %

1) Les attributions ont été payées à 39,59 \$ US, soit le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq derniers jours de séance terminés le 31 décembre 2017 au montant de 46,01 \$ converti en dollars US à l'aide du taux de change du 31 décembre 2014 (le jour ouvrable précédant la date d'attribution) de 1,00 \$ = 0,8605 \$ US. Le montant a été converti en dollars canadiens à l'aide du taux de change annuel moyen pour 2018 de 1,00 \$ US = 1,2957 \$.

Calcul du multiplicateur de rendement des filiales

Les régimes d'unités d'actions des filiales sont assujettis aux mêmes limites minimum et maximum de paiement que Fortis. Les critères de paiement pour les unités axées sur le rendement étaient fondés sur deux mesures de rendement également pondérées : le RTA relatif de Fortis, conformément à la mesure de Fortis indiquée ci-dessus, et le bénéfice net cumulé des filiales sur trois ans.

Les multiplicateurs de paiement d'UAR pour 2015 pour Central Hudson et UNS Energy ont été ainsi calculés :

$$\left(50\% \times \text{Bénéfice net cumulé des filiales sur trois ans}^{1)} \right) + \left(50\% \times \text{Paiement du RTA relatif de 71,6\% de Fortis}^{2)} \right) = \text{Multiplicateur de paiement}$$

James Laurito	64,6 %	35,8 %	100,4 %
David Hutchens	69,8 %	35,8 %	105,6 %

- 1) Le bénéfice net cumulé sur trois ans pour Central Hudson et UNS Energy a excédé la cible à 129,2 % et à 139,6 %, respectivement.
 2) Notre RTA triennal s'est établi dans le 38^e percentile du groupe de sociétés de comparaison pour le rendement.

Paiement des attributions d'UAS pour 2015

En 2015, M^{me} Perry a reçu des attributions d'UAS aux termes du régime d'actions subalternes pour Newfoundland Power. MM. Laurito et Hutchens ont reçu des attributions d'UAS dans le cadre des régimes d'unités d'actions pour Central Hudson et UNS Energy, respectivement, tel qu'il est commenté à la page 73. Les UAS de 2015 sont devenues acquises le 1^{er} janvier 2018.

Le tableau suivant présente le calcul de chaque paiement et la valeur réalisée. Les montants des paiements reflètent les rajustements puisque les données ont été arrondies.

	[Nombre d'UAS attribuées	+	Nombre d'UAS reçues en tant qu'équivalents-dividendes]	x	Cours moyen pondéré selon le volume	=	Paiement	Valeur réalisée en tant que % de la valeur d'attribution
Jocelyn Perry ¹⁾		702		82			46,01 \$		36 067 \$	133 %
James Laurito ²⁾		4 979		582			46,01 \$		285 294 \$	133 %
David Hutchens ²⁾		8 308		972			46,01 \$		476 043 \$	133 %

1) L'attribution a été payée à 46,01 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq derniers jours de séance terminés le 31 décembre 2017.

- 2) Les attributions ont été payées à 39,59 \$ US, soit le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq derniers jours de séance terminés le 31 décembre 2017 au montant de 46,01 \$, qui a été converti en dollars US à l'aide du taux de change du 31 décembre 2014 (le jour ouvrable précédant la date d'attribution) de 1,00 \$ = 0,8605 \$ US. Le montant a été converti en dollars canadiens à l'aide du taux de change annuel moyen pour 2018 de 1,00 \$ US = 1,2957 \$.

Paiement des attributions d'UAR et d'UAS pour 2016

Les UAR attribuées en 2016 sont devenues acquises le 1^{er} janvier 2019, notre rendement sur trois ans étant fondé sur le RTA relatif et le BPA cumulatif en regard du BPA cible. Notre RTA sur trois ans de 36,5 % s'est établi au 31^e percentile du groupe de sociétés de comparaison pour le rendement, ce qui a dégagé un paiement de 52,7 %. Le rendement, combiné à l'atteinte de 150 % du bénéfice cumulatif par action ordinaire, a dégagé un paiement combiné de 101,4 % ainsi calculé :

$$\left(50\% \times \begin{array}{c} \text{Paiement du BPA} \\ \text{cumulatif de} \\ \text{150 \% de Fortis} \end{array} \right) + \left(50\% \times \begin{array}{c} \text{Paiement du RTA} \\ \text{relatif de 52,7 \%} \\ \text{de Fortis} \end{array} \right) = \begin{array}{c} \text{Multiplicateur} \\ \text{de paiement} \\ \text{101,4 \% } ^1 \end{array}$$

- 1) En 2016, M^{me} Perry et M. Hutchens ont reçu des attributions d'UAR aux termes des régimes applicables d'unités d'actions des filiales. Le rendement sur trois ans pour ces régimes inclut le bénéfice net cumulatif des filiales, c'est pourquoi le multiplicateur de paiement varie légèrement par rapport au pourcentage de 101,4 % indiqué ci-dessus.

L'attribution d'UAR en 2016 ainsi que les UAS qui ont été attribuées en 2016 ont été payées à 45,14 \$, soit le cours moyen pondéré de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance terminés le 31 décembre 2018. D'autres détails sur le paiement des attributions d'UAR et d'UAS, y compris les montants payés à chaque membre de la haute direction visé, seront inclus dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2020.

Incitatif à long terme

Objet				
L'incitatif à long terme encourage les membres de la haute direction à atteindre un solide rendement commercial à long terme, fait correspondre les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires en encourageant l'actionnariat et permet d'attirer et de fidéliser des membres de la haute direction hautement qualifiés.				
Qui participe				
Tous les membres de la haute direction, sauf MM. Laurito et Hutchens.				
Forme				
Options d'achat d'actions (maximum de 25% de la combinaison cible pour les incitatifs à moyen et à long termes).				
Montant				
L'attribution est accordée chaque année et le montant est fondé sur un positionnement concurrentiel et le niveau du membre de la haute direction. Les attributions cibles de 2018 se sont établies comme suit :				
	Valeur totale de l'attribution cible (en % du salaire)	Combinaison d'incitatifs		
		UAS	UAR	Options d'achat d'actions
Barry Perry Président et chef de la direction	400 %	–	75 %	25 %
Jocelyn Perry Vice-présidente à la direction, chef des finances (depuis le 1 ^{er} juin 2018)	162 %	12 %	76 %	12 %
Nora Duke Vice-présidente à la direction, durabilité et chef des ressources humaines	180 %	–	75 %	25 %
Karl Smith Ancien vice-président à la direction, chef des finances (a pris sa retraite le 31 mai 2018)	220 %	–	75 %	25 %

MM. Laurito et Hutchens n'ont reçu aucune option d'achat d'actions. Vous pouvez en apprendre plus sur les attributions d'incitatifs à moyen terme de MM. Laurito et Hutchens à la rubrique qui commence à la page 72).

M^{me} Perry a été présidente et chef de la direction de Newfoundland Power du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2018 et a été nommée à son poste actuel le 1^{er} juin 2018. La valeur de l'attribution cible et la combinaison d'incitatifs de celle-ci reflète la valeur proportionnelle associée à ces deux fonctions.

Acquisition

Les options d'achat d'actions deviennent acquises quant à 25 % chaque année à compter du premier anniversaire de la date d'attribution et expirent après 10 ans.

Païement

Les options d'achat d'actions donnent aux porteurs l'option d'acheter des actions ordinaires de Fortis à un prix correspondant au moins au prix du marché au moment de l'octroi. Nous appelons ce montant le prix d'exercice, qui est défini comme étant le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance précédant immédiatement la date d'octroi.

Liaison du paiement au rendement

Les options d'achat d'actions ont une valeur seulement si le cours de nos actions augmente au-dessus du prix d'exercice.

Octroi d'attributions d'options d'achat d'actions en 2018

	Valeur de l'octroi	Juste valeur à la date d'octroi	En % de la rémunération directe totale pour 2018	Les attributions d'options d'achat d'actions de 2018 ont été accordées le 13 février 2018 conformément à notre politique de rémunération de la haute direction.
Barry Perry	1 300 000 \$	41,27 \$	15,8 %	
Jocelyn Perry	88 200 \$	41,27 \$	5,4 %	
Nora Duke	254 250 \$	41,27 \$	12,8 %	
Karl Smith	357 500 \$	41,27 \$	18,6 %	

Nous avons converti la valeur d'octroi de l'attribution en un nombre d'options d'achat d'actions à l'aide d'une évaluation des options d'achat d'actions fondée sur le modèle d'évaluation binomiale. Voir la note 2 du tableau sommaire de la rémunération à la page 88 pour plus de détails.

Au sujet du régime d'options d'achat d'actions

Le régime actuel a été adopté en 2012 et est administré par le comité des ressources humaines. Le comité établit :

- qui est admissible à participer au régime et qui, parmi ces personnes, reçoit des attributions d'options d'achat d'actions;
- le nombre d'actions ordinaires visé par chaque octroi d'options d'achat d'actions;
- le prix d'exercice (qui ne peut être inférieur au cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant la veille de la date d'attribution);
- le moment où les options d'achat d'actions seront accordées;
- le moment où les options d'achat d'actions deviendront acquises;
- le moment où les options d'achat d'actions expireront.

Le *cours moyen pondéré selon le volume* est la valeur totale de nos actions ordinaires négociées à la Bourse TSX durant les cinq derniers jours de séance se terminant la veille de la date d'attribution, divisée par le volume total de nos actions ordinaires négociées durant la période.

Les options d'achat d'actions attribuées aux initiés aux termes du régime, ainsi que tout autre arrangement de rémunération fondée sur des titres établi par Fortis, ne peuvent excéder 10 % de nos actions ordinaires totales émises et en circulation à tout moment ou dans une période d'un an. Le régime n'établit aucun nombre maximum d'options d'achat d'actions pouvant être émises à une même personne.

Les porteurs ne peuvent exercer leurs options d'achat d'actions en période d'interdiction, tel qu'il est indiqué dans le document du régime, notre politique sur les opérations d'initiés et les lois sur les valeurs mobilières du Canada. Si la date d'expiration tombe en période d'interdiction, la durée des options ou la tranche non exercée de l'attribution sera prolongée de 10 jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction.

Autres choses importantes à savoir

- Il nous reste 4 635 582 actions ordinaires en réserve pour les options d'achat d'actions devant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012, soit 1,08 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation en date du 31 décembre 2018.
- Depuis la création du régime en 2012, 1 372 247 actions ont été émises lors de l'exercice d'options d'achat d'actions attribuées aux termes du régime, soit 0,32 % du nombre total d'actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2018.
- Le tableau suivant présente le taux d'absorption pour les trois dernières années, calculé en tant que nombre d'options attribuées durant l'année, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'année.

	2018	2017	2016
Nombre d'options attribuées	761 508	774 924	788 188
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	424 720 126	415 481 447	308 917 584
Taux d'absorption	0,18 %	0,19 %	0,26 %

- Tous les employés de Fortis et de ses filiales qui sont des résidents canadiens peuvent recevoir des options d'achat d'actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012. Fortis a pour pratique d'attribuer des options d'achat d'actions seulement aux membres de la haute direction.
- Les administrateurs qui ne sont pas des employés ne sont pas autorisés à participer au régime.
- Les options d'achat d'actions deviennent acquises quant à 25 % chaque année lors du premier anniversaire de la date d'attribution et expirent après 10 ans. La déchéance du terme de l'acquisition est déclenchée en cas de changement de contrôle, au sens donné dans le régime.
- Nous n'antidatons pas les options d'achat d'actions ni ne changeons ou réduisons le prix d'exercice des options d'achat d'actions déjà attribuées.
- Nous ne consentons pas de prêt aux participants pour leur permettre d'exercer leurs options d'achat d'actions.
- Une attribution d'options d'achat d'actions ne représente pas un droit pour le porteur de continuer à travailler pour Fortis ou à lui fournir des services.
- Les options d'achat d'actions expirent trois ans après le départ à la retraite ou le décès du membre de la haute direction. Elles ne peuvent être cédées à une autre personne, sauf par succession testamentaire ou les droits de la dévolution dans l'éventualité du décès du porteur. En cas de licenciement non motivé, les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées dans les 90 jours suivant le licenciement.
- Notre régime d'options d'achat d'actions de 2006 historique a pris fin le 2 mars 2018.

Dispositions de modification

Le régime d'options d'achat d'actions de 2012 contient des dispositions détaillées précisant à quel moment l'approbation des actionnaires est requise pour modifier le régime. Aucune modification nécessitant l'approbation des actionnaires en vertu des lois applicables ou des règles ou politiques d'une bourse quelconque à laquelle nos actions ordinaires sont négociées de temps à autre ne prendra effet avant que nous n'obtenions l'approbation nécessaire.

De plus, nous avons besoin de l'approbation des actionnaires au moyen d'une résolution ordinaire pour toute modification qui :

- augmente le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012, sauf y apporter un rajustement conformément aux dispositions du régime relatives aux rajustements;
- réduit le prix d'exercice d'une option d'achat d'actions attribuée aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012 (y compris l'annulation et la réattribution d'une option d'achat d'actions qui constitue une réduction du prix d'exercice d'une option d'achat d'actions) ou prolonge la période durant laquelle une option d'achat d'actions peut être exercée, sauf pour y apporter un rajustement conformément aux dispositions du régime relatives aux rajustements;
- élargit l'admissibilité à participer au régime d'options d'achat d'actions de 2012 à l'intention d'un administrateur qui n'est pas un employé ou un autre initié de Fortis;
- supprime, augmente ou excède les limites de participation au régime d'options d'achat d'actions de 2012 pour nos initiés;

- permet le transfert ou la cession d'options d'achat d'actions autrement qu'à des fins normales de règlement de succession;
- modifie les dispositions de modification du régime d'options d'achat d'actions de 2012 si la modification n'est pas destinée : i) à assurer le maintien de la conformité avec les lois applicables, y compris, notamment, les règles, règlements et politiques de la Bourse TSX ou ii) est d'ordre « administratif », typographique ou technique.

L'approbation des actionnaires n'est pas requise pour les modifications suivantes apportées au régime d'options d'achat d'actions de 2012, sous réserve de toute approbation exigée par les autorités de réglementation, y compris, au besoin, l'approbation de la Bourse TSX :

- les modifications d'ordre « administratif », typographique ou technique, notamment pour corriger toute ambiguïté, erreur ou omission dans le régime d'options d'achat d'actions de 2012 ou encore pour corriger une disposition incompatible avec une autre disposition de ce régime ou pour y suppléer;
- les modifications nécessaires pour assurer le maintien de la conformité avec les dispositions des lois applicables, y compris, notamment, les règles, règlements et politiques de la Bourse TSX;
- les modifications apportées à l'admissibilité à participer au régime d'options d'achat d'actions de 2012, sauf s'il s'agit d'une modification qui pourrait élargir ou accroître la participation par nos initiés;
- l'augmentation du prix d'exercice de toute option d'achat d'actions attribuée aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012;
- les modifications apportées aux dispositions relatives à l'acquisition et à l'exercice du régime d'options d'achat d'actions de 2012 ou à toute option d'achat d'actions attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de 2012 d'une manière qui ne reporte pas la date d'expiration initiale pour toute option d'achat d'actions applicable, y compris pour prévoir le déclenchement de la déchéance du terme et l'exercice par anticipation de toute option d'achat d'actions que le comité juge nécessaire ou souhaitable, à sa discrétion;
- les modifications apportées aux dispositions relatives à la résiliation du régime d'options d'achat d'actions de 2012 ou à toute option attribuée aux termes de ce régime qui, dans le cas d'une option d'achat d'actions, ne reporte pas la date d'expiration initiale de l'option d'achat d'actions;
- l'ajout d'une caractéristique d'exercice sans décaissement, payable au comptant ou en actions ordinaires, qui prévoit une déduction complète du nombre d'actions ordinaires sous-jacentes des actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 2012;
- les modifications apportées aux dispositions relatives à la cessibilité des options d'achat d'actions aux fins normales de règlement de succession;
- les modifications relatives à l'administration du régime d'option d'achat d'actions de 2012, y compris le changement du processus aux termes duquel le détenteur d'une option peut exercer ses options d'achat d'actions;
- l'ajout d'une caractéristique d'exercice conditionnel qui donnerait aux porteurs d'options la possibilité d'exercer, dans certaines circonstances établies à la discrétion du comité, en tout temps jusqu'à une date établie à la discrétion du comité, la totalité ou une partie des options d'achat d'actions attribuées aux porteurs d'options qui sont alors acquises et susceptibles d'exercice selon leurs modalités, ainsi que toute option d'achat d'actions non acquise qui, tel que le comité l'a déterminé, sera immédiatement acquise et deviendra susceptible d'exercice lorsque les modifications sont nécessaires pour suspendre ou résilier le régime d'options d'achat d'actions de 2012.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Contexte

Tous les membres de la haute direction visés sont admissibles à participer au RAAE. MM. Smith et Laurito ont acheté des actions aux termes du régime en 2018. Ce régime met à la disposition des employés à plein temps et à temps partiel un moyen pratique d'investir dans des actions ordinaires de Fortis, de se constituer une participation en actions et de prendre part à notre succès futur. Les employés peuvent investir entre 1 % et 10 % de leur salaire de base annuel au cours d'un exercice. L'investissement annuel minimum est de 1 % du salaire de l'employé et les dividendes sont réinvestis. La participation est facultative et le régime est accessible aux employés qui sont des résidents canadiens et américains, ainsi qu'aux employés d'autres pays qui ont le droit d'y participer. Les prestations du régime sont incessibles.

Chaque contribution d'employé représente 90 % du prix d'achat des actions ordinaires, et l'employeur de l'employé cotise la tranche restante de 10 %. Les actions sont acquises sur le marché libre par le fiduciaire ou sont des actions nouvelles. Toutes les actions ordinaires achetées et détenues aux termes du RAAE de 2012 sont inscrites au nom de Computershare (à titre de fiduciaire) au bénéfice des participants du régime. Nous pouvons choisir entre une émission d'actions nouvelles ou l'achat d'actions ordinaires sur le marché secondaire en donnant au fiduciaire un préavis d'au moins 15 jours ouvrables avant la date d'achat des actions. En date du 1^{er} septembre 2012, nous avons émis des actions nouvelles pour donner suite aux achats effectués par les employés dans le cadre du régime (voir *Renseignements sur le régime de rémunération en actions* à la page 93).

Le RAAE de 2012 interdit l'achat d'actions pour le compte d'initiés de Fortis, y compris les membres de la haute direction visés si, avec tout autre mécanisme de rémunération sous forme de titres, par suite de cet achat : i) le nombre d'actions pouvant être émises en faveur des initiés à tout moment dépasse 10 % des actions émises et en circulation de Fortis; ou ii) le nombre d'actions émises en faveur des initiés durant une période d'un an dépasse 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de Fortis.

En date du 31 décembre 2018, 1 527 461 actions pouvaient être émises aux termes du RAAE de 2012, soit 0,36 % du nombre total d'actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2018. Depuis la création de ce régime en 2012, 2 517 203 actions ont été achetées par les employés dans le cadre du RAAE de 2012 soit 0,59 % du nombre total d'actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2018.

Le tableau suivant présente le taux d'absorption pour les trois dernières années, calculé en tant que nombre d'actions achetées aux termes du RAAE de 2012 durant l'année, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'année.

	2018	2017	2016
Nombre d'actions achetées	505 109	483 833	419 001
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	424 720 126	415 481 447	308 917 584
Taux d'absorption	0,12 %	0,12 %	0,14 %

Achat d'actions aux termes du régime

Les actions peuvent être des actions nouvelles ou des actions acquises sur le marché libre à la Bourse TSX ou à la Bourse NYSE par Computershare, l'agent administratif. Les actions nouvelles achetées seront acquises à la juste valeur marchande à la date de l'achat. La *juste valeur marchande* désigne le cours moyen pondéré selon le volume des actions de Fortis à la Bourse TSX durant les cinq derniers jours de séance précédant immédiatement la date de l'achat, soit le quotient de la valeur totale des actions négociées à la Bourse TSX, divisée par le volume total des actions négociées durant la période. Les actions achetées aux termes du RAAE de 2012 deviennent immédiatement acquises, sauf les actions achetées à l'aide de la contribution de l'employeur, lesquelles doivent être détenues pendant un an ou jusqu'à la résiliation du régime.

Bien que le régime n'établisse aucun nombre maximum d'actions pouvant être émises à un employé individuel, les employés admissibles peuvent seulement verser une contribution maximum de 10 % de leur salaire annuel de base durant une année donnée, ce qui limite le nombre d'actions pouvant être émises à une même personne aux termes du régime.

Contributions des employés

Les employés peuvent participer au régime en versant des contributions sous forme de sommes globales ou, dans le cas de certains employés, en obtenant un prêt consenti par Fortis ou une filiale de celle-ci, selon le cas. Les employés bénéficient de prêts qui ne comportent pas d'intérêt, mais dont le montant doit être remboursé dans un délai de 52 semaines, sous forme de paiements réguliers effectués par retenue salariale. Les actions acquises à l'aide des prêts aux employés sont mises en gage en faveur de Fortis ou de la filiale et ne peuvent être vendues tant que l'employé n'a pas remboursé intégralement le prêt. Les membres de la haute direction visés n'ont pas le droit de recevoir des prêts aux employés aux termes du régime.

Congé autorisé

Si un employé prend un congé autorisé, sa participation au régime est suspendue jusqu'à son retour, sauf si le conseil a autorisé autre chose à son égard. L'employé sera tenu de payer à l'avance les contributions qui auraient été autrement requises s'il n'avait pas pris ce congé, et ces paiements anticipés pourront être effectués sous forme de montant forfaitaire ou par versements.

Départ à la retraite, cessation d'emploi et décès

Dans les 90 jours suivant le départ à la retraite, la cessation de l'emploi ou le décès du participant, un employé (ou sa succession en cas de décès) doit produire un avis indiquant un choix i) dans le cas d'un départ à la retraite de certains employés, de continuer à participer au régime de façon limitée au moyen du réinvestissement de dividendes seulement, ii) de transférer leurs actions à un compte externe ou iii) de vendre leurs actions et de transférer le produit net de la vente dans un compte externe. Si l'employé choisit l'option i), aucune nouvelle contribution ne peut être effectuée, mais les actions détenues dans le régime continueront d'accumuler des dividendes.

Si l'employé ne produit pas l'avis dans le délai de 90 jours, les actions seront transférées dans un compte externe portant le nom de l'employé.

Dispositions de modification

L'approbation des actionnaires et de la Bourse TSX est généralement requise pour les modifications au régime. L'approbation des actionnaires n'est pas requise pour les modifications suivantes, sous réserve des approbations des autorités de réglementation, y compris, au besoin, l'approbation de la Bourse TSX :

- les modifications d'ordre administratif;
- les modifications nécessaires pour le respect des dispositions des lois applicables ou des règles de la Bourse TSX;
- les modifications qui changent l'admissibilité à la participation au régime, autres qu'une modification qui pourrait accroître la participation par les initiés dans le régime;
- les modifications relatives à l'administration du régime;
- les modifications qui changent les contributions admissibles des employés au régime, pourvu que les contributions ne dépassent pas 25 % du salaire de base de l'employé;
- les modifications apportées à la définition de la contribution de l'employeur visant à changer le montant de l'aide financière consentie aux employés, pourvu que l'aide financière ne dépasse pas 25 % des contributions de l'employé;
- les modifications nécessaires à l'établissement de périodes d'acquisition ou de conservation;
- les modifications nécessaires à l'interruption ou à la résiliation du régime.

L'approbation des actionnaires par résolution ordinaire est requise pour toute modification ou tout changement qui :

- vise à augmenter le nombre maximum d'actions réservées aux fins d'émission aux termes du régime;
- modifie la définition d'employé admissible afin d'élargir la participation des initiés ou de l'augmenter;
- permet à un employé de contribuer pour plus que 25 % de sa rémunération de base pour une année civile;
- prévoit toute forme additionnelle d'aide financière à l'intention des employés;
- modifie la définition de contribution de l'employeur pour prévoir une aide financière aux employés qui excède 25 % de la contribution de l'employé;
- supprime, augmente ou dépasse la limite de participation des initiés;

- modifie les dispositions de modification du régime, si une telle modification n'est pas une modification i) visant à assurer la conformité continue avec la législation applicable, y compris, notamment, les règles de la Bourse TSX; ou ii) d'ordre « administratif ».

En 2017, nos actionnaires ont approuvé des modifications aux RAAE de 2012 afin d'augmenter la réserve d'actions de 2 000 000 d'actions aux termes du RAAE.

Restrictions sur le transfert

De manière générale, les droits et les intérêts des employés aux termes du régime ne peuvent être cédés ni transférés. Si un employé est transféré à une autre entreprise qui participe au régime, sa convention de choix demeurera en vigueur.

Régimes de retraite

Régimes enregistrés d'épargne-retraite autogérés

M. Perry, M^{me} Perry et M. Smith sont admissibles à participer à un régime enregistré d'épargne-retraite autogéré (REER). Fortis verse des cotisations d'un montant équivalent à leurs contributions, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation au REER établi par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (26 230 \$ en 2018).

Régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées à l'intention des employés

Tous les membres de la haute direction visés, sauf MM. Laurito et Hutchens, participent au régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées des employés (le « RRCE CD »). Nous accumulons des contributions d'un montant correspondant à 13 % du salaire annuel de base et des paiements incitatifs annuels au comptant indiqués ci-dessus du participant, excédant le seuil de la contribution annuelle maximum admissible à un REER ou la limite de pension, dans un compte qui rapporte de l'intérêt à un taux égal au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans, majoré d'une prime de 1 % à 3 %, selon le nombre d'années de service du membre de la haute direction. Lorsque le membre de la haute direction visé prend sa retraite, il peut recevoir le montant accumulé en une somme forfaitaire ou sous forme de versements égaux sur une période pouvant atteindre 15 ans.

Régimes de retraite à prestations déterminées

M^{me} Duke participe à un ancien régime de retraite à prestations déterminées qui n'est pas accessible aux nouveaux membres. Le régime prévoit une prestation fondée sur un maximum de 35 ans de service. La prestation de retraite pertinente qui s'applique à M^{me} Duke a été plafonnée au niveau de ses gains pour 1999.

M. Hutchens participe à un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de TEP, un régime auquel il participait avant sa nomination à son poste actuel auprès de Fortis, le 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de ce régime, M. Hutchens bénéficie de prestations fondées sur un maximum de 25 années de service et une prestation annuelle établie à 1,6 % de son revenu mensuel moyen.

M. Hutchens participe aussi à un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées s'adressant à certains membres de la haute direction de TEP, un régime auquel il participait avant sa nomination à son poste actuel auprès de Fortis, le 1^{er} janvier 2018. La prestation de retraite prévue à ce régime est conforme au régime à prestations déterminées susmentionné, mais sans égard au plafond de rémunération imposé par la loi ou aux réductions volontaires de salaire. Pour valoir le 1^{er} janvier 2018, soit la date à laquelle il a accédé à un poste de vice-président directeur de Fortis, le revenu mensuel moyen de Monsieur Hutchens, qui comprend l'incitatif annuel, a été plafonné aux fins de son régime complémentaire à prestations déterminées et n'augmentera plus.

Régime 401(k) et régimes de rémunération différée

M. Laurito reçoit une contribution de participation aux bénéficiaires à un compte aux termes du régime 401(k) correspondant à 4 % de son salaire de base, ainsi qu'une contribution jumelée par la société à son compte du régime 401(k) correspondant à 75 % de sa propre contribution jusqu'à concurrence de 8 % de son salaire de base, sous réserve des limites applicables sur les contributions de l'Internal Revenue Service (IRS).

M. Hutchens reçoit une contribution jumelée par la société à son compte du régime 401(k) correspondant à 100 % de sa propre contribution jusqu'à concurrence de 4,5 % de son salaire de base, sous réserve des limites applicables sur les contributions de l'IRS.

M. Laurito participe au régime de rémunération différée de Central Hudson, un régime auquel il participait avant sa nomination à son poste actuel le 1^{er} avril 2016. CH Energy Group fournit un crédit de retraite supplémentaire annuel pour chaque année jusqu'en 2021, qui sera déposé dans son sous-compte du régime de rémunération différée, d'après un montant correspondant à 13 % de son salaire de base et de sa prime incitative annuelle cible, tant qu'il est employé par CH Energy Group ou une filiale de Fortis. Les crédits de retraite versés en 2018 deviennent acquis le 31 décembre 2019. Les crédits futurs deviendront acquis à une date ultérieure, tant qu'il demeure employé par CH Energy Group ou une filiale.

Le 1^{er} janvier 2018, M. Hutchens a commencé à participer au régime de rémunération différée de UNS Energy Corporation. UNS Energy accumule un montant correspondant à 13 % de la tranche de son salaire de base annuel majoré de l'incitatif annuel qui est supérieure à son revenu mensuel moyen établi aux fins de ses régimes de retraite à prestations déterminées, dans un compte comportant des options d'investissement autogérées. Lorsqu'il prendra sa retraite, il peut recevoir le montant accumulé en une somme forfaitaire ou sous forme de versements égaux sur une période pouvant atteindre 15 ans.

Voir la rubrique *Prestations de retraite* qui commence à la page 94 pour les tableaux des régimes de retraite et des renseignements sur nos contributions de 2018 aux régimes de retraite.

Autres avantages et avantages indirects

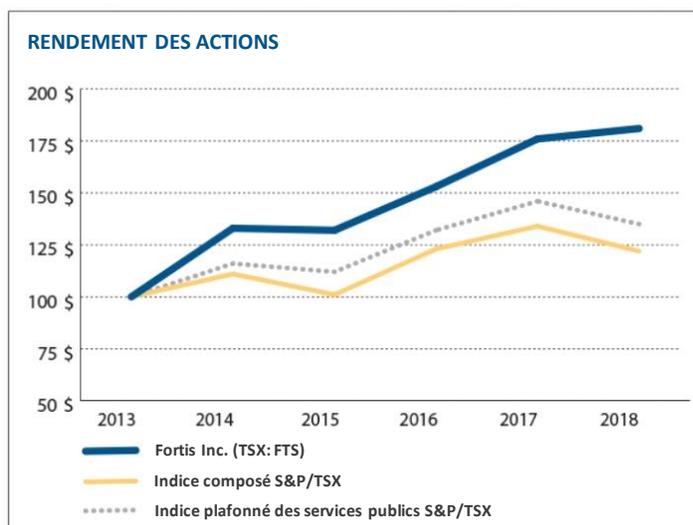
Les membres de la haute direction visés reçoivent divers avantages et avantages indirects dans le cadre d'un régime de rémunération concurrentiel :

- des assurances-vie, maladie, invalidité de longue durée, dentaire, combinées à des avantages connexes;
- une voiture d'entreprise (y compris les coûts normaux d'entretien et d'exploitation) ou une allocation d'automobile;
- des avantages postérieurs au départ à la retraite.

Rendement des actions et coût de la gestion

Le graphique suivant compare le RTA pour nos actionnaires pour les cinq dernières années au rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services publics S&P/TSX. Ce graphique suppose qu'une somme de 100 \$ a été investie dans nos actions ordinaires et les deux indices boursiers le 31 décembre 2013, et il suppose également le réinvestissement des dividendes durant la période.

Le graphique indique que les actions de Fortis ont surpassé à la fois l'indice plafonné des services publics S&P/TSX et l'indice composé S&P/TSX pendant la période de cinq ans.



(au 31 décembre)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Actions ordinaires de Fortis (TSX :FTS)	100 \$	133 \$	132 \$	153 \$	176 \$	181 \$
Indice composé S&P/TSX	100 \$	111 \$	101 \$	123 \$	134 \$	122 \$
Indice plafonné des services publics S&P/TSX	100 \$	116 \$	112 \$	132 \$	146 \$	135 \$
Augmentation (diminution) du RTA des actions ordinaires de Fortis par rapport à l'année précédente	—	33,0 %	(0,8 %)	15,9 %	15,0 %	2,8 %

Coût de la gestion

Notre programme de rémunération de la haute direction est conçu pour récompenser les membres de la haute direction visés à peu près au niveau de la médiane de notre groupe de comparaison pour la rémunération. Le RTA est un des facteurs que le comité examine durant ses délibérations sur la rémunération de la haute direction. Il se penche également sur le succès de l'équipe de haute direction dans la réalisation de notre stratégie de croissance à long terme destinée à créer une valeur soutenue pour les actionnaires. Pendant plus d'une décennie, nous avons mis en œuvre une stratégie de croissance de notre entreprise de services publics réglementés à l'échelle du Canada et aux États-Unis, y compris des acquisitions de services publics réglementés bien dirigées et des investissements dans nos entreprises de services publics.

Le tableau suivant présente notre croissance au cours des cinq dernières années :

(au 31 décembre)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Actifs totaux (millions de \$)	17 908 \$	26 233 \$	28 804 \$	47 904 \$	47 822 \$	53 051 \$
Bénéfice net rajusté pour les porteurs d'actions ordinaires (millions de \$)	343 \$	394 \$	589 \$	721 \$	1 027 \$	1 066 \$
Revenus annuels (millions de \$)	4 047 \$	5 401 \$	6 757 \$	6 838 \$	8 301 \$	8 390 \$
Rémunération totale attribuée aux membres de la haute direction visés	10 144 624 \$	20 428 450 \$	16 972 073 \$	17 913 105 \$	21 548 057 \$	27 551 441 \$
En % du bénéfice net rajusté	2,96 %	5,18 %	2,88 %	2,48 %	2,10 %	2,58 %

1) Tient compte de la rémunération totale indiquée dans les circulaires de sollicitation de procurations antérieures pour les membres de la haute direction visés au cours de chaque année, soit :

- 2013 : Stanley Marshall, Barry Perry, Ronald McCabe (retraité depuis), James Spinney, James Roberts
- 2014 : Stanley Marshall (retraité depuis), Barry Perry, Karl Smith, John Walker, Earl Ludlow
- 2015 : Barry Perry, Karl Smith, John Walker (retraité depuis), Earl Ludlow, Nora Duke
- 2016 et 2017 : Barry Perry, Karl Smith, Earl Ludlow, Nora Duke, James Laurito
- 2018 : Barry Perry, Jocelyn Perry, Nora Duke, James Laurito, David Hutchens et Karl Smith (retraité depuis)

Depuis 2013, les revenus annuels ont crû de 107 %, le bénéfice net rajusté, de 211 %, et les actifs totaux, de 196 % à 53,1 milliards de dollars en date du 31 décembre 2018. Cette croissance s'explique principalement par nos acquisitions de ITC en octobre 2016, de UNS Energy en août 2014 et de CH Energy Group en juin 2013.

Le tableau présente également le changement de la rémunération totale attribuée aux membres de la haute direction visés pendant la même période, tel qu'elle a été divulguée dans les circulaires antérieures. L'augmentation de 172 % durant les cinq ans résulte surtout de la croissance de Fortis et de cinq facteurs :

- les augmentations de la rémunération qui se sont avérées nécessaires afin d'établir une paie concurrentielle, à peu près au niveau de la médiane de notre groupe de comparaison pour la rémunération;
- la rémunération associée aux arrangements de maintien en poste approuvés par le conseil;
- la création de nouveaux postes de vice-président à la direction en 2014 et en 2016;
- le nombre de membres de la haute direction visés a été temporairement porté à six en 2018 en raison du départ à la retraite de M. Karl Smith, ancien vice-président à la direction, chef des finances;
- deux des membres de la haute direction visés de 2018 étant des résidents des É.-U., leur rémunération et les prestations de retraite correspondantes sont libellés en dollars américains.

Chef de file des services publics en Amérique du Nord

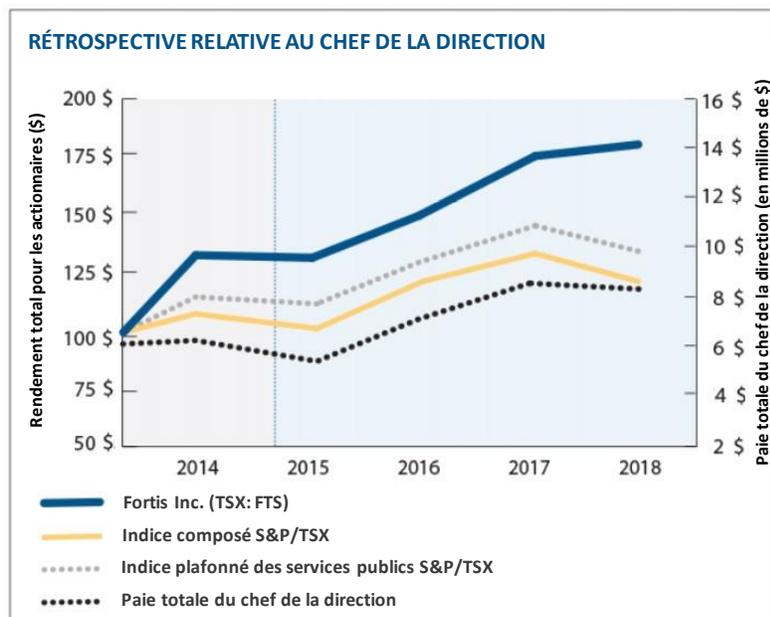
Fortis a réalisé une démarche stratégique parmi les plus remarquables dans le secteur des services publics en Amérique du Nord, en faisant progresser ses activités majoritairement canadiennes de manière à devenir un acteur sur la scène nord-américaine. Nous faisons désormais partie des 15 plus grandes sociétés de services publics en Amérique du Nord.

Rétrospective de la rémunération du chef de la direction

Le tableau suivant présente une rétrospective sur cinq ans de la rémunération versée au président et chef de la direction, tel qu'elle a été présentée dans les circulaires antérieures.

	Stanley Marshall				Barry Perry
	2014	2015	2016	2017	2018
Rémunération fixe					
Salaire de base	1 200 000 \$	1 025 000 \$	1 100 000 \$	1 200 000 \$	1 300 000 \$
Rémunération variable (à risque)					
Incitatif annuel	2 040 000 \$	1 387 440 \$	2 200 000 \$	2 446 000 \$	1 713 000 \$
Unités d'actions liées au rendement	2 400 000 \$	2 267 813 \$	2 887 500 \$	3 600 000 \$	3 900 000 \$
Options d'achat d'actions	551 386 \$	755 938 \$	962 500 \$	1 200 000 \$	1 300 000 \$
Rémunération totale directe	6 191 386 \$	5 436 191 \$	7 150 000 \$	8 446 000 \$	8 213 000 \$

Le graphique présenté ci-dessous compare la rémunération totale du chef de la direction au cours des cinq dernières années et notre RTA, et souligne notre rendement en comparaison de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX pendant la même période.



Paie réalisée et réalisable du chef de la direction

Une importante partie de la paie du chef de la direction est à risque, et les incitatifs à base de titres de participation constituent une importante partie de la paie à risque afin d'harmoniser les intérêts des membres de la haute direction et ceux des actionnaires.

Le tableau suivant présente la rémunération totale directe de M. Perry au cours de chacun des trois derniers exercices, en regard de sa valeur réalisée et réalisable en date du 31 décembre 2018. Nous comparons également la valeur réalisée et réalisable d'une somme de 100 \$ attribuée sous forme de rémunération totale directe à M. Perry chaque année et la valeur d'une somme de 100 \$ investie dans les actions de Fortis le premier jour de séance de la période, dans l'hypothèse du réinvestissement des dividendes, pour offrir une comparaison significative de la valeur du placement des actionnaires.

Le graphique ci-dessus et le tableau suivant illustrent la forte corrélation entre la rémunération du chef de la direction, d'une part, et le rendement de la société et la valeur du placement des actionnaires, d'autre part.

	Valeur réalisée et réalisable de la		Période	Valeur de la somme de 100 \$	
	Rémunération attribuée	rémunération en date du 31 décembre 2018 ¹⁾		Barry Perry	Actionnaire
2016	7 150 000 \$	9 460 183 \$	1 ^{er} janv. 2016 au 31 déc. 2018	132 \$	136 \$
2017	8 446 000 \$	9 358 303 \$	1 ^{er} janv. 2017 au 31 déc. 2018	111 \$	119 \$
2018	8 213 000 \$	8 290 165 \$	1 ^{er} janv. 2018 au 31 déc. 2018	101 \$	103 \$

1) La paie réalisée est constituée du salaire de base, de l'incitatif annuel, de la valeur du paiement sous forme d'unités d'actions attribuées durant la période, des équivalents-dividendes versés et de la valeur des options exercées pendant la période. La valeur réalisable est égale à la valeur actuelle des unités d'actions non investies et de la valeur dans le cours des options en circulation attribuées durant la période.

Les montants de M. Hutchens reflètent la valeur d'attribution des UAR et des UAS attribuées en 2016, en 2017 et en 2018 par UNS Energy, ainsi que les UAR attribuées par Fortis en 2018, converties en dollars canadiens à l'aide des taux de change présentés dans le tableau à droite. La valeur de chaque unité était fondée sur le cours moyen pondéré selon le volume de nos actions ordinaires à la Bourse TSX pour les cinq jours de séance se terminant la veille de l'attribution.

	UNS Energy		Fortis	
	1 ^{er} janvier	Taux de change	1 ^{er} janvier	Taux de change
2018	46,01 \$	1,2573 \$	46,01 \$	1,2573 \$
2017	41,46 \$	1,3442 \$	—	—
2016	37,32 \$	1,3839 \$	—	—

2) *Attributions fondées sur des options*

Les montants reflètent la valeur d'octroi des options d'achat d'actions attribuées en 2016, en 2017 et en 2018, à l'aide du modèle d'évaluation binomiale pour l'établissement de la juste valeur des options d'achat d'actions nécessaire à l'acquisition d'actions ordinaires :

	13 févr. 2018	15 févr. 2017	16 févr. 2016
	5,17 \$	4,66 \$	3,73 \$

Les calculs étaient fondés sur les principales hypothèses suivantes :

- une durée de 10 ans (selon la durée totale aux termes du régime d'options d'achat d'actions);
- un rendement des dividendes (selon un rendement historique et prévisionnel confondu des dividendes);
- un taux sans risque (qui est le même que celui des obligations du gouvernement du Canada pour égaler la durée des options);
- un taux de volatilité (selon la volatilité quotidienne moyenne historique).

La juste valeur de l'option d'achat d'actions au titre de la rémunération est différente de la valeur comptable indiquée dans nos états financiers puisque des hypothèses différentes ont été utilisées. La principale différence réside dans les hypothèses utilisées pour la durée prévue des options :

- la juste valeur au titre de la rémunération utilise la pleine durée de 10 ans des options puisqu'elle représente mieux l'occasion de rémunération;
- la juste valeur comptable suppose une durée prévue des options d'achat d'actions de 5,6 ans selon l'expérience historique.

3) Prime annuelle au comptant gagnée aux termes du régime incitatif à court terme pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

4) La valeur de la pension inclut un débit compensatoire associé au RRCE CD applicable au régime de retraite à prestations déterminées et au régime à rémunération différée (voir les pages 94 et 95). Voir les données sur la valeur de la pension de M. Hutchens à la page 83.

5) Toutes les autres rémunérations incluent :

- les primes d'assurance payées par Fortis pour l'assurance-vie et invalidité temporaire;
- les avantages liés à un véhicule et les coûts du transport;
- les contributions de l'employeur au REER autogéré du membre de la haute direction visé (régime 401(k) pour MM. Laurito et Hutchens);
- les contributions de l'employeur aux termes du RAAE;
- paiements de péréquation des impôts;
- des frais de relocalisation et de déménagement;
- la paie de vacances accumulée;
- les montants payés par les filiales de Fortis en tant qu'honoraires d'administrateur :

	Barry Perry	Jocelyn Perry	Nora Duke	James Laurito	David Hutchens	Karl Smith
2018	350 746 \$	49 129 \$	164 395 \$	246 183 \$	126 250 \$	76 325 \$
2017	340 456 \$	—	130 659 \$	246 734 \$	108 750 \$	176 881 \$
2016	264 409 \$	—	86 112 \$	212 743 \$	83 750 \$	156 112 \$

Pour MM. Laurito et Hutchens, la rémunération a été versée en dollars US et convertie en dollars canadiens à l'aide des taux de change moyens annuels de 1,00 \$ US pour 1,2957 \$ pour 2018, de 1,00 \$ US pour 1,2986 \$ pour 2017 et de 1,00 \$ US pour 1,3248 \$ pour 2016.

Les avantages indirects et les avantages totalisent moins que 50 000 \$ et moins de 10 % du salaire annuel pour chaque membre de la haute direction visé.

Le montant de M. Smith pour 2018 inclut un paiement incitatif de maintien en poste de 1 870 000 \$ qui a été payé au moment de son départ à la retraite, le 1^{er} juin 2018. Voir la page 99 pour les détails de son paiement incitatif de maintien en poste.

6) Le tableau suivant explique le changement des rôles des membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices :

Jocelyn Perry	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de 2018 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de sa fonction actuelle et de son rôle antérieur en tant que présidente et chef de la direction de Newfoundland Power. • Les données pour 2016 et 2017 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de ses rôles successifs auprès de Newfoundland Power. M^{me} Perry a été nommée présidente et chef de la direction de Newfoundland Power le 1^{er} juin 2017.
Nora Duke	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de 2017 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de son poste actuel et de son rôle antérieur de vice-présidente à la direction, services aux entreprises et chef des ressources humaines jusqu'au 7 décembre 2017.
James Laurito	<ul style="list-style-type: none"> • Les données pour 2016 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de sa fonction actuelle et de son rôle de président et chef de la direction de Central Hudson.
David Hutchens	<ul style="list-style-type: none"> • Les données pour 2018 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de sa fonction de vice-président directeur, exploitation des services publics dans l'Ouest et de son rôle de président et chef de la direction de UNS Energy. • Les données pour 2016 et 2017 reflètent la rémunération gagnée dans le cadre de son rôle de président et chef de la direction de UNS Energy.

- 7) En tant que résidents des É.-U., MM. Laurito et Hutchens sont payés en dollars US. Tous les montants sauf les attributions fondées sur des actions ont été convertis des dollars US en dollars canadiens à l'aide des taux de change moyens pour l'année : 1,00 \$ US pour 1,2957 \$ pour 2018, 1,00 \$ US pour 1,2986 \$ pour 2017 et 1,00 \$ US pour 1,3248 \$ pour 2016. Les montants des attributions fondées sur des actions ont été convertis en dollars canadiens à l'aide des taux de changes indiqués à la note 1. Le tableau suivant présente la rémunération de MM. Laurito et Hutchens en dollars US :

		Salaire	Attributions fondées sur des actions	Attributions fondées sur des options	Régime incitatif annuel	Valeur de la pension	Toutes les autres rémunérations	Rémunération totale
James Laurito	2018	600 000 \$	1 080 000 \$	–	431 000 \$	124 800 \$	327 280 \$	2 563 080 \$
	2017	580 000 \$	928 000 \$	–	645 000 \$	120 640 \$	358 691 \$	2 632 331 \$
	2016	546 250 \$	770 000 \$	–	656 000 \$	111 280 \$	366 693 \$	2 450 223 \$
David Hutchens	2018	700 000 \$	1 750 000 \$	–	793 000 \$	1 841 305 \$	167 093 \$	5 251 398 \$
	2017	660 000 \$	1 320 000 \$	–	1 056 000 \$	880 191 \$	116 402 \$	4 032 593 \$
	2016	625 000 \$	1 125 000 \$	–	700 000 \$	651 460 \$	100 332 \$	3 201 792 \$

M. Laurito a accédé au poste de dirigeant de Fortis le 1^{er} avril 2016 et demeure président et chef de la direction de CH Energy Group.

M. Hutchens a accédé au poste de dirigeant de Fortis le 1^{er} janvier 2018 et demeure président et chef de la direction de UNS Energy.

Attributions aux termes du régime incitatif

Le tableau suivant présente les attributions incitatives à long terme en cours en date du 31 décembre 2018 (vous pouvez en apprendre plus sur les régimes incitatifs à moyen et à long termes à compter de la page 72).

	Attributions fondées sur des options					Attributions fondées sur des actions		
	Année de l'attribution l'octroi	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice de l'option (\$)	Date d'expiration de l'option Date	Valeur des options dans les cours non exercées ¹⁾ (\$)	Nombre d'actions dont les droits ne sont pas acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ne sont pas acquis ²⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non payées ou non distribuées ²⁾ (\$)
Barry V. Perry Président et chef de la direction	2018	251 404	41,27	13 févr. 2028	1 065 953	88 219	4 014 847	–
	2017	257 512	42,36	15 févr. 2027	811 163	93 676	4 263 195	–
	2016	258 044	37,30	16 févr. 2026	2 118 541	–	–	3 902 255
	2015	192 596	39,25	2 mars 2025	1 205 651	–	–	–
	2014	20 168	32,23	30 juin 2024	267 831	–	–	–
	2014	74 848	30,73	24 févr. 2024	1 106 253	–	–	–
	2013	61 944	33,58	19 mars 2023	738 992	–	–	–
	2012	30 112	34,27	4 mai 2022	338 459	–	–	–
Total		1 146 628			7 652 843	181 895	8 278 042	3 902 255
Jocelyn H. Perry Vice-présidente à la direction, chef des finances	2018	17 060	41,27	15 févr. 2028	72 334	15 099	687 155	–
	2017	8 424	42,36	15 févr. 2027	26 536	3 064	139 443	–
	2016	9 384	37,30	16 févr. 2026	77 043	–	–	141 900
	2015	6 956	39,25	2 mars 2025	43 545	–	–	–
	2014	12 792	30,73	24 févr. 2024	189 066	–	–	–
	2013	11 168	33,58	19 mars 2023	133 234	–	–	–
	2012	10 508	34,27	4 mai 2022	118 110	–	–	–
Total		76 292			659 868	18 163	826 598	141 900
Nora M. Duke Vice-présidente à la direction, durabilité et chef des ressources humaines	2018	49 168	41,27	13 févr. 2028	208 472	17 254	785 230	–
	2017	45 924	42,36	15 févr. 2027	144 661	16 706	760 290	–
	2016	42 060	37,30	16 févr. 2026	345 313	–	–	636 002
	2015	32 868	39,25	2 mars 2025	205 754	–	–	–
	2014	40 516	30,73	24 févr. 2024	598 826	–	–	–
	2013	35 292	33,58	19 mars 2023	421 034	–	–	–
	2012	16 742	34,27	4 mai 2022	188 180	–	–	–
Total		262 570			2 112 240	33 960	1 545 520	636 002
James P. Laurito Vice-président à la direction, développement des affaires	2018	–	–	–	–	30 716	1 397 885	–
	2017	–	–	–	–	32 457	1 477 118	–
	2016	–	–	–	–	–	–	1 375 631
Total						63 173	2 875 003	1 375 631
David G. Hutchens Vice-président à la direction, exploitation des services publics dans l'Ouest	2018	–	–	–	–	49 769	2 264 987	–
	2017	–	–	–	–	46 168	2 101 106	–
	2016	–	–	–	–	–	–	2 104 018
Total						95 937	4 366 093	2 104 018
Karl W. Smith ancien vice-président à la direction, chef des finances (retraité le 31 mai 2018)	2018	69 136	41,27	13 févr. 2028	293 137	24 260	1 104 073	–
	2017	73 176	42,36	15 févr. 2027	230 504	26 620	1 211 476	–
	2016	71 180	37,30	16 févr. 2026	584 388	–	–	1 076 403
	2015	54 460	39,25	2 mars 2025	340 920	–	–	–
	2014	3 416	32,23	30 juin 2024	45 364	–	–	–
	2014	64 432	30,73	24 févr. 2024	952 305	–	–	–

Attributions fondées sur des options						Attributions fondées sur des actions		
Année de l'attribution l'octroi	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice de l'option (\$)	Date d'expiration de l'option Date	Valeur des options dans les cours non exercées ¹⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions marchande ou de paiement des attributions marchande ou de paiement des attributions	Nombre d'actions ou d'unités dont les droits ne sont pas acquis (nbre)	fondées sur des actions dont les droits ne sont pas acquis ²⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non payées ou non distribuées ²⁾ (\$)
2013	56 584	33,58	19 mars 2023	675 047	–	–	–	
2012	53 692	34,27	4 mai 2022	603 498	–	–	–	
Total	446 076			3 725 163	50 880	2 315 549	1 076 403	

1) La *valeur des options dans le cours non exercées* correspond à la différence entre le prix d'exercice de l'option et 45,51 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse TSX le 31 décembre 2018, multipliée par le nombre d'options en circulation. Aucune valeur n'est attribuée si le prix d'exercice excède le cours de clôture des actions.

2) La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions* correspond à la valeur marchande des UAR et des UAS en circulation fondée sur 45,51 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse TSX le 31 décembre 2018.

Attributions aux termes du régime incitatif – Valeur acquise ou gagnée en 2018

	Attributions fondées sur des options – Valeur acquise durant l'exercice ¹⁾	Attributions fondées sur des actions – Valeur acquise durant l'exercice ²⁾	Rémunération aux termes du régime incitatif non en actions – Valeur acquise durant l'exercice ³⁾
Barry Perry	721 398 \$	3 319 680 \$	1 713 000 \$
Jocelyn Perry	53 379 \$	115 992 \$	412 000 \$
Nora Duke	192 155 \$	505 731 \$	406 000 \$
James Laurito ⁴⁾	–	858 069 \$	558 500 \$
David Hutchens ⁴⁾	–	1 481 445 \$	1 027 500 \$
Karl Smith	320 758 \$	938 677 \$	217 000 \$

- 1) Valeur totale qui aurait été réalisée si les options dont les droits sont devenus acquis durant l'exercice avaient été exercées à la date d'acquisition. La valeur correspond à la différence entre le cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse TSX à la date d'acquisition et le prix d'octroi des options.
- 2) Valeur des UAR et des UAS qui ont été réalisées et payées en 2018
- 3) Incitatif annuel gagné pour 2018 (voir le tableau sommaire de la rémunération à la page 88 pour plus de détails).
- 4) MM. Laurito et Hutchens ne reçoivent aucune option d'achat d'actions. Leur rémunération aux termes du régime incitatif fondé sur des actions et non en actions en 2018 a été payée en dollars US et convertie en dollars canadiens à l'aide d'un taux de change moyen pour 2018 de 1,00 \$ US pour 1,2957 \$.

Renseignements sur le régime de rémunération en actions

En 2018, nous avons attribué 761 508 options conformément au régime d'options d'achat d'actions de 2012, soit 0,18 % du nombre total de nos actions ordinaires émises et en circulation. Ce nombre représentait 774 924 actions ordinaires en 2017 (soit 0,19 % du total de nos actions ordinaires émises et en circulation).

(en date du 31 décembre 2018)	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options en circulation	Cours moyen pondéré des options en circulation	Nombre de titres disponibles aux fins d'une émission future aux termes des régimes d'options d'achat d'actions (sauf les options émises et en circulation)
Régimes d'options d'achat d'actions approuvés par les porteurs de titres	4 015 466	37,73 \$	4 635 582

Options d'achat d'actions en circulation

Le nombre d'options attribuées et en circulation est 4 355 906. Au total, 3 783 494 actions ordinaires demeurent en réserve aux fins de l'émission d'options aux termes de notre régime d'options d'achat d'actions de 2012, ce qui représente 0,8 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation.

	Nombre d'options en circulation		En % des actions ordinaires émises et en circulation	
	en date du 31 décembre 2018	en date du 15 mars 2019	en date du 31 décembre 2018	en date du 15 mars 2019
Régime d'options d'achat d'actions de 2012	4 015 466	4 355 906	0,94 %	1,01 %

Options d'achat d'actions exercées en 2018

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions exercées par les membres de la haute direction visés en 2018. Le gain correspond à la différence entre le prix de l'option et le cours de l'action au moment de l'exercice.

	Année d'attribution	Nombre d'options exercées	Gain tiré des options exercées
Barry Perry	2012	26 500	196 365 \$
Jocelyn Perry	2011	2 618	22 855 \$
Nora Duke	2012	16 742	217 311 \$

Prestations de retraite

En 2018, nous avons contribué à un REER autogéré individuel de M^{me} Perry et de M. Smith, en jumelant leurs contributions jusqu'à concurrence de la limite maximum des contributions aux REER au montant de 26 230 \$ autorisée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ces contributions ont totalisé 26 230 \$.

En 2018, M. Perry a reçu 13 115 \$ de la part de Fortis au lieu d'une contribution à son REER autogéré.

Des montants additionnels se sont accumulés dans le RRCE CD en 2018 : 572 672 \$ pour M. Perry, 79 044 \$ pour M^{me} Perry, 198 669 \$ pour M^{me} Duke et 221 572 \$ pour M. Smith. Les montants dans les comptes de RRCE CD correspondent à 13 % du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel au comptant excédant le seuil nécessaire pour atteindre la contribution maximum au REER ou la limite de pension pour chacun des quatre membres de la haute direction visés.

En 2018, nous avons effectué les contributions suivantes :

- 17 978 \$ au régime 401(k) de M. Laurito et 16 034 \$ au régime 401(k) de M. Hutchens à titre de contribution jumelée de l'employeur;
- 14 253 \$ au régime 401(k) de M. Laurito pour la participation aux bénéfices;
- 161 703 \$ au régime de rémunération différée de M. Laurito.

Les contributions au régime de rémunération différée de M. Hutchens commenceront en 2019. En tant que résidents des É.-U., MM. Laurito et Hutchens sont rémunérés en dollars US. Tous les montants versés en contribution au régime 401(k) et aux régimes de rémunération différée sont convertis des dollars US aux dollars canadiens à l'aide du taux de change annuel moyen pour 2018 de 1,00 \$ US pour 1,2957 \$.

Le tableau suivant présente la pension annuelle estimative pour chacun des membres de la haute direction visés en date du 31 décembre 2018.

Tableau du régime de retraite à prestation déterminée

	Nombre d'années de service décomptées	Prestations annuelles payables		Obligation accumulée au début de l'exercice	Montant compensatoire	Montant non compensatoire	Obligation accumulée en fin d'exercice
		En fin d'exercice de 2018	À l'âge de 65 ans ¹⁾				
Nora Duke	32,2	97 360 \$	105 895 \$	1 655 458 \$	45 027 \$	(82 902) \$ ²⁾	1 617 583 \$
David Hutchens	23,5	209 262 \$	613 851 \$	6 238 071 \$	2 385 779 \$	(596 341) \$ ³⁾	8 027 509 \$

1) Il s'agit d'une pension payable à l'âge de 65 ans selon les années de service et les gains jusqu'au 31 décembre 2018, bien que ni M^{me} Duke ni M. Hutchens n'aient le droit à une pension non réduite immédiate à cette date.

2) Ce montant reflète diverses hypothèses importantes, dont les suivantes :

- l'incidence sur l'obligation du changement du taux d'actualisation à la date de mesure du 31 décembre 2018. Le taux d'actualisation en date du 31 décembre 2018 était de 3,8 % en comparaison de 3,6 % en date du 31 décembre 2017;
- rendement prévu des actifs du régime de 5,25 % pour 2018, ce qui correspond au rendement pour 2017.

3) Ce montant reflète diverses hypothèses importantes, dont les suivantes :

- l'incidence, sur l'obligation, du changement du taux d'actualisation à la date de mesure du 31 décembre 2018. Le taux d'actualisation en date du 31 décembre 2018 était de 4,43 % en comparaison de 3,71 % en date du 31 décembre 2017;
- l'incidence, sur l'obligation, de la variation de l'hypothèse de mortalité à la date du calcul.

M. Hutchens était un membre de l'équipe de haute direction de UNS Energy et participait au régime de retraite à prestations déterminées de celle-ci au moment de son acquisition par Fortis. Dans le cadre de l'acquisition, M. Hutchens a accédé au poste de président et chef de la direction de UNS Energy, ce qui a donné lieu à des modifications de sa rémunération et aux augmentations correspondantes de la valeur associée à ses régimes de retraite à prestations déterminées. Aux termes du contrat de travail que M. Hutchens a conclu lorsqu'il a accédé à un poste de vice-président directeur de Fortis le 1^{er} janvier 2018, le régime de retraite existant a été conservé mais la formule d'accumulation des prestations a été modifiée. Cette modification consiste en un plafonnement de la formule d'accumulation des prestations de manière à ce que la charge de retraite et l'obligation connexe soient moins élevées qu'elles ne l'auraient été autrement (pour de plus amples renseignements, voir la page 83). La valeur de la rémunération annuelle diminuera considérablement au moment où M. Hutchens atteindra 25 années de service décomptées aux termes de ce régime.

Tableau du régime à cotisations déterminées

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant compensatoire	Montant non compensatoire	Valeur accumulée en fin d'exercice
Barry Perry	2 244 074 \$	460 750 \$	111 922 \$	2 816 746 \$
Jocelyn Perry	338 751 \$	62 884 \$	16 160 \$	417 795 \$
Nora Duke	1 135 787 \$	133 399 \$	65 270 \$	1 334 456 \$
James Laurito ¹⁾	–	–	–	–
David Hutchens ¹⁾	–	–	–	–
Karl Smith	1 726 085 \$	156 658 \$	64 914 \$	1 947 657 \$

- 1) Une contribution de 161 703 \$ a été versée au sous-compte du régime de rémunération différée de M. Laurito. Les contributions au régime de rémunération différée de M. Hutchens commenceront en 2019. MM. Laurito et Hutchens sont rémunérés en dollars US et les montants les concernant ont été convertis des dollars US aux dollars canadiens à l'aide du taux de change annuel moyen pour 2018 de 1,00 \$ US pour 1,2957 \$.

Cessation en cas de changement de contrôle

Nous avons un contrat de travail avec chacun des membres de la haute direction visés qui énonce les modalités de leur emploi et prévoit certains avantages si leur emploi prend fin sans qu'il ne s'agisse d'un renvoi motivé. Les modalités des contrats sont fondées sur des pratiques concurrentielles et incluent des dispositions de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité destinées à protéger nos intérêts.

Le tableau suivant présente les principales dispositions relatives aux indemnités et aux changements de contrôle, y compris les dispositions à double déclenchement, pour les membres de la haute direction visés.

	Démission volontaire	Départ à la retraite (anticipée ou normale)	Cessation motivée	Cessation non motivée	Changement de contrôle
Salaire annuel	Cesse à la date de cessation	Cesse à la date du départ à la retraite	Cesse à la date de cessation	Cesse à la date de cessation	Cesse à la date de cessation
Incitatif annuel pour l'exercice concerné	Déchu	L'incitatif annuel cible pour l'exercice est calculé proportionnellement jusqu'à la date du départ à la retraite	Déchu	L'incitatif annuel cible pour l'exercice est calculé proportionnellement à la date de cessation	Incitatif annuel cible pour l'exercice durant lequel la cessation survient (ou s'il est supérieur, l'exercice qui précède celui au cours duquel survient le changement de contrôle)
Indemnité de départ au comptant	Aucune	Aucune	Aucune	<u>M. Perry</u> : Le double de la somme du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel survient la cessation <u>M^{me} Perry, M^{me} Duke, M. Laurito, M. Hutchens et M. Smith ¹⁾</u> : Une fois et demie la somme du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel la cessation survient	<u>M. Perry</u> : Le double de la somme du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel la cessation survient (ou si cette somme est plus élevée, l'exercice qui précède celui au cours duquel survient le changement de contrôle) (double déclenchement) <u>M^{me} Perry, M^{me} Duke, M. Laurito, M. Hutchens et M. Smith ¹⁾</u> : Une fois et demie la somme du salaire annuel de base et de l'incitatif annuel cible pour l'exercice au cours duquel la cessation survient (ou si cette somme est plus élevée, l'exercice qui précède celui au cours duquel survient le changement de contrôle) (double déclenchement)
Unités d'actions axées sur le rendement	Toutes les UAR sont annulées	Continuent selon le calendrier normal	Toutes les UAR sont annulées	Les UAR dont la date de paiement est antérieure à l'expiration du délai d'avis sont payées. Les autres UAR sont annulées.	Toutes les UAR sont rachetées à 100 % à la date qui précède immédiatement le changement de contrôle.
Unités d'actions subalternes	Toutes les UAS sont annulées	Tous les droits des UAS deviennent acquis et celles-ci sont rachetées à la date du départ à la retraite.	Toutes les UAS sont annulées	Les UAS dont la date de paiement est antérieure au délai d'avis sont payées. Les autres UAS sont annulées.	Toutes les UAS sont rachetées à 100 % à la date précédant immédiatement le changement de contrôle.
Options d'achat d'actions	Toutes les options non exercées expirent après 90 jours suivant la date de démission.	Toutes les options non acquises deviennent acquises selon le calendrier normal pendant deux	Toutes les options acquises et non acquises expirent immédiatement et deviennent	Toutes les options non exercées expirent 90 jours après la date de cessation. Toutes les options non acquises expirent	Toutes les options non acquises deviennent immédiatement acquises et susceptibles d'exercice.

1) M. Smith a quitté Fortis pour prendre sa retraite le 31 mai 2018.

	Démission volontaire	Départ à la retraite (anticipée ou normale)	Cessation motivée	Cessation non motivée	Changement de contrôle
		ans après le départ à la retraite et toutes les options restantes non acquises après la deuxième année deviennent immédiatement acquises. Les options expirent à la date d'expiration initiale, ou si cette date est antérieure, trois ans à compter de la date du départ à la retraite.	déchues à la date de cessation.	immédiatement et sont déchues.	
Prestations de retraite	Admissibilité à la pension accumulée	Admissibilité à la pension accumulée et aux prestations de maladie des retraités	Admissibilité à la pension accumulée	Admissibilité à la pension accumulée et aux prestations de maladie des retraités <u>M. Laurito :</u> Admissibilité à des crédits de rémunération différée qui auraient été versés dans un sous-compte si l'emploi du membre de la haute direction s'était poursuivi pendant 18 mois après la date de cessation, et tous les crédits versés à la date de cessation deviennent entièrement acquis.	Admissibilité à la pension accumulée et aux prestations de maladie des retraités <u>M. Laurito :</u> Admissibilité aux crédits de rémunération différée qui auraient été versés dans un sous-compte si l'emploi du membre de la haute direction s'était poursuivi pendant 18 mois après la date de cessation, et tous les crédits versés à la date de cessation deviennent entièrement acquis.
Avantages indirects	Cessation immédiate	Cessation immédiate	Cessation immédiate	Cessation immédiate	Cessation immédiate

Le tableau suivant présente les montants estimatifs additionnels qui seraient versés à chaque membre de la haute direction visé si son emploi avait pris fin le 31 décembre 2018.

	Démission volontaire	Départ à la retraite (anticipée ou normale) ¹⁾	Cessation motivée	Cessation non motivée ²⁾	Changement de contrôle
Barry Perry					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	5 460 000 \$	5 460 000 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	1 430 000 \$	–	1 430 000 \$	1 430 000 \$
Unités d'actions subalternes	–	–	–	–	–
Unités d'actions axées sur le rendement	–	–	–	–	12 180 297 \$
Options d'achat d'actions	–	–	–	–	7 652 843 \$
Jocelyn Perry					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	1 404 000 \$	1 404 000 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	416 000 \$	–	416 000 \$	416 000 \$
Unités d'actions subalternes	–	184 543 \$	–	–	184 453 \$
Unités d'actions axées sur le rendement	–	–	–	–	783 955 \$
Options d'achat d'actions	–	–	–	–	659 868 \$
Nora Duke					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	1 356 000 \$	1 356 000 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	339 000 \$	–	339 000 \$	339 000 \$
Unités d'actions subalternes	–	–	–	–	–
Unités d'actions axées sur le rendement	–	–	–	–	2 181 522 \$
Options d'achat d'actions	–	–	–	–	2 112 240 \$
James Laurito ³⁾					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	1 865 808 \$	1 865 808 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	466 452 \$	–	466 452 \$	466 452 \$
Unités d'actions subalternes	–	416 917 \$	–	–	416 917 \$
Unités d'actions axées sur le rendement	–	–	–	–	3 833 717 \$
Options d'achat d'actions	–	–	–	–	–
David Hutchens ³⁾					
Indemnité de départ au comptant	–	–	–	2 448 873 \$	2 448 873 \$ (double déclenchement)
Incitatif annuel	–	725 592 \$	–	725 592 \$	725 592 \$
Unités d'actions subalternes	–	2 005 717 \$	–	–	2 005 717 \$
Unités d'actions axées sur le rendement	–	–	–	–	4 464 394 \$
Options d'achat d'actions	–	–	–	–	–

1) Les UAR continuent selon le calendrier normal.

2) Les paiements des UAR et des UAS dépendent du délai d'avis.

3) Les montants pour MM. Laurito et Hutchens ont été convertis des dollars US aux dollars canadiens à l'aide du taux de change annuel moyen pour 2018 de 1,00 \$ US pour 1,2957 \$.

En cas de cessation, les montants payables aux termes des UAR et des UAS dépendraient du délai d'avis et de la date de cessation et seraient révisés par le comité des ressources humaines.

Double déclenchement en cas de changement de contrôle

Un *double déclenchement en cas de changement de contrôle* signifie qu'il y a un changement de contrôle de Fortis et que l'emploi du membre de la haute direction prend fin dans le cadre d'un renvoi motivé ou non motivé dans les 12 mois suivant un changement de contrôle.

Paiement incitatif de maintien en poste

En 2014, dans le contexte de son nouveau rôle et des circonstances uniques, M. Smith a conclu un nouveau contrat de travail qui incluait un arrangement de fidélisation destiné à assurer qu'il continue de faire partie de la haute direction principale en vue de notre croissance et de notre succès continus.

Aux termes de ce contrat, M. Smith était admissible à un paiement incitatif de maintien en poste non récurrent de 1 870 000 \$ devant être versé le 31 décembre 2018 (soit le double de son salaire et de son incitatif annuel cible pour 2014). Durant 2018, M. Smith s'est employé à assurer une transition ordonnée pour le chef des finances en poste. Considérant que M. Smith a démontré un rendement hors-pair au cours de ses trois décennies et plus au service de Fortis, que le succès à long terme de la société lui tient à cœur et que Fortis souhaite faciliter les démarches pour assurer sa relève, son contrat de travail a été modifié de sorte que la fin de la période de son maintien en poste soit reportée au 31 mai 2018.

Le paiement incitatif de maintien en poste de 1 870 000 \$ de M. Smith a été effectué en conséquence, tel que l'indique le tableau sommaire de la rémunération à la page 88.

4

Autres renseignements

Cette section comporte d'autres renseignements importants au sujet de Fortis et de nos dirigeants et administrateurs.

Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet de Fortis sur notre site Web(www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Où trouver l'information

- 101** Au sujet des mesures non conformes aux PCGR aux É.-U.
- 102** Assurance de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants
- 102** Prêts aux administrateurs et hauts dirigeants
- 102** Renseignements supplémentaires

Au sujet des mesures non conformes aux PCGR aux É.-U.

Nous utilisons des mesures non conformes aux PCGR des États-Unis qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR aux É.-U. et ne sont pas considérées comme des mesures conformes aux PCGR aux É.-U. Par conséquent, ces éléments de rajustement ne peuvent être comparés à des rajustements similaires présentés par d'autres sociétés.

La présente circulaire inclut trois mesures non conformes aux PCGR aux É.-U. :

- le bénéfice net rajusté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires;
- le BPA de base rajusté;
- le BPA de base rajusté aux fins de l'incitatif annuel.

Les mesures des PCGR aux É.-U. les plus directement comparables aux mesures non conformes aux PCGR aux É.-U. susmentionnées sont le *bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires* et le *BPA de base*.

Nous calculons le *bénéfice net rajusté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires* en tant que bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, plus ou moins des éléments que la direction exclut de son évaluation du rendement sous-jacent de l'exploitation de l'entreprise pour les périodes présentées, ainsi que pour aider dans la planification et les prévisions relatives aux résultats d'exploitation futurs.

Nous calculons le *BPA de base rajusté* en divisant le bénéfice net rajusté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Nous calculons le *BPA de base rajusté aux fins de l'incitatif annuel* en tant que bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, plus ou moins des éléments qui échappent à la portée raisonnable de la direction en ce qui a trait aux cibles approuvées par le conseil, ainsi que pour encourager les investissements dans des occasions de croissance.

Le tableau suivant présente un rapprochement des mesures non conformes aux PCGR aux É.-U. (les montants reflètent les rajustements résultant du fait que les données ont été arrondies).

Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR aux É.-U.

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de \$, sauf pour les données par action ordinaire)

Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	1 100 \$	1 100 \$
Éléments de rajustement :		
Pertes non réalisées des produits dérivés évalués à la valeur du marché ¹⁾	10	10
Choix au titre des impôts sur les bénéfices consolidés des États ²⁾	(30)	(30)
Actifs destinés à la vente ²⁾	(14)	(14)
Supplément incitatif au titre de l'indépendance ³⁾	–	7
Coûts de développement des affaires ⁴⁾	–	7
Bénéfice net rajusté applicable attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	1 066 \$ ⁵⁾	1 080 \$
BPA de base rajusté applicable	2,51 \$ ⁶⁾	2,55 \$ ⁷⁾
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaire en circulation (en millions)	424,7	424,7

1) Représente des écarts temporels découlant de la comptabilisation de contrats dérivés liés au gaz naturel d'Aitken Creek.

2) Nouveau calcul du passif d'impôts futurs.

3) Représente une diminution du rendement des capitaux propres de ITC attribuable à la décision rendue par la FERC au sujet du supplément incitatif au titre de l'indépendance.

4) Découle des coûts de développement de l'entreprise imprévus à l'égard du projet d'accumulation par pompage de Big Chino Valley.

5) Bénéfice net rajusté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires;

6) BPA de base rajusté

7) BPA de base rajusté aux fins de l'incitatif annuel

Assurance de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants

Nous avons une assurance de la responsabilité qui protège nos administrateurs et nos dirigeants. Notre police actuelle prévoit une couverture de 250 millions de dollars pour toute perte, sous réserve d'une franchise de 2 millions de dollars pour les réclamations liées aux valeurs mobilières et de 500 000 \$ pour les autres réclamations. En 2018, nous avons versé une prime de 1 342 181 \$. La police est renouvelable le 1^{er} juillet 2019.

Prêts aux administrateurs et hauts dirigeants

Le tableau suivant présente le total de la dette des tous les membres de la haute direction, administrateurs et employés, actuels et anciens, de Fortis et de ses filiales en cours en date du 15 mars 2019. Aucun de nos administrateurs actuels ni des membres de la haute direction de Fortis n'a de prêt en cours consenti par Fortis ou ses filiales en date du 15 mars 2019.

	À Fortis et à ses filiales	À une autre entité
Achats d'actions	7 159 967 \$	–
Autres prêts	1 575 281 \$	–

La plus grande partie de la dette vise les employés qui ont acheté des actions de Fortis aux termes du RAAE. Les autres prêts consentis aux employés ont trait à une aide pour une réinstallation, l'achat d'une résidence et l'achat de technologies personnelles.

Renseignements supplémentaires

Vous pouvez en apprendre plus sur Fortis sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Des renseignements financiers concernant Fortis sont présentés dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de celle-ci pour le dernier exercice terminé. Des copies de nos plus récents états financiers consolidés, états financiers intermédiaires, rapport de gestion et notice annuelle peuvent être consultés sur notre site Web (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov). Vous pouvez demander gratuitement une copie imprimée à notre secrétaire :

Fortis Inc.
Fortis Place, bureau 1100
5 Springdale Street, C. P. 8837
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 3T2
Canada

Annexe A

Déclaration des pratiques en matière de gouvernance

Annexe 58–101A1

Information concernant la gouvernance

Toutes les pages auxquelles il est fait renvoi dans la présente annexe C font partie de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 15 mars 2019.

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
1. Conseil d'administration		
a) Donner la liste des administrateurs qui sont indépendants.	Oui	10 des 12 administrateurs candidats aux pages 13 à 24 de la présente circulaire sont indépendants et respectent la définition du <i>Règlement 52-110 sur le comité d'audit</i> et les exigences en matière d'indépendance énoncées au New York Stock Exchange Listed Company Manual. Le conseil considère M ^{mes} Ball, Clark, Dilley, Dobson et Goodreau et MM. Blouin, Bonavia, Borgard, Haughey et Zurel comme étant indépendants. Le conseil d'administration ne considère pas comme étant indépendants M. Welch, ancien président et chef de la direction de ITC, lequel sera considéré comme indépendant le 1 ^{er} novembre 2019, et M. Perry, président et chef de la direction de Fortis.
b) Donner la liste des administrateurs qui ne sont pas indépendants et indiquer le fondement de cette conclusion.	Oui	
c) Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants ou non.	Oui	
d) Dans le cas où un administrateur est administrateur d'un autre émetteur qui est émetteur assujéti (ou l'équivalent) dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger, indiquer l'administrateur et l'émetteur concerné.	Oui	Tous les postes d'administrateurs des administrateurs candidats auprès d'autres émetteurs assujétis sont indiqués dans les profils des administrateurs aux pages 13 à 24 de la présente circulaire
e) Indiquer si les administrateurs indépendants tiennent ou non des réunions périodiques hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Dans l'affirmative, indiquer le nombre de réunions tenues au cours du dernier exercice de l'émetteur. Dans la négative, décrire ce que fait le conseil pour favoriser la libre discussion entre les administrateurs indépendants.	Oui	Le conseil et chaque comité se réunissent hors de la présence des administrateurs à chacune de leurs réunions, et le conseil se réunit hors de la présence de ses administrateurs qui ne sont pas indépendants à chacune de ses réunions.

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>f) Indiquer si le président du conseil est un administrateur indépendant ou non. Si le conseil a un président ou un administrateur principal qui est un administrateur indépendant, donner le nom du président indépendant ou de l'administrateur principal indépendant et exposer son rôle et ses responsabilités.</p> <p>(g) Fournir un relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil depuis la date d'ouverture du dernier exercice de l'émetteur.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>M. Douglas J. Haughey est le président du conseil ne faisant pas partie de la direction et est un administrateur indépendant. M. Haughey est chargé de la gestion et du fonctionnement efficace du conseil en faisant preuve de leadership dans tous les aspects de son travail. Il est membre de tous les comités et assure la liaison entre le conseil et la direction pour toutes les questions qui concernent le conseil.</p> <p>Le relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités en 2018 est fourni dans les tableaux aux pages 13 à 24 et est présenté globalement à la page 25 de la présente circulaire.</p>
<p>2. Mandat du conseil d'administration</p> <p>Donner le texte du mandat écrit du conseil d'administration.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le texte du mandat du conseil est fourni à l'annexe B de la présente circulaire.</p>
<p>3. Descriptions de poste</p> <p>a) Indiquer si le conseil d'administration a établi ou non une description de poste écrite pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil. S'il ne l'a pas fait, indiquer brièvement comment il définit le rôle et les responsabilités correspondant à chacun de ces postes.</p> <p>b) Indiquer si le conseil d'administration et le chef de la direction ont établi ou non une description de poste écrite pour le poste de chef de la direction. S'ils ne l'ont pas fait, indiquer brièvement comment le conseil définit le rôle et les responsabilités du chef de la direction.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Le conseil a élaboré une description de poste écrite pour le président du conseil d'administration, qui a été révisée pour 2018 et peut être consultée sur le site Web de Fortis (www.fortisinc.com). Il n'y a pas de description particulière pour le poste de président de chacun des comités; cependant, les mandats écrits pour chaque comité incluent les responsabilités qui incombent à chaque comité et à son président. Le président de chaque comité est responsable de faire le nécessaire pour que le comité remplisse son mandat. Des détails sur nos descriptions de postes sont donnés à la page 32 de la présente circulaire.</p> <p>Le conseil a élaboré une description de poste écrite pour le chef de la direction, qui a été révisée en 2018 et est décrite à la page 32 de la présente circulaire.</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>i) indiquer comment une personne peut obtenir le texte;</p> <p>ii) décrire de quelle façon le conseil veille au respect du code; s'il n'y veille pas, expliquer s'il s'assure du respect du code et de quelle façon;</p> <p>iii) faire un renvoi à toutes les déclarations de changement important déposées depuis le début du dernier exercice et se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction qui constitue un manquement au code.</p> <p>b) Indiquer les mesures prises par le conseil d'administration pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs lors de l'examen des opérations et des contrats dans lesquels un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important.</p> <p>c) Indiquer les autres mesures prises par le conseil d'administration pour encourager et promouvoir une culture d'éthique commerciale</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Le code est accessible sur le site Web de Fortis (www.fortisinc.com), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).</p> <p>Le conseil, par l'entremise du comité d'audit, reçoit des rapports sur la conformité avec le code.</p> <p>Le conseil n'a accordé aucune renonciation au code pour un administrateur ou un membre de la haute direction durant les 12 derniers mois ou en 2018. En conséquence, nous n'avons pas eu l'obligation de déposer une déclaration de changement important à ce sujet.</p> <p>Les candidats nommés par le conseil en vue d'une élection au poste d'administrateur n'ont pas d'intérêts dans les activités menées par Fortis ou par ses filiales, et ceux-ci doivent communiquer tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait survenir. Les administrateurs n'entreprennent aucune activité de consultation pour Fortis et ne reçoivent aucune rémunération de celle-ci, autre que la rémunération à titre d'administrateur.</p> <p>Le conseil encourage une culture d'éthique en nommant des dirigeants faisant preuve d'une intégrité élevée et en surveillant leur rendement qui servira d'exemple à tous les employés.</p>
<p>6. Sélection des candidats au conseil d'administration</p> <p>a) Indiquer la procédure suivie pour trouver de nouveaux candidats au conseil d'administration.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le comité de gouvernance et des mises en candidatures est chargé de repérer de nouveaux candidats pour le conseil. Ce processus est décrit aux pages 44 à 45 de la présente circulaire.</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>b) Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité des mises en candidature composé uniquement d'administrateurs indépendants.</p> <p>c) Exposer les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité des mises en candidature.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Le comité de gouvernance et des mises en candidatures est composé de sept administrateurs indépendants, tel qu'il est divulgué à la page 29 de la présente circulaire.</p> <p>Voir le commentaire sur le comité de gouvernance et des mises en candidature à la page 29 de la présente circulaire.</p>
<p>7. Rémunération</p> <p>a) Indiquer la procédure en vertu de laquelle le conseil d'administration fixe la rémunération des administrateurs et des dirigeants.</p> <p>b) Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité de la rémunération composé uniquement d'administrateurs indépendants. Dans la négative, indiquer les mesures prises par le conseil pour assurer une procédure objective de fixation de la rémunération.</p> <p>c) Décrire les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité de rémunération.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine périodiquement la rémunération des administrateurs pour s'assurer qu'elle est appropriée en fonction de la charge de travail, des responsabilités et des attentes des administrateurs et qu'elle correspond aux intérêts des actionnaires. Par la suite, il recommande les rajustements à l'adoption du conseil.</p> <p>Le comité des ressources humaines fait des recommandations au conseil au sujet de la rémunération des dirigeants, tel qu'il est décrit sous la rubrique <i>Analyse de la rémunération</i> qui commence à la page 53 de la présente circulaire. Nous avons procédé à un vote consultatif annuel sur notre approche concernant la rémunération de la haute direction depuis notre assemblée annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2012, dont les résultats sont étudiés par le comité des ressources humaines.</p> <p>Le comité des ressources humaines agit en tant que comité de rémunération à l'égard de la rémunération de la haute direction et il est composé entièrement d'administrateurs indépendants. Le comité des ressources humaines fait des recommandations au conseil après son examen de la rémunération.</p> <p>Le comité des ressources humaines aide le conseil à élaborer de saines politiques et pratiques en matière de ressources humaines, notre stratégie et notre régime de rémunération de la haute direction, ainsi que notre plan de relève du leadership.</p> <p>Il incombe à ce comité de faire des recommandations au conseil en ce qui concerne la nomination des membres de la haute direction de la société, l'évaluation continue</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>d) Si un consultant ou un conseiller en rémunération a été mandaté pour établir la rémunération de l'un des administrateurs et des dirigeants de l'émetteur, indiquer l'identité du consultant ou du conseiller et exposer les grandes lignes de son mandat. Si le consultant ou le conseiller a été engagé afin d'effectuer d'autres tâches pour le compte de l'émetteur, l'indiquer et décrire brièvement la nature du travail.</p>	<p>Oui</p>	<p>du chef de la direction, la planification des ressources humaines, y compris le perfectionnement et la relève de la haute direction (voir la page 33 de la présente circulaire), et le régime de rémunération et d'avantages offert à la haute direction.</p> <p>Le comité est aussi responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la supervision de saines politiques relatives aux ressources humaines. Il se charge de la supervision et de l'administration de certaines de nos politiques et de nos quatre régimes de rémunération des employés décrits à la page 56 de la présente circulaire.</p> <p>Fortis retient les services de Korn Ferry, de Mercer et de Willis Towers Watson pour obtenir des conseils sur des questions liées à la rémunération de la haute direction et aux régimes de retraite. Willis Towers Watson a été mandatée en 2018 pour effectuer un examen bisannuel de la rémunération de la haute direction, qui incluait des travaux de recherche et d'analyses comparatives et stratégiques d'étalonnage concernant la rémunération. Korn Ferry est aussi périodiquement mandatée pour fournir des services d'évaluation de postes et de données du marché sur la rémunération. Mercer a fourni des services de consultation relatifs aux retraites et des services actuariels.</p> <p>Les honoraires versés aux consultants en rémunération sont divulgués à la page 54 de la présente circulaire.</p>
<p>8. Autres comités du conseil</p> <p>Si le conseil d'administration a d'autres comités permanents, outre le comité d'audit, le comité des candidatures et le comité de la rémunération, donner la liste des comités et leur fonction.</p>	<p>s. o.</p>	<p>Les trois comités permanents du conseil sont le comité d'audit, le comité de gouvernance et des mises en candidature et le comité des ressources humaines.</p>
<p>9. Évaluations</p> <p>Indiquer si le conseil d'administration, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis ou non à une évaluation régulière de leur efficacité et de leur apport. Dans l'affirmative, exposer la procédure d'évaluation. Dans la négative, indiquer comment le conseil d'administration s'assure que le conseil lui-même, ses comités et chacun de ses administrateurs s'acquittent efficacement de leurs fonctions.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le conseil exécute une évaluation annuelle du conseil, des comités et des administrateurs. Le comité de gouvernance et des mises en candidature dirige le processus, tel que l'exige son mandat, et collabore avec le président du conseil au processus d'évaluation. On peut consulter une description de ce processus à la page 44 de la présente circulaire.</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>10. Durée du mandat et autres mécanismes de renouvellement du conseil d'administration</p> <p>Indiquer si l'émetteur a fixé ou non la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci et, dans l'affirmative, décrire cette durée ou ces mécanismes. Dans la négative, en indiquer les motifs.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le conseil a adopté des limites quant à la durée du mandat des administrateurs. Les administrateurs sont élus pour un mandat d'un an et peuvent en général être réélus (sauf si le conseil en décide autrement dans des circonstances exceptionnelles) jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui suit la date à laquelle atteignent l'âge de 72 ans ou jusqu'à ce qu'ils aient siégé au conseil pendant 12 ans, selon le premier événement.</p>
<p>11. Politiques sur la représentation féminine au conseil d'administration</p> <p>a) Indiquer si l'émetteur a adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs. Dans la négative, en indiquer les motifs.</p> <p>b) Si l'émetteur a adopté la politique prévue au paragraphe a), fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) un sommaire des objectifs et des principales dispositions de la politique; ii) les mesures prises pour en garantir une mise en œuvre efficace; iii) les progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs au cours de l'année et depuis sa mise en œuvre; iv) si le conseil d'administration ou son comité des candidatures mesure ou non l'efficacité de la politique et comment, le cas échéant. 	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Fortis a adopté une politique écrite sur la diversité qui comporte des cibles. La politique sur la diversité comporte l'engagement de maintenir un conseil dont au moins le tiers des administrateurs indépendants sont représentés par chaque genre.</p> <p>La politique sur la diversité décrit les principes qui sous-tendent notre démarche en matière de diversité, ainsi que nos objectifs concernant la diversité dans notre équipe de meneurs au sein du conseil et de la haute direction.</p> <p>Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de réviser la politique sur la diversité et d'en surveiller le rendement, et le comité des ressources humaines est chargé de s'assurer que les objectifs de la politique sur la diversité sont mis en application pour l'identification et l'évaluation de candidats à des postes de haute direction.</p> <p>Selon Fortis, les candidats actuels reflètent un groupe diversifié de personnes talentueuses qui inclut cinq femmes représentant collectivement 42 % des candidats à l'élection au poste d'administrateur.</p>

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>12. Prise en compte de la représentation féminine dans la procédure de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateurs</p> <p>Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs pour le premier ou un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon. Si l'émetteur n'en tient pas compte, préciser ses motifs.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le comité de gouvernance et des mises en candidature se penche sur tous les aspects de la diversité, y compris l'expérience, le genre, l'ethnicité, la représentation géographique, l'aptitude et d'autres caractéristiques personnels lors de l'évaluation de questions liées à la composition et au renouvellement du conseil.</p> <p>Le conseil choisit le meilleur candidat en fonction de ses antécédents et de la combinaison globale de talents et de caractéristiques, tout en tenant compte de la diversité des genres.</p>
<p>13. Prise en compte de la représentation féminine dans la nomination des membres de la haute direction</p> <p>Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes à la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon. S'il n'en tient pas compte, préciser ses motifs.</p>	<p>Oui</p>	<p>Lorsqu'elle identifie et évalue des candidats potentiels à des postes de haute direction, Fortis considère d'abord les personnes se trouvant au sein de l'organisation et de ses filiales et elle tient compte de la diversité, ainsi que de facteurs comme les années de service, l'origine régionale, les réalisations, l'expérience et les qualifications. Le conseil n'établit pas de cible précise de représentation des genres pour l'équipe de dirigeants au moment de l'identification de candidats potentiels pour des postes de haute direction, mais il tient compte de la diversité pour s'assurer qu'une liste représentative de femmes soit incluse dans le groupe de candidats potentiels. Le comité des ressources humaines est chargé de s'assurer que les objectifs de la politique sur la diversité sont mis en application pour l'identification et l'évaluation de candidats à des postes de haute direction.</p>
<p>14. Cibles de l'émetteur concernant la représentation féminine au conseil d'administration et à la haute direction</p> <p>a) Pour l'application de la présente rubrique, on entend par « cible » de l'émetteur un nombre ou un pourcentage, ou une fourchette de nombre ou de pourcentages, de femmes devant occupées des postes</p>		

INFORMATION EXIGÉE	CONFORMITÉ	PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE FORTIS
<p>d'administrateurs ou de membres de la haute direction avant une date précise.</p> <p>b) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à son conseil d'administration. Dans la négative, en indiquer les motifs.</p> <p>c) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à sa haute direction. Dans la négative, en indiquer les motifs.</p> <p>d) Si l'émetteur s'est donné une cible conformément au paragraphe b) ou c), indiquer ce qui suit :</p> <p>i) un sommaire des objectifs et des principales dispositions de la politique;</p> <p>ii) la cible; et</p> <p>iii) le progrès annuel et cumulatif en vue de l'atteinte de la cible.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Fortis a adopté une politique écrite en matière de diversité prévoyant des cibles. La politique sur la diversité comporte l'engagement de maintenir un conseil dont au moins le tiers des administrateurs indépendants sont représentés par chaque genre.</p> <p>Notre politique sur la diversité n'établit pas de cibles fixes quant à la représentation des genres au sein de la haute direction. Lorsqu'elle identifie et évalue des candidats potentiels à des postes de haute direction, Fortis considère d'abord les personnes se trouvant au sein de l'organisation et de ses filiales et elle tient compte de la diversité, ainsi que de facteurs comme les années de service, l'origine régionale, les réalisations, l'expérience et les qualifications. La diversité fait partie des critères retenus par Fortis dans le cadre de son programme de gestion des talents, qu'elle utilise pour repérer, parrainer et former les membres de la direction et employés actuels pour enrichir son équipe de haute direction à la grandeur de son exploitation.</p> <p>Fortis croit que le fait de se doter d'un conseil formé de personnes hautement qualifiées qui proviennent de milieux différents et reflètent les caractéristiques des collectivités dans lesquelles nous avons des exploitations permet de rehausser la gouvernance et le rendement de l'entreprise et favorise une prise de décisions efficace. Notre politique sur la diversité comporte l'engagement de maintenir un conseil dont au moins le tiers des administrateurs indépendants sont représentés par chaque genre. Fortis a atteint, voire dépassé cet objectif à chaque année depuis sa mise en place.</p>
<p>15. Nombre de femmes au conseil d'administration et à la haute direction</p> <p>a) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes siégeant au conseil d'administration de l'émetteur;</p> <p>b) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes occupant un poste à la haute direction de l'émetteur, y compris toute filiale importante de l'émetteur.</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Cinq des 12 candidats actuels au poste d'administrateur sont des femmes (ce qui représente 42 %). Ces données représentent une hausse par rapport à 2017 alors que quatre de ces administrateurs (ou 33,3 %) étaient des femmes.</p> <p>Cinq membres (38 %) de l'équipe de haute direction de Fortis sont des femmes. L'équipe de cadres supérieurs du groupe de sociétés de Fortis compte 27 femmes (30 %).</p>

Annexe B

Mandat du conseil d'administration de Fortis Inc.

1.0 Responsabilités du conseil

- 1.1 Le conseil de la société est chargé de la gérance de la société. Le présent mandat énonce la responsabilité statutaire imposée au conseil en matière de supervision de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la société.

2.0 Définitions

- 2.1 Dans ce mandat :

- a) « actionnaires » s'entend des actionnaires de la société;
- b) « administrateur » s'entend d'un membre du conseil;
- c) « chef de la direction » s'entend du président et chef de la direction de la société;
- d) « comité d'audit » s'entend du comité d'audit du conseil;
- e) « comité de gouvernance et des mises en candidature » s'entend du comité de gouvernance et des mises en candidature du conseil;
- f) « comité des ressources humaines » s'entend du comité des ressources humaines du conseil;
- g) « conseil » s'entend du conseil d'administration de la société;
- h) « mandat » s'entend du présent mandat du conseil;
- i) « président du conseil » s'entend du président du conseil d'administration; et
- j) « société » s'entend de Fortis Inc.

3.0 Composition du conseil

- 3.1 Le conseil sera constitué du nombre d'administrateurs élus par les actionnaires lors de la plus récente assemblée des actionnaires. Le conseil peut établir de temps à autre, à l'aide de la fourchette indiquée dans les statuts de la société, le nombre d'administrateurs qui seront proposés comme candidats à l'élection par les actionnaires à toute assemblée des actionnaires.
- 3.2 Au moins la majorité des administrateurs doivent être indépendants aux fins des lois applicables et des exigences des bourses de valeurs.
- 3.3 Le conseil doit nommer un administrateur à titre de président d'assemblée, qui doit être indépendant aux fins des lois applicables et des exigences des bourses de valeurs. Si le président n'est pas ainsi nommé, l'administrateur qui siège alors en tant que président poursuivra sa fonction de président jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé, sauf s'il ou elle démissionne ou est destitué par le conseil ou encore s'il ou elle cesse autrement d'être un administrateur. Le conseil effectuera périodiquement une rotation du président et s'efforcera raisonnablement de faire cette rotation.

4.0 Réunions du conseil

- 4.1 Les réunions du conseil seront convoquées et tenues selon ce que prévoient les règlements administratifs de la société et à tout endroit qui y est prévu; toutefois, le conseil doit se réunir au moins tous les trimestres.
- 4.2 Le président du conseil devra présider toutes les réunions du conseil auxquelles il est présent. Si le président est absent de toute réunion du conseil, les administrateurs présents à la réunion devront nommer l'un d'entre eux pour présider la réunion.
- 4.3 À moins que le président du conseil ne le détermine autrement, le secrétaire de la société agira à titre de secrétaire du comité à toutes les réunions du conseil.

- 4.4 Le conseil peut inviter un dirigeant, un employé ou des experts-conseils de la société ou une autre personne à assister aux réunions du conseil afin de participer aux discussions et à l'examen des questions soumises à l'attention du conseil.
- 4.5 Lors de chaque réunion du conseil, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction auront l'occasion de se réunir hors de la présence de la direction (y compris tout administrateur qui fait aussi partie de la direction).
- 4.6 Dans le cas des administrateurs ne faisant pas partie de la direction qui ne sont pas des administrateurs indépendants, les administrateurs indépendants auront l'occasion de se réunir à la fin de chaque réunion du conseil seulement en présence des administrateurs indépendants.

5.0 Devoirs et responsabilités du conseil

A. Planification stratégique et gestion des risques

- 5.1 Le conseil a la responsabilité de faire ce qui suit :
- a) adopter un processus de planification stratégique et approuver annuellement un plan stratégique pour la société qui tienne compte, entre autres, des occasions et des risques liés aux activités;
 - b) superviser la mise en œuvre et l'efficacité du plan stratégique et d'affaires approuvé;
 - c) aider le chef de la direction à déterminer les principaux risques liés aux activités de la société et à mettre en œuvre les systèmes appropriés pour les gérer; et
 - d) passer en revue les mesures prises par la direction au titre de la mise en œuvre des mécanismes appropriés d'intendance environnementale et sociale, en tenant compte des lois applicables et des autres politiques de l'entreprise.

B. Direction et ressources humaines

- 5.2 Le conseil a la responsabilité de faire ce qui suit :
- a) sélectionner, nommer le chef de la direction et l'évaluer de façon continue et déterminer les modalités relatives à l'emploi du chef de la direction auprès de la société;
 - b) repérer et évaluer les candidats pouvant assurer la relève du chef de la direction;
 - c) en consultation avec le chef de la direction, nommer tous les dirigeants de la société et déterminer les modalités relatives à l'emploi, à la formation, au perfectionnement et à la relève des cadres supérieurs (ce qui englobe les processus de nomination, de formation et d'évaluation des cadres supérieurs); et
 - d) s'assurer dans la mesure du possible de l'intégrité du chef de la direction et des autres dirigeants en vue de l'établissement d'une culture d'intégrité à l'échelle de la société.

C. Finances, contrôles et système internes

- 5.3 Le conseil a la responsabilité de faire ce qui suit :
- a) examiner et approuver toutes les opérations importantes, y compris les acquisitions, les dessaisissements, les dividendes, les imputations sur les fonds propres, les dépenses et les autres opérations constituant un dépassement des seuils établis par le conseil; et
 - b) évaluer les contrôles internes que la société a mis en place relativement aux systèmes d'information financière et de gestion.
- 5.4 Le conseil étudiera la recommandation du comité d'audit à l'égard des états financiers annuels de la société devant être remis aux actionnaires. S'il y a lieu, le conseil approuvera ces états financiers.

D. Communications

- 5.5 Le conseil a la responsabilité de faire ce qui suit :
- a) adopter une politique de communications suivant laquelle une méthode de communication efficace, visant également l'information devant être transmise et divulguée tel que l'exige la loi,

est instaurée et maintenue avec les employés, les actionnaires, le milieu financier, les médias, le public en général et d'autres porteurs de titres de la société; et

- b) établir des procédures permettant de recevoir les commentaires des intervenants de la société et de transmettre des communications aux administrateurs indépendants en tant que groupe.

E. Gouvernance

5.6 Le conseil a la responsabilité de faire ce qui suit :

- a) élaborer l'approche de la société à l'égard de questions de principes, pratiques et divulgations en matière de gouvernance;
- b) établir les mesures appropriées afin d'évaluer les normes d'indépendance des administrateurs et de permettre au conseil d'agir indépendamment de la direction;
- c) élaborer et superviser les politiques régissant l'exploitation des filiales grâce à des participations en actions que la société détient dans ces filiales;
- d) établir et superviser la conformité avec le code de déontologie de la société, notamment examiner toute renonciation ou dérogation accordée à un administrateur ou à un cadre supérieur de la société à l'égard de la conformité avec ce code de déontologie et approuver ou rejeter cette renonciation ou dérogation comme il le juge approprié;
- e) énoncer les responsabilités des administrateurs et les attentes envers ceux-ci, notamment en ce qui a trait à la présence et à la participation aux réunions, ainsi qu'à la préparation en vue de celles-ci, comme il est énoncé à la rubrique 6.0 des présentes; et
- f) évaluer et examiner le rendement du conseil, de chacun de ses comités et de ses membres.

5.7 Le conseil doit mettre sur pied et conserver les comités permanents suivants, dont chacun sera doté d'un mandat tenant compte de manière appropriée de l'ensemble des lois applicables et des exigences des bourses de valeurs :

- a) comité d'audit;
- b) comité de gouvernance et des mises en candidature; et
- c) comité des ressources humaines;

toutefois, aucun comité du conseil n'aura l'autorité de prendre des décisions qui lient la société, sauf dans la mesure où cette autorité a été expressément conférée à ce comité par le conseil.

5.8 Le conseil doit établir et conserver, en consultation avec le comité de gouvernance et des mises en candidature, les descriptions de poste formelles suivantes :

- a) le président du conseil; et
- b) le chef de l'exploitation.

6.0 Devoirs et responsabilités des administrateurs

6.1 Dans l'exercice de ses pouvoirs et l'exécution de ses responsabilités envers la société, chaque administrateur a les obligations suivantes, prévues par la loi :

- a) agir de bonne foi au mieux des intérêts de la société (le devoir fiduciaire); et
- b) agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables (l'obligation de soins).

6.2 Chaque administrateur doit également se conformer à toutes les politiques de la société qui s'appliquent aux membres du conseil, y compris le code de déontologie que la société a adopté dans le but de promouvoir une conduite honnête, éthique et légale pour tous les employés, les dirigeants et les administrateurs de la société.

6.3 Un administrateur doit effectuer les examens et participer aux travaux du conseil dans la mesure nécessaire afin que celui-ci s'acquitte de ses devoirs et de ses responsabilités énoncés dans le présent mandat et dans les lignes directrices de gouvernance concernant le conseil d'administration.

- 6.4 Un administrateur doit participer au programme d'orientation et de formation continue que la société élabore pour les administrateurs.
- 6.5 Dans le cadre de chaque réunion du conseil et de chaque réunion d'un comité du conseil dont l'administrateur est membre, un administrateur doit :
- a) répondre sans délai aux demandes de la direction quant à sa disponibilité pour des réunions proposées;
 - b) examiner soigneusement les documents que la direction remet à l'administrateur à l'égard de la réunion; et
 - c) assister à chaque réunion dans la mesure du possible (à moins qu'il ne soit prévu que la réunion aura lieu par téléphone ou vidéoconférence);
- 6.6 Un administrateur doit participer aux processus que le conseil peut établir pour l'évaluation du conseil, de ses comités et des administrateurs individuels.
- 6.7 Un administrateur doit s'acquitter des autres fonctions que le conseil ou un comité du conseil peut lui déléguer à l'occasion.

7.0 Rémunération des administrateurs

- 7.1 Pour leurs services rendus, les administrateurs recevront la rémunération que le conseil peut établir de temps à autre, compte tenu de la recommandation du comité de gouvernance et des mises en candidature.

8.0 Divers

- 8.1 Le conseil et chacun de ses comités permanents sont autorisés à retenir au besoin les services d'experts-conseils externes ou de personnes dotées d'une expertise spéciale.
- 8.2 Le présent mandat sera affiché sur le site Web de la société, à l'adresse www.fortisinc.com.
- 8.3 Le conseil effectuera un examen régulier de son efficacité et de son rendement conformément au processus établi par le comité de gouvernance et des mises en candidature.
- 8.4 Le conseil évaluera le caractère approprié de ce mandat chaque année et à tout autre moment où il le juge souhaitable, puis apportera à ce mandat les changements qu'il considère nécessaires ou appropriés.

(Applicable à compter du 1^{er} janvier 2019)

Des questions? Besoin d'aide pour voter?

Veillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations,
Kingsdale Advisors.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :

Numéro de téléphone sans frais
en Amérique du Nord :

1 888 518-6828



Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com



Télécopieur : 416 867-2271

Télécopieur sans frais : 1 866 545-5580



À l'extérieur de l'Amérique du Nord, les
banques et courtiers peuvent composer
sans frais le 416 867-2272



KINGSDALE Advisors



Fortis Place | bureau 1100, 5 Springdale Street | C. P. 8837 | St. John's (T.-N.-L.) Canada A1B 3T2
T : 709.737.2800 F : 709.737.5307 | www.fortisinc.com